

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DU PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION
EN HAÏTI AMORCÉ EN 1986 : ENJEU CULTUREL ET ENJEU ÉCONOMIQUE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
AMBROISE GUILLAUME

JANVIER 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement mon directeur de recherche, le professeur Victor Armony, pour son grand soutien, ses précieux conseils et sa confiance. Je lui dois ce privilège d'écrire aujourd'hui ces remerciements.

Je remercie tous ceux et toutes celles qui m'ont soutenu moralement durant toutes ces années dans cette aventure. À toi, Stalia, mon épouse, je t'exprime toute ma reconnaissance. À vous, mes enfants, Laïtsa et Olivier-Ambroise, vous êtes mes sources d'inspiration. Un merci spécial à toi, Colson Jean Baptiste, mon beau-frère, d'avoir toujours cru en mes capacités.

Mes remerciements s'adressent aussi à ma mère, France, à mon père, Franckel, qui fête ses 80 ans cette année, à mon grand-frère, Rodrigue, qui fête lui ses 50 ans. Joyeux anniversaire à vous deux; le mois de mars est à vous, messieurs. Merci à mes sœurs Judith et Yolène (Samie) pour vos mots d'encouragement. Mes cousins Maxime et Kersaint, et mes cousines Nancy, Lolie, Germanie, Célène, mon oncle, Clément Gabriel, ma belle-mère, Marie Ermite, ma belle-sœur, Darwiny et son mari, Rodriguez, merci à vous tous pour vos marques d'attention.

Un gros merci à des amis (es), à des proches, à des connaissances, à d'anciens collègues qui m'ont appuyé d'une manière ou d'une autre durant ce parcours : Myrlène Goda Hypollite, Darline Raymond, Juvenson Édouard, Pierre Wilkens Numa, Daly Valet, Marie Lucie Bonhomme Opont, Valéry Numa, Donald Jean (Média Mosaïque), Smith Barthélus, Ritzna Paul Charles, Antoinette Duclair, Valerie Malboeuf, Jessica Paul, Grégory Beau-nègre, James Joseph, Judes Saint Natus, Marck D. Jean-Michel, Mario Lubin, Venite Moïse, Jeannette Pierresaint, Edens Joseph, Marie Rosaire David, Anie

Chéry, Sadais Jeannite, Luc Albert, Jean François Alexis, Joanny Severe, Jackson Joseph et Jacson Pierre.

Un grand merci à Lise Arsenault pour la pertinence de ses conseils à caractère administratif.

Merci au Grand Architecte de l'Univers, que son nom soit loué.

DÉDICACE

À la mémoire des disparus lors du séisme dévastateur du 12 janvier 2010. Spécialement mon beau-père , Alliance Joseph Jean Baptiste (Élience) et celle de mon ami Mario Bazile (Mabaz). Et également à la mémoire des victimes de l'épidémie de choléra en Haïti.

AVANT-PROPOS

Le cri du Cœur

Au moment de la rédaction de cet avant-propos (février 2019), Haïti, ma mère patrie sombre dans une profonde crise politique, économique et sociale, avec de violentes manifestations un peu partout dans les dix départements du pays. Les protestataires réclament la démission du président Jovenel Moïse et exigent la tenue du procès « Petro Caribe ». Cette situation a valu à Haïti, comme d'habitude, malheureusement, une grande présence médiatique dans la presse internationale. Pourtant, la France, avec les gilets jaunes qui s'expriment avec autant de violence pour se faire comprendre de leurs dirigeants, ne reçoit pas autant d'attention dans les médias sur ce point. Je ne cherche nullement à justifier les actes de violence en Haïti, je les condamne fermement, mais je veux dire à vous, les médias internationaux, que vous ne devez pas porter de jugements seulement sur ce que vous voyez, car le problème est plus profond que ça.

Mes amis (es) de la presse haïtienne, surtout les médias en ligne, de grâce, faites plus attention, car vous faites du mal au pays en diffusant en direct n'importe quoi. J'ai eu la chance de travailler à Radio Vision 2000 pendant 17 ans et j'ai dirigé pendant environ 10 ans le Bureau de presse du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, j'ai créé le Bureau de Communication de ce même ministère et j'ai coordonné le Pool de communication du Secrétariat permanent de gestion des risques et des désastres en situation d'urgence; aussi, je crois être en mesure de vous rappeler combien il est important, voire indispensable de traiter une information avant de la diffuser, car tout mettre en direct ne fait qu'enfoncer le pays davantage.

Mes collègues de la fonction publique, on ne doit pas mettre en ligne toutes les affaires de l'État haïtien. J'ai du mal à comprendre comment il se fait qu'une correspondance interne ou tout autre document de l'administration publique soit mis en ligne, et souvent hors de son contexte, ce qui donne l'impression que tout le monde ment. Comme ça, vous ne faites qu'encourager ceux qui détruisent nos institutions. J'ai rarement trouvé un dossier interne des entreprises privées en ligne, sauf s'il concerne l'État haïtien.

Mes amis (es) des réseaux sociaux, je peux comprendre que vous soyez frustrés (es). L'heure est grave, je le sais, mais vous faites beaucoup plus de mal au pays en partageant n'importe quoi dans les médias sociaux et en faisant toutes sortes de commentaires pour exprimer votre colère. Ces commentaires spontanés et souvent négatifs, j'ai la certitude qu'ils ne sont pas réfléchis, mais par malchance ils circulent et restent sur la toile. Sans le vouloir, en vous exprimant ainsi vous participez malheureusement à votre tour à la destruction de l'image de celle qui a été autrefois la perle des Antilles.

En tant que coordonnateur du Pool de Communication du SPGRD, en novembre 2010, sur demande du président René Préal¹, en collaboration avec l'Association nationale des médias haïtiens (ANMH), l'Association des médias indépendants d'Haïti (AMIH), Ramak, Saks, j'ai eu le privilège de coordonner l'équipe de travail qui a réalisé une émission spéciale dénommée: "Konbit kont kolera", retransmise sur tout le territoire national. L'objectif de cette émission, qui était la première d'une série, était de fournir des informations sur l'hygiène et la mise en place de mesures sanitaires dans le contexte

¹Président de la République d'Haïti du 7 février 1996 au 7 février 2001, puis du 14 mai 2006 au 14 mai 2011, décédé le 3 mars 2017.

du choléra (Alphonse, 2010). J'ai eu la chance de travailler avec des cadres chevronnés, tels qu'Edgard Célestin, Enosch Joseph, Martin Télémaque, Frantz Délice, Dominique Domerçant, Nathalie Cardichon, Dianie Roubencia Geffrard, Steeves Valentin. En tant un temps record, nous avons réalisé ce grand « Konbit ». Ce qui m'a surtout marqué dans ce grand rassemblement, c'est l'unité et la volonté de servir qui habitaient tout le monde. Ce fut un pari gagné avec les compliments du président Préval, les membres du gouvernement, en particulier le ministre Paul Antoine Bien-Aimé et de la directrice de la Protection civile d'alors, Marie Alta Jean Baptiste. Je crois et je suis même convaincu que d'autres « Konbit » sont encore possibles en Haïti.

Nous avons puisé dans nos racines culturelles pour réaliser cette émission spéciale, car il fallait toucher tout le monde. « Konbit », qui signifie rassemblement. En tant que fils de paysan, je sais de quoi je parle. Je suis né à Cavaillon, plus précisément dans la troisième section communale de Gros-Marin. J'ai été élevé dans la capitale haïtienne à Port-au-Prince, mais chaque été, durant toute mon enfance et mon adolescence et une bonne partie de ma jeunesse, je passais mes vacances à la campagne; j'aimais et j'aime encore la vie paysanne. J'étais toujours impressionné par la structure organisationnelle des *Lakou*², basée sur la tradition, surtout dans les cérémonies du vaudou. Ce besoin de comprendre la réalité du *pays en dehors* m'avait conduit, encouragé en cela par mon ami Sony Bourcicault, à étudier l'anthroposociologie à la Faculté d'ethnologie de l'UEH. L'aventure s'est poursuivie en sociologie et en science politique à l'UQAM, jusqu'à ce que j'entreprenne la rédaction de ce mémoire qui tourne autour de cette même réalité. Je crois que notre culture doit être prise en compte dans l'établissement

²La notion de lakou couramment utilisée dans le milieu vodou correspond à une « étendue de terre autrefois habitée par des familles paysannes placées sous l'autorité d'un ougan, prêtre vodou » (Leconte et coll. 2009: 199). Tout au moins, dans le sud d'Haïti, certains lakou réunissent des familles, mais ces dernières ne sont pas toujours placés sous le leadership d'un ougan. (Gilles, 2017, p. 42)

de la démocratie en Haïti. Parmi les nombreuses valeurs transmises par les *lakou*, je pense, ici, en particulier au respect, on en a besoin plus encore aujourd'hui pour exprimer nos désaccords et faire grandir cette démocratie.

Mes très chers dirigeants et membres de l'opposition, il y a beaucoup de gens compétents, jeunes et vieux, qui ont fait le choix patriotique de rester en Haïti et beaucoup de ceux qui sont à l'extérieur sont prêts et disponibles pour mettre la main à la pâte. Tous ces patriotes n'attendent qu'un appel sincère, j'en suis convaincu, pour passer à l'action. Il est temps de développer un leadership national pour le bien de notre chère Haïti.

Mes très chers compatriotes, en m'inspirant des propos du professeur Lesly François Manigat, de regrettée mémoire, aujourd'hui plus que jamais je crois qu'il convient de s'inspirer de l'exhortation suivante : « c'est à nous de réaliser le bien commun national », car l'étranger a toujours eu de la « commisération pour nous ». Il faut réveiller le patriote en chacun de nous pour réaliser un grand « konbit », et ce, dans l'intérêt national³.

³Ces propos sont extraits d'une entrevue du professeur Manigat publiée sur la page Facebook d'Antoinette Duclair à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/nettycool/videos/2142910429089194/?_tn=%2CdC-R-R&eid=ARArIQiSPvhv88X4zC0mDz_sbbfcVWmX3LDzI2_eWkf-mNOWqWHYJQV5yCspPvpk0iqv3DqX0W9RXyvr&hc_ref=AROrP1lm42O0k63XeyWMPD7ifwzcnYBHU7jAa1H3yfkK5qvxCfJvwYJkZIJXkk79ZOc&fref=nf

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	V
LISTE DES ACRONYMES	XI
RÉSUMÉ.....	XII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE.....	4
1.1 Mise en contexte.....	5
1.2 La trajectoire culturelle d'Haïti	7
1.3 La trajectoire culturelle de la République dominicaine.....	12
1.4 Récapitulatif.....	15
1.5 La réalité sociopolitique d'Haïti à partir de 1986.....	16
1.6 Les élections du 16 décembre 1990, l'engagement de la communauté internationale, principalement celle de l'ONU	20
1.7 Le processus démocratique en République dominicaine.....	23
1.8 Démocratie et développement : Haïti / République dominicaine.....	26
1.9 Démocratie : Haïti face à la mondialisation de la culture.....	28
1.10 La question générale et les questions spécifiques.....	31
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	34
2.1 La démocratie et les identités populaires.....	36
2.2 Le processus démocratique en Haïti : l'action des acteurs nationaux et internationaux.....	39
2.3 Arguments à développer	44
2.4 La méthode préconisée	46
2.4.1 L'approche sociohistorique.....	47

2.4.2	Mésosociologie : les études sociologiques de la démocratie	49
2.4.3	Le choix de la méthode comparative	51
2.5	Conclusion	52
CHAPITRE III PÉRIODISATION HISTORIQUE.....		54
3.1	Époque coloniale	55
3.1.1	L'esclavage dans le Nouveau Monde	56
3.1.2	La colonie française de Saint-Domingue	59
3.1.3	La révolte des esclaves dans la colonie de Saint-Domingue.....	61
3.2	L'occupation américaine d'Haïti de 1915 à 1934.....	63
3.3	L'occupation américaine de la République dominicaine (1916-1924).....	70
3.4	Occupation américaine : Haïti/ République dominicaine.....	72
3.5	La période de la dictature rétrograde des Duvalier.....	74
3.6	Conclusion	78
CHAPITRE IV ANALYSE DU PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION POLITIQUE.....		79
4.1	Démocratie populaire ou démocratie néolibérale	80
4.2	L'enjeu économique : le programme d'ajustement structurel	83
4.3	L'enjeu culturel : la stratégie du marron.....	86
4.4	L'échec des Nations unies dans l'établissement de la démocratie et de la stabilisation en Haïti.....	91
4.4.1	La création de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).....	93
4.4.2	L'implication des Casques bleus dans de nombreux scandales et l'épidémie de choléra	95
4.5	Incompréhension ou choix des principaux acteurs dans l'établissement de la démocratie en Haïti	96
4.6	Conclusion	102
CONCLUSION.....		103
BIBLIOGRAPHIE.....		110

LISTE DES ACRONYMES

BNH – Banque nationale d’Haïti

BNRH – Banque nationale de la République d’Haïti

FMI – Fonds monétaire international

MANUH – Mission d’appui des Nations unies en Haïti

MINUHA – Mission des Nations unies en Haïti

MINUJUSTH – Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti

MINUSTAH – Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti

ONU – Organisation des Nations unies

PAS – Programme d’ajustement structurel

PVD – Pays en voie de développement

RÉSUMÉ

La présente recherche est guidée par la question générale suivante : Quels sont les facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts de la communauté internationale? Notre objectif est d'examiner sociologiquement, sur la base de la littérature existante, les principales raisons du blocage démocratique en Haïti et, plus particulièrement, leur articulation avec l'intervention de la communauté internationale. Nous développerons un argumentaire qui vise à échapper à certains réductionnismes courants dans ce domaine. À cette fin, sans pour autant produire une thèse culturaliste, nous mettrons de l'avant les dimensions culturelles qui sous-tendent le processus à l'étude. D'où l'intérêt de centrer notre recherche autour du concept « démocratie populaire » dans le sens que, le peuple haïtien ayant manifesté son souhait pour l'instauration de la démocratie, il doit être compris dans sa construction avec ses représentations symboliques comme le vaudou et la langue créole, et ce, dans le contexte du projet néolibéral mondial et de la mondialisation de la culture. Ce mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier traite de la problématique du travail, de la question générale et des questions spécifiques. Le deuxième est consacré au cadre théorique et à l'approche méthodologique choisie. Le troisième présente le portrait historique d'Haïti en comparaison avec la République dominicaine à travers trois périodes : esclavage, occupation états-unienne et dictature des Duvalier. Enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse du processus de démocratisation en Haïti autour de deux principaux enjeux : l'enjeu culturel et l'enjeu économique.

Mots clés : sociologie historique, peuple, démocratie populaire, culture, néolibéral, représentation symbolique, vaudou, communauté internationale, marronnage.

INTRODUCTION

Haïti est située à l'ouest de la République dominicaine sur l'île d'Hispaniola, deuxième île des Grandes Antilles après Cuba. Peu de temps après l'arrivée de Christophe Colomb à l'île d'Hispaniola en 1492, les indigènes qui l'habitaient furent déplacés, opprimés ou tués par les Espagnols. Dès 1503, ils étaient déjà remplacés par des Blancs et des esclaves africains. Le traité de Ryswick, signé en 1697, entre la France et l'Espagne, octroyait la partie occidentale de l'île à la France. Les Français, en majorité des paysans, grâce à un régime esclavagiste féroce ont fait de cette partie de l'île la plus riche des colonies françaises par la culture intensive de la canne à sucre, du café et de l'indigotier (Blancpain, 1999, p. 7).

À la fin du XVIIIe siècle, « 480 000 esclaves peinaient sous le contrôle de 40 000 blancs [...] » (*ibid.*, p. 8). Cette situation inhumaine poussait les esclaves, pour la plupart des analphabètes, à la révolte; ainsi, après des années de lutte, le général Jean-Jacques Dessalines, ancien esclave, proclamait l'indépendance de la partie française de l'île de Saint-Domingue le 1^{er} janvier 1804 (*ibid.*, p. 9).

La nouvelle république, qui reprenait le nom taïnos d'Haïti, première république noire indépendante, faisait face à toutes sortes de difficultés, notamment l'exclusion et la mise à l'écart par toutes les nations, Haïti a payé et paie encore jusqu'à aujourd'hui le prix de son indépendance (*ibid.*, p. 9). L'historien François Blancpain résume bien la situation d'Haïti : « Enfin, la nouvelle république était victime d'ostracisme de la part de toutes les nations. En un temps où l'esclavage était admis par la communauté internationale, les Haïtiens avaient donné le « mauvais exemple » d'une révolte qui réussit » (*ibid.*, p. 12). Ce « mauvais exemple », aux yeux de la communauté internationale, a coûté très cher aux Haïtiens, parce que le pays a dû payer 60 millions

de francs à la France pour la reconnaissance de son indépendance. Qui plus est, la somme initiale était de 150 millions de francs, une somme énorme à l'époque (*ibid.*, p. 46-47).

Contrairement à Haïti, la République dominicaine, la partie espagnole de l'île d'Hispaniola, était à cette époque peu sensible aux idées révolutionnaires. En fait, semble-t-il, indique Christian Rudel, c'est parce qu'elle n'avait pas beaucoup d'esclaves et, de plus, l'économie de cette colonie était basée sur l'élevage (*ibid.*, p. 41). Ce type d'exploitation « prenait des aspects féodaux et patriarcaux » (*ibid.*, p. 36-37). Ce qui implique que les esclaves n'étaient pas soumis à un traitement dur et que, en plus, ils avaient le loisir de s'occuper de certaines tâches personnelles (*ibid.*).

Après la colonisation française, Haïti connaît aussi l'occupation militaire états-unienne de 1915 à 1934. Cette intervention nord-américaine sur le sol haïtien avait été longuement préparée; en fait, elle répondait à des préoccupations d'ordre stratégique pour les États-Unis. En effet, « il s'agissait, sous le couvert de la doctrine de Monroe, d'assurer la sécurité du canal de Panama et de maintenir l'ordre dans les Caraïbes, considéré comme une Méditerranée américaine » (Blancpain, 1999, p. 23). C'est ce qui explique que, durant la même période, les États-Unis occupèrent aussi la République dominicaine, Nicaragua, Cuba et Honduras. L'une des premières grandes décisions des officiels États-uniens en Haïti au début de l'occupation, c'était de mettre à la tête du pays un président qu'ils pouvaient contrôler. Par ailleurs, la mainmise complète de l'administration états-unienne sur les services du pays, notamment les douanes et les finances, a provoqué la dépendance de l'économie haïtienne à l'égard de l'économie américaine (Saint-Fort, 2015).

De 1957 à 1986, Haïti a évolué sous la domination politique de la dictature rétrograde des Duvalier. Le 7 février 1986, avec le départ du président Jean-Claude Duvalier, une nouvelle page est tournée dans l'histoire politique haïtienne. Par contre, cette nouvelle

page s'ouvre sur près de 30 ans d'instabilité politique dans une longue et douloureuse marche vers la démocratie pour le peuple haïtien (Boutros-Ghali, 1996, p. 7).

Dans ce mémoire, nous nous intéresserons aux facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts soutenus de la communauté internationale. D'où notre question générale de recherche : Quels sont les facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts de la communauté internationale ?

Spécifiquement, nous voulons examiner les lacunes dans ces efforts qui expliqueraient l'échec du processus de démocratisation en Haïti. Plus précisément, nous nous pencherons sur l'engagement de la communauté internationale, à travers les Nations unies, dans les affaires de l'État haïtien afin d'en relever les conséquences sur le processus de démocratisation en Haïti. Nous allons nous référer au cas de la République dominicaine afin de faire ressortir les spécificités du cas haïtien, notamment en ce qui concerne le processus démocratique et ses liens avec l'histoire, la culture, la politique et le développement économique.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre, nous comptons, dans un premier temps, présenter le portrait historique d'Haïti avant 1986 en ce qui concerne le processus démocratique. Puisqu'il s'agit d'une étude comparative selon une approche sociohistorique, dans un deuxième temps, nous nous penchons sommairement, en attendant une analyse approfondie dans les prochains chapitres, sur la trajectoire culturelle d'Haïti, avec le vaudou comme forme d'organisation sociale et religion, en faisant une comparaison avec la réalité de la République dominicaine. La culture est pour nous un facteur structurel en lien avec la problématique identitaire, dont les acteurs, tant au niveau national qu'au niveau international, doivent tenir compte dans le cadre du processus démocratique. Sous cet angle, les principaux acteurs dans ce processus sont pour nous le peuple⁴, les institutions religieuses (principalement l'Église catholique), les regroupements et les partis politiques. En même temps, certains acteurs externes ont une influence cruciale sur les dynamiques internes : la communauté internationale agissant de façon concertée, principalement l'Organisation des Nations unies et les États-Unis d'Amérique. Dans un troisième temps, nous comptons faire le panorama de la situation

⁴ Dans le sens que le peuple fait la demande de la démocratie. Pour citer Ernesto Laclau : « Nous appelons demande démocratique une demande qui, satisfaite ou non, demeure isolée. Pour désigner les demandes qui, à travers leur articulation fondée sur leur équivalence, constituent une subjectivité sociale plus large, nous parlons de demandes populaires : elles commencent ainsi, à un niveau embryonnaire, à constituer le peuple comme acteur historique potentiel. » (Laclau, 2008, p.92)

politique, sociale et économique de l'après-1986 en Haïti sur la base d'un contraste par rapport à celle de la République dominicaine. Ensuite, nous présentons les raisons qui expliquent l'intervention d'acteurs extérieurs, principalement l'ONU, dans l'histoire politique récente du pays avec l'avènement du processus de démocratisation politique en Haïti. Ce chapitre se termine par la présentation de la question générale soulevée par notre recherche, des questions spécifiques et de notre objectif.

1.1 Mise en contexte

Les premières tentatives du processus de démocratisation politique en Haïti ont été entreprises par l'Église catholique bien avant 1986. En effet, à partir des années 1980, l'Église catholique était le seul espace où il était possible d'exprimer le droit à la démocratisation, puisqu'avec la dictature des Duvalier, il était quasi impossible pour les partis politiques et les syndicats de réclamer un tel droit. À compter de 1966, selon Laënnec Hurbon, l'épiscopat catholique était rigoureusement voué à la défense de la dictature duvaliériste (1998, p. 220-221).

C'est sous la demande du Concile Vatican II que l'Église catholique s'est engagée dans une rupture relative à sa pratique ancienne et traditionnelle dans la société haïtienne. C'est alors que le nouveau comportement de l'Église donnera plus de place dans les cérémonies religieuses à la langue créole et à la musique haïtienne, laquelle reprend les rythmes du vaudou avec les tambours dans les cantiques. C'est donc à partir de ce changement d'approche que l'Église catholique s'est fait une place de leader du mouvement des droits de la personne et de la démocratie (*ibid.*).

Toutefois, quand cette même Église catholique remarque que la classe populaire qui demandait la démocratie est de plus en plus présente dans l'espace public avec le vaudou comme culte populaire d'origine africaine, l'une des principales différences

avec le créole de la culture haïtienne par rapport à la culture occidentale, elle tendra à se retirer du processus de démocratisation (*ibid.*, p. 222).

L'explication qu'on peut donner du comportement de l'Église catholique est simple : le vaudou a toujours été farouchement combattu par cette dernière. Comme l'écrivait Jean Price-Mars, cité par Hurbon, le vaudou a toujours été considéré « comme hors-la-loi, legs indésirable du passé, honteux et inadéquat au nouveau statut politique du citoyen haïtien » (2002, p. 20). De plus, face au catholicisme imposé par le concordat de 1860 comme religion officielle, le culte du vaudou reste implanté principalement en milieu rural ou à la périphérie des villes.

Dans son livre « Dieu dans le vaudou haïtien », considéré comme un classique, Laënnec Hurbon affirme que :

Corrélativement à la persécution et au mépris du langage vaudouesque, il s'est produit, de par l'attitude traditionnelle du catholicisme en Haïti, un renforcement de l'exploitation économique et sociale des masses paysannes, dans la mesure même où il ne tient pas compte des véritables antagonismes sociaux du pays. Puisque le Vaudou constitue lui-même une ligne de démarcation entre la ville et la campagne, la religion catholique servira de lieu d'impact par excellence des institutions urbaines sur la campagne (*ibid.*, p. 28-29).

En somme, indique l'auteur, la lutte de l'Église catholique contre le vaudou a eu pour effet de détourner l'attention des masses paysannes de toute prise de conscience réelle de l'exploitation que leur font subir les classes dominantes et a également eu pour effet de leur inculquer l'idée que le sous-développement du paysannat haïtien était seulement le fruit d'une mentalité superstitieuse liée au vaudou. Car le langage culturel et religieux propre aux masses paysannes est vu, entre autres, comme une « tare ancestrale », un « culte diabolique », une « macaquerie », etc. (*ibid.*, p. 29).

1.2 La trajectoire culturelle d'Haïti

Pour comprendre la trajectoire culturelle d'Haïti, le vaudou haïtien en tant que religion et organisation sociale est un élément incontournable. Le vaudou haïtien, en termes simples, est le fruit d'un regroupement d'héritages et d'identités d'esclaves africains autour de certaines traditions culturelles. Il est « la cohérence d'une religion, d'une culture, propre à un peuple conscient de partager une même histoire, qui sera exprimée » (Hurbon, 2002, p. 74).

Le vaudou a été la première forme de résistance culturelle contre l'esclavage. Résistance face à la domination socioéconomique, politique et religieuse que subissaient les esclaves noirs dans la colonie de Saint-Domingue. La fuite des esclaves hors des plantations et des ateliers dans des lieux secrets est désignée par les historiens par le terme de « marronnage ». C'est en fait un moyen pour les esclaves de retrouver une unité spirituelle pour mieux affronter les maîtres blancs. Ainsi, chez ces communautés de résistance surgissait la conscience d'une autonomie politique et culturelle des esclaves. À cette époque, le vaudou était la religion qui permettait la cohésion des esclaves et qui les lancera dans la lutte de la libération contre l'esclavage. Cette situation précisait déjà le caractère politique du vaudou, ce qui conduisait les maîtres blancs à mettre tout en œuvre pour empêcher toute manifestation religieuse des Noirs (*ibid.*).

Selon Fridolin Saint-Louis, « le vaudou haïtien est un bel échantillon d'hybridité culturelle par son croisement avec deux faits de société clairement identifiés : à savoir les religions africaines et le catholicisme européen » (2000, p. 15). En effet, il est important de comprendre que le vaudou haïtien est une hybridation par syncrétisme. Il est en fait le résultat de la christianisation forcée des esclaves. Comme le stipule l'article 2 du Code noir, les esclaves étaient obligés d'être catholiques (Hurbon, 2002, p. 74).

Malgré tout, le vaudou s'est toujours signalé par sa capacité d'adaptation au catholicisme : il a fait correspondre le monde des LWA (en créole), c'est-à-dire le monde des esprits, aux saints catholiques, il a accommodé son calendrier aux fêtes catholiques, il a réinterprété les rites et les sacrements, bref, il a glissé son propre système de valeurs et de croyances dans tous les symboles catholiques. Ce qui donne le syncrétisme catholique-vaudou (*ibid.*, p. 77).

Il y a beaucoup de questionnement depuis longtemps, et aujourd'hui encore, sur les motifs pour lesquels, dès l'indépendance d'Haïti, les chefs d'État ont manifesté une intolérance aussi féroce envers le vaudou. Laënnec Hurbon, qui soulève ce questionnement, décèle deux raisons à leur attitude :

D'une part, les nouveaux chefs d'État haïtiens croyaient nécessaire de montrer que la première république noire naissante était à la hauteur de toutes les autres grandes nations « civilisées » ; d'autre part, les potentialités politiques du vaudou étaient assez bien connues des chefs d'État haïtiens qui pouvaient alors considérer comme suspectes les pratiques vaudouesques pour le moins incontrôlables (*ibid.*, p. 78).

En clair, si l'on comprend bien l'idée de l'auteur, dès l'indépendance les chefs d'État haïtiens ont choisi de mettre de côté une partie importante de l'identité culturelle de leur peuple. L'explication que nous retenons de Hurbon sur ce point, c'est que cette mise de côté s'est faite « sous prétexte de condamner la pratique de sortilèges et maléfices »⁵ liée au vaudou depuis la période de l'esclavage (*ibid.*).

⁵ En « 1757 : Un esclave originaire de Guinée, nommé Makandal, prit la tête d'une bande d'esclaves marrons, utilisa les croyances vaudouesques dans un sens prophétique et porta les Esclaves à l'extermination des Blancs par le poison. Capturé au cours d'une cérémonie-Vaudou, Makandal fut brûlé vif. Mais la foule des marrons continuait à le vénérer comme un prophète, et tous les poisons, sortilèges et maléfiques utilisés par les Noirs furent appelés désormais dans la colonie « des makandals ». Le caractère politique du Vaudou est devenu tellement net que tout était mis en œuvre pour interdire toute manifestation religieuse des Noirs. ». (Hurbon, 2002, p. 76).

Par ailleurs, il faut souligner aussi que, durant la période dictatoriale des Duvalier⁶, qui précède l'avènement du processus démocratique en Haïti, le vaudou a été instrumentalisé par François Duvalier, écrit Laënnec Hurbon. En effet :

Lors de la crise de 1946 qui n'a pas donné lieu à une révolution dans le pays, des propriétaires terriens noirs et des petits bourgeois noirs agiteront le drapeau du nationalisme pour une participation au pouvoir économique et politique jusqu'ici contrôlé la plupart du temps par la bourgeoisie mulâtre. Le gouvernement de Duvalier qui se réclame du mouvement indigéniste et en appelle à nos traditions africaines pour « sauver » le pays entendait seulement faire la part belle aux « classes moyennes » d'Haïti (*ibid.*, p. 80).

Pour comprendre le bien-fondé de cette réflexion, il faut savoir en quoi consistait le mouvement indigéniste. Il est essentiel de comprendre qu'il trouve son fondement dans la Négritude, mouvement dont le père fondateur est Jean Price-Mars. En effet, le mouvement indigéniste « appela les Haïtiens à rejeter tout complexe d'infériorité face au Vaudou et même à partir du Vaudou, pour retrouver son originalité. » (*ibid.*). C'est alors, explique Hurbon, que le vaudou sera considéré, face à l'occupant raciste états-unien durant l'occupation américaine de 1915 à 1934, comme le lieu de « l'haïtianité et de la reconstitution de l'autonomie haïtienne » (*ibid.*).

Le souci d'instrumentalisation politique du vaudou par les politiciens haïtiens est un élément important à souligner. Il s'explique par la méfiance des chefs d'État haïtiens vis-à-vis des pratiques vaudouesques. Puisqu'ils en ont fait usage pour arriver au pouvoir, alors, pour empêcher des adversaires de faire de même, ils choisissent de contrôler le vaudou ou de l'écarter. En effet, le président Soulouque, en 1847, par exemple, avait accepté de laisser libre cours au vaudou, mais c'était pour consolider

⁶ Cette dictature dynastique des Duvalier a duré 29 ans, de 1957 à 1986. François Duvalier est resté au pouvoir jusqu'en 1971. Avant de mourir, il désigne pour lui succéder son fils Jean-Claude, alors âgé de 19 ans, qui dirige le pays jusqu'en 1986 (Étienne, 1989, p. 21-22).

son propre régime (*ibid.*). Par ailleurs, rapporte Laënnec Hurbon, « nombre de chefs d'État et de politiciens ont réussi souvent en cachette à utiliser l'appui des prêtres du Vaudou dans leurs manœuvres électorales. Mais la ligne générale de l'interdiction officielle du Vaudou n'a pu subsister que dans la clandestinité » (*ibid.*). Ce comportement ne fait que réduire le vaudou à la sorcière, donc à la magie noire. En ce sens, ils passent complètement à côté de la portée organisationnelle et culturelle du vaudou. Comment peut-on expliquer ce comportement des politiciens haïtiens vis-à-vis du vaudou ?

Si nous nous référons au concordat signé en 1860, qui fait du catholicisme la religion officielle d'Haïti, nous admettons qu'Haïti ne constitue pas un État laïque. Là n'est pas le problème ? Toutefois, depuis la signature de ce concordat entre l'État haïtien et l'État du Vatican, rapporte Hurbon,

Une lutte sans merci sera livrée contre le Vaudou, grâce à l'établissement en Haïti d'une chrétienté toute faite. Celle-ci aura pour tâche de faire accéder l'Haïtien à la civilisation, à comprendre par opposition à la barbarie, à la superstition représentée par l'« africanité » persistante des Haïtiens (*ibid.*, p. 79).

L'Église catholique a joué ce même rôle également durant la période de l'esclavage. Face à cette situation, l'esclave avait pratiqué « le marronnage » pour se constituer en communauté de résistance qui a donné lieu à la conscience d'une autonomie politique et culturelle des esclaves, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le syncrétisme du vaudou avec le catholicisme (*ibid.*, p. 79).

Avant d'aborder notre prochain point, qui constituera, en fait, notre élément de réponse possible à la question posée plus haut, nous voulons savoir d'abord, en termes plus précis, en quoi consiste « le marronnage ». François Houtart et Anselme Rémy nous en donnent la définition suivante :

Le marronnage est une réaction possible de la part d'un groupe agressé qui cherche à se protéger en disparaissant physiquement et ou symboliquement, aux yeux de son adversaire. Ce processus de création d'altérité permet d'écarter le danger en désorientant l'agresseur. Une telle mutation ne peut s'opérer qu'au nom d'un système d'antivaleurs permettant d'échapper à la compréhension et donc à la perception de la part de l'adversaire sans chercher nullement à les modifier. La sécurité maximale de ce dernier, désorienter, se renferme sur son propre système de valeurs, ce qui a pour effet d'oblitérer encore plus complètement l'image de son antagonisme. Ce dernier se situe alors ailleurs, en dehors, c'est-à-dire nulle part, hors d'atteinte (2000, p. 180).

Donc, pour répondre à la question sur « le marronnage », la pratique du vaudou dans la clandestinité sont des maîtres-mots, parmi d'autres, qui pourraient, quant à nous, expliquer le comportement de nombre de politiciens haïtiens vis-à-vis du vaudou. Dans le sens qu'ils cherchent à faire croire à l'adversaire, peu importe lequel, toute autre chose que ce qu'ils pensent réellement. En plus, ils veulent vendre une image de civilisés vis-à-vis, par exemple, de l'impérialisme économique états-unien. En effet, nous rapporte Laënnec Hurbon, durant l'occupation états-unienne de 1915 à 1934, les États-Uniens s'appuyaient « sur le prétexte de la barbarie qui sévissait encore dans les masses haïtiennes à cause des croyances vaudouesques » (2002, p. 80) pour justifier leurs interventions. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le devenir de la nation haïtienne, car « même après le départ des Américains en 1934, les gouvernements haïtiens qui se succéderont jusqu'à nos jours seront tous assujettis au pouvoir politique et économique américains. » (*ibid.*).

Nous pouvons même transposer cette réflexion sur le comportement des acteurs politiques haïtiens par rapport à la démocratie, en ce qui a trait aux représentations culturelles. Est-ce que les acteurs politiques haïtiens ne pratiquent pas le « marronnage » par rapport au modèle démocratique libéral imposé par la communauté internationale en tant qu'acteur externe ? Cela fera l'objet d'un développement plus élaboré au chapitre IV.

1.3 La trajectoire culturelle de la République dominicaine

Il faut remonter à l'époque coloniale pour comprendre la trajectoire culturelle du peuple dominicain, lequel manifeste une grande sensibilité à l'égard de la couleur de la peau. Quel est le lien entre trajectoire culturelle et couleur de peau ? Il trouve son origine dans la rencontre de cultures, entre l'Europe, l'Afrique et enfin les aborigènes américains. Le résultat de cette rencontre est la formation du « *criollismo* », c'est-à-dire les premiers éléments fondant l'entité culturelle dominicaine (Yacou et coll., 2010, p. 247). À ce propos, Carlos Andújar Persinal écrit ce qui suit :

Le fait est qu'au cours du XIXe siècle nous étions déjà un peu profondément métis, tant sur le plan racial que sur le plan culturel. L'existence des relations interethniques, forcées ou non, entre Européens, noirs et mulâtres, a créé une entité culturelle particulière et défini une identité propre (*ibid.*).

Arrêtons-nous un peu sur le terme « métis », utilisé par Persinal pour compléter notre propos sur le lien entre trajectoire culturelle et couleur de peau. Partons d'abord avec une définition plus simple de ce mot du dictionnaire le Petit Robert. Métis : « personne dont le père et la mère n'ont pas la même couleur de peau ». Le lexique des sciences sociales va plus loin dans sa définition et nous donne des éléments plus précis encore pour expliquer notre point. Métis : « au sens large, « sangs mêlés ». Individus issus de parents de races différentes, mais les conditions sociales et culturelles du milieu, plus que les caractères biologiques tracent les limites des groupes métis. » (Grawitz, 1999, p. 276).

Nous avons vu, donc, au regard des définitions du terme « métis » et précisément avec le lexique des sciences sociales, si nous comprenons bien, que dans le cas de la République dominicaine les caractéristiques biologiques (si nous considérons la couleur de la peau comme telle) jouent un rôle important dans l'identité même des

Dominicains. En effet, quand nous avons lu, entre autres, le texte de Catherine Bourgeois, titré « Dis-moi quelle est la couleur de ta peau et je te dirai qui tu es », notre compréhension s'est éclairée davantage. Il s'agit d'un article, publié en 2013 dans *Civilisations* (revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines). Il traite de phénotypes, de langage et de sténotypes en République dominicaine. Son travail se base sur des enquêtes de terrains menées en République dominicaine depuis 2004 (Bourgeois, 2013, p. 31-32). Dans sa conclusion, l'auteure a compris que :

[...] l'identité nationale dominicaine s'est construite sur une identité raciale blanchie en opposition à Haïti, et que les stéréotypes liés à la couleur noire, omniprésents au quotidien, ont été intégrés par une large partie de la population et pèsent lourdement sur la construction des identités individuelles (*ibid.*, p. 47).

Christian Rudel a déjà fait un constat similaire en 1989 dans un chapitre de son livre où il parle de l'identité culturelle des Dominicains et qui se résume par le concept de « dominicanité »,

pour indiquer ce qui restait de plus hispanique dans le Nouveau Monde --- précieux patrimoine constamment menacé par l'invasion surnoise des Haïtiens qui amènent avec eux la violence et la sauvagerie de l'Afrique et les pratiques diaboliques du Vaudou (1989, p. 161).

Le concept de « dominicanité » trouve son origine dans un vieux mythe, à savoir que : « le Dominicain est un Blanc, descendant des Espagnols de la découverte des Amériques, et un catholique ; bien sûr, il a la peau un peu « morena », mais cela vient de quelques métissages avec les « indiens » taïnos, premiers occupants de l'île » (*ibid.*, p. 160).

Force est de constater que la trajectoire culturelle de la République est surtout marquée par « le discours racial ou raciste imposé, surtout par le groupe dominant aux groupes dominés, considérés comme plus faibles, inférieurs, moins intelligents [...] » (Yacou et coll., 2010, p. 246). Selon Carlos Andújar Persinal, les préjugés raciaux, la

discrimination et le racisme sont enracinés dans le comportement quotidien des Dominicains et la vie publique du pays (*ibid.*, p. 245).

Ce discours était tenu, en fait, par l'Espagnol, donc l'Européen, le colonisateur, à l'égard de l'esclave noir ou indien. Et cette situation s'est poursuivie à travers le temps par un mépris social envers les populations noires et métisses en République dominicaine. Cela n'a pas été sans conséquence sur la formation de l'identité culturelle dominicaine (*ibid.*, p. 248). En effet, comme l'indique Persinal, « en République dominicaine, l'on croit toujours que tout ce qui est noir est haïtien et que toute manifestation d'origine africaine est haïtienne ou introduite par les Haïtiens, ce qui nous éloigne d'une de nos origines » (*ibid.*). C'est-à-dire, dans la mentalité des Dominicains, qu'ils ne se voient pas comme des Caribéens d'ascendance noire et hispanique d'origine africaine qui ont connu l'esclavage. Ce qui explique qu'à la télévision l'on priorise plutôt « la peau blanche et le profil caucasien ». Pour l'auteur, cette image cache la réalité (*ibid.*).

Par ailleurs, souligne-t-il, l'essor économique de la fin du XIXe a favorisé d'autres processus dans l'héritage culturel et l'identité du peuple dominicain, avec l'arrivée d'investisseurs venant d'un peu partout dans le monde, la culture dominicaine est devenue syncrétique, c'est-à-dire l'expression de la fusion des cultures (*ibid.*, p. 248).

Le contraste est manifeste entre Haïti et la République dominicaine, deux républiques qui partagent l'île d'Hispaniola. C'est que nous avons, d'un côté, la République dominicaine dont la culture constitue une fusion de cultures plus occidentales et, d'un autre côté, comme nous l'avons vu précédemment, Haïti, qui doit s'affirmer avec ses racines culturelles africaines. Ce contraste selon nous, n'est pas sans conséquence sur l'incompatibilité entre le modèle de démocratie libérale et la culture du peuple haïtien, ce modèle semble mieux réussir en République dominicaine. Autrement dit, l'influence

culturelle occidentale plus présente en République dominicaine offre un terrain plus favorable au modèle de démocratie libérale.

1.4 Récapitulatif

Les deux dernières parties développées plus haut, à savoir la trajectoire culturelle d'Haïti et celle de la République dominicaine, nous ont permis de faire une synthèse de ce que nous retenons des écrits en matière culturelle pour ces deux pays qui partagent une même île. Elles visent à introduire l'un des enjeux majeurs de la thématique de notre recherche qui sera abordé dans ce mémoire. Nous comptons revenir sur l'enjeu culturel au dernier point de ce chapitre, cette fois-ci dans un cadre plus global, en établissant un lien avec la démocratie et la mondialisation.

L'autre enjeu majeur de notre travail étant l'économie, nous allons en faire état à partir des recherches antérieures que nous avons réalisées sur la question. Elles nous permettront de circonscrire le problème particulier qui nous intéresse dans ce mémoire. Ce problème particulier a trait aux facteurs structurels qui expliquent le blocage du processus de démocratisation politique en Haïti, malgré les efforts des acteurs nationaux et internationaux. Donc, les prochains points touchent la réalité sociopolitique d'Haïti après le départ du dictateur Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986. Ils traiteront aussi l'intervention de la communauté internationale, principalement celle de l'ONU, dans les affaires politiques d'Haïti. Ensuite, pour rester fidèle à notre approche sociohistorique, notre revue de la documentation comportera une présentation du processus de démocratisation en République dominicaine, après quoi nous ferons une comparaison entre les deux pays en ce qui concerne la démocratie et le développement. Deux peuples différents, avec des réalités politiques, sociales, culturelles et économiques différentes.

Alors, pour constituer notre unité d'analyse, nous acceptons les implications formulées par Laclau et selon lesquelles : « le peuple ne constitue pas une expression idéologique, mais une relation réelle entre les acteurs sociaux. Autrement dit, c'est une manière de constituer l'unité du groupe » (Laclau, 2008, p. 91). Tout ça pour situer « le peuple haïtien », qui souhaite l'instauration de la démocratie, à travers les deux principaux enjeux (l'enjeu culturel et l'enjeu économique) qui sont au cœur de notre travail.

1.5 La réalité sociopolitique d'Haïti à partir de 1986

La réalité sociopolitique d'Haïti depuis 1986 illustre une grande aspiration au changement dans la population. Issue d'un mouvement populaire non structuré, cette aspiration est dès le départ bâtie sur le désordre et le désaccord, sans un plan stratégique bien défini. Cette aspiration se trouve confrontée aussi au rôle crucial joué par l'armée d'Haïti dans la conjoncture d'alors, mais qui est aussi très résistante au changement (Boutros-Ghali, 1996, p. 9).

Cette grande aspiration au changement marquée de « symboles populaires »⁷ a pris place sur un terrain social radicalement hétérogène. Cette hétérogénéité avait un caractère irréductible, c'est-à-dire que la réalité haïtienne d'alors, post-dictature, ne pouvait pas être ramenée à autre chose (Laclau, 2008, p. 120). Donc,

Le passage à la démocratie a donné lieu partout à un enthousiasme, à une euphorie même qui masque la réalité. Or, cette réalité est celle d'un État qui porte obligatoirement les masques de la criminalité des pratiques dictatoriales.

⁷ « Les symboles populaires sont, sans aucun doute, l'expression des demandes démocratiques qu'ils rassemblent ; mais le moyen d'expression ne peut être réduit à ce qu'il exprime : ce n'est pas un médium transparent » (Laclau, 2008, p. 120).

[...]. Les structures de l'ancien système sont en effet tellement solides qu'on finit par croire qu'à n'importe quel moment le régime peut dériver vers la dictature. (Hurbon, 2016, p. 14) .

Après le départ de Jean-Claude Duvalier pour la France, le 7 février 1986, le pays s'écroule dans un climat de tension politique très agité, sur fond de grève générale dans les grandes villes du pays. Un conseil de gouvernement national présidé par un militaire, le général Henri Namphy, se trouve à la tête du pays. Ainsi, le 29 mars 1987, dans un référendum qui limite les pouvoirs présidentiels, le peuple haïtien vote en masse en faveur d'une nouvelle constitution. C'est le premier pas d'Haïti vers la démocratie, après 29 ans de dictature. Dans cette même résistance au changement citée plus haut, les premières élections, organisées par un conseil électoral indépendant, sont noyées dans le sang avec la complicité des forces armées d'Haïti (*ibid.*).

De nouvelles élections sont organisées, sous le contrôle de l'armée, le 17 janvier 1988. Le taux de participation est inférieur à 5 %. Malgré tout, Leslie Manigat est proclamé président de la République, mais il sera renversé cinq mois plus tard par l'armée : le général Namphy reprend le pouvoir. Il sera renversé à son tour par le général Prosper Avril le 18 septembre de la même année. Ce dernier laisse le pouvoir le 10 mars 1990, consécutivement aux pressions populaires. Mme Ertha Pascal-Trouillot, juge de la Cour de cassation, est nommée présidente provisoire, avec pour mission d'organiser des élections démocratiques (*ibid.*).

En 1990, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations unies, Haïti demande le soutien de la communauté internationale pour l'organisation des élections démocratiques et pour doter le pays d'un gouvernement légitime, qui serait le premier depuis le départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986 (Boutros-Ghali, 1996, p. 10). C'est ainsi que « pour la première fois, une mission d'observation des Nations Unies apporte son soutien à un processus électoral en dehors des cadres classiques de la décolonisation ou du règlement d'un conflit » (Poulligny-Morgant, 1998, p. 133). À

compter de cette période, Haïti a accueilli plus de cinq missions d'appui et de maintien de la paix.

Pourtant, après plus de 25 ans de présence des Nations unies en Haïti, les interventions de l'ONU en matière de stabilisation et de démocratisation ne semblent pas donner les résultats attendus. En effet, de 1986 à nos jours, le pays n'a pas vraiment connu une période réelle de stabilité politique et sociale. Malgré les nombreux efforts de la communauté internationale, les élections qui sont organisées dans le pays sont très souvent entachées de fraudes et d'irrégularités. Les acteurs politiques ont toujours du mal à trouver une entente sur la manière de procéder pour mettre le pays sur le chemin du développement. Or, la résolution 45/2 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 octobre 1990 enjoignait clairement la « Communauté internationale et les organisations internationales compétentes d'accroître leur coopération technique, économique et financière avec Haïti » (Fernandez, 2011, p. 10). Comment expliquer, alors, qu'Haïti soit encore un pays en voie développement permanent?

Roland Belizaire (2006), professeur à l'Université d'État d'Haïti, relève trois obstacles majeurs au processus démocratique haïtien, qui sont les suivants :

1. la conception libérale des droits de la personne (OEA/ONU) se trouve en contradiction avec la conception sociale et historique des Haïtiens de la liberté et des droits;
2. le degré d'inégalités au sein de la société haïtienne entre les divers groupes, classes et catégories sociales est un élément déstabilisateur du processus démocratique;
3. l'ingérence étrangère représente un autre problème majeur pour le processus.

Daniel Holly défend une position selon laquelle les organisations internationales sont les instruments du système international :

Empiriquement, rien n'est moins certain que l'existence de ces intérêts communs dont il est fait grand cas et rien n'est plus éloigné de la réalité que cette vision qui fait des organisations internationales les instruments d'une volonté transformatrice du système international (Holly, 1974, p. 509).

Autrement dit, explique Holly, les organisations internationales sont utilisées pour la reproduction du système, dans la logique de la domination du centre sur les périphéries dans une forme d'exploitation qui donne libre accès à des pays impérialistes aux ressources des autres pays plus faibles (*ibid.*). Dans le cas d'Haïti, soulignent François Houtart et Anselme Remy, « la réalité centre-périphérie n'est pas seulement un fait économique, mais aussi une réalité culturelle » (2000, p. 9).

Dans cette situation, Haïti doit gérer deux dynamiques (*ibid.*) :

1. s'intégrer dans le projet néolibéral mondial;
2. affirmer son identité en tant que société spécifique avec ses racines culturelles africaines.

En quoi consistait le projet néolibéral?

En réalité, il s'agit là d'un programme de restauration pure et simple des profits des entreprises ; rien de plus, rien de moins. Ce programme s'accompagnait d'une offensive contre les pays du Sud : la création d'une crise de la dette allait servir de levier aux invasions prédatrices des pays du tiers-monde. On ouvrit de force ces marchés pour ensuite saisir leurs actifs à prix réduit et enfermer ces pays dans une position de débiteur (McNally, 2010, p. 59).

En effet, dans le courant des années 1970 qui suit la fin du « boom économique » de la période de l'après-guerre, il y a eu suraccumulation du capital et baisse des profits des grandes entreprises aux États-Unis qui ont mené à un ralentissement de l'économie capitaliste. Donc, il a fallu alors créer d'autres marchés. Cette situation a augmenté les inégalités sociales dans nombre de pays et créé une hausse de la pauvreté dans le monde, sans oublier une insécurité généralisée et grandissante, mais cela est la résultante même de la croissance et caractéristique du capitalisme néolibéral, soutient McNally (*ibid.*).

1.6 Les élections du 16 décembre 1990, l'engagement de la communauté internationale, principalement celle de l'ONU

L'ensemble des pays et des instances qui constituent la communauté internationale joue un rôle très important dans les prises de décisions en Haïti. C'est ainsi qu'après le vote de l'Assemblée générale, le 8 octobre 1990, l'ONU décide d'envoyer « une mission d'observateurs civils et des militaires sans armes pour la sécurité et la crédibilité des comices du 16 décembre ; [...] (Étienne, 1999, p. 131).

Cette mission, dénommée « ONUVEH », était dirigée par le représentant personnel du secrétaire général pour Haïti. Elle était composée d'une division électorale, d'une division de sécurité et d'une division administrative (Boutros-Ghali, 1996, p. 9). Selon le livre bleu des Nations unies sur Haïti, cette mission n'a pas rencontré d'obstacle majeur. Elle a pu réussir à instaurer un climat de confiance qui était sans nul doute nécessaire à la tenue d'élections démocratiques. L'ONUVEH a même facilité l'acceptation de l'élection présidentielle qui mènera le président Jean-Bertrand Aristide au pouvoir « en communiquant très rapidement aux principaux intéressés la projection qu'elle a réalisée la nuit même, en coopération avec l'OEA, sur la base d'un échantillon des bureaux de vote » (*ibid.*, p. 15).

Jean-Bertrand Aristide, avec « le mouvement Lavalas », incarnait un leadership charismatique. Ancien prêtre catholique, Aristide présentait la plupart des caractéristiques qui sont décrites par Max Weber (Piotte, 2005, p. 526) en ce qui concerne la domination charismatique. Il avait donc le discours d'un « politicien-prophète »; il était même présenté comme quelqu'un qui avait des pouvoirs surnaturels. Les personnes choisies par celui-ci pour le seconder deviennent des adeptes ou des disciples qui s'abandonnent pleins de foi et d'enthousiasme aux mains du leader (*ibid.*).

Élu président à la faveur des premières élections dites démocratiques du 16 décembre 1990, Jean-Bertrand Aristide, dans son discours d'investiture le 7 février 1991, « après avoir proposé un « mariage » entre le peuple et l'armée, annonce immédiatement la révocation de tous les membres de l'État-major, à l'exception du général Hérard Abraham » (Étienne, 1999, p. 156). Ces gestes autoritaires de Jean-Bertrand Aristide vont à l'encontre des forces antichangements d'alors, tant nationales qu'internationales. En effet, selon Sauveur Pierre Étienne, « en révoquant les vieux généraux, il assurait automatiquement l'ascension des jeunes officiers des promotions de 1971 et 1973, ambitieux, assoiffés de pouvoir et d'argent, liés à la drogue et manipulables par la CIA » (*ibid.*, p. 157). Ainsi, rapporte l'auteur, de jeunes militaires menés par le général Raoul Cédras⁸, dans un complot impliquant des secteurs sociaux, politiques et économiques et des forces externes, ont renversé le président Aristide, lors d'un coup d'État le plus sanglant de toute l'histoire d'Haïti le 30 septembre 1991 (*ibid.*).

Face à la situation chaotique dans laquelle se trouvait le pays, le 31 août 1993, dans la résolution 862, le Conseil de sécurité approuve l'envoi d'une mission de 30 personnes, chargées d'évaluer les besoins d'une composante police civile et d'une composante militaire de la MINUHA. Par la suite, dans une nouvelle résolution, celle du 31 juillet 1994, le Conseil de sécurité des Nations unies propose que la force multinationale, conduite par les États-Unis, use de moyens coercitifs « pour obtenir le départ des militaires haïtiens et le retour du président Aristide et créer un environnement sûr et stable » (Boutros-Ghali, 1996, p. 62). Ainsi, une intervention militaire états-unienne est survenue sur le sol national le 19 septembre 1994, après un embargo féroce qui a

⁸Selon Sauveur Pierre Etienne, « le New York Times, dans son édition du 6 novembre 1993, affirma que les chefs militaires putschistes, principalement le général Raoul Cédras, étaient au service de la CIA de 1985 à 1991 ».

paralysé l'économie haïtienne déjà moribonde. Cette intervention des forces militaires américaines s'est soldée par le retour au pouvoir du prédisent Aristide le 15 octobre 1994 (*ibid.*, p. 169-170).

Après la MINUHA, qui a permis d'avoir une certaine stabilité politique dans le pays, les problèmes d'ordre économique sont restés tels quels; c'est ce qui a justifié, entre autres, l'envoi par les Nations unies à Haïti d'une nouvelle mission, explique Boutros Boutros-Ghali, dans l'introduction du livre bleu des Nations unies sur Haïti. Ainsi, la MANUH succède à la MINUHA le 31 mars 1995, avec pour principal mandat de « promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique d'Haïti » (*ibid.*, p. 75).

La MINUSTAH est la cinquième mission de maintien de la paix organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle a été mise en place en Haïti le 1^{er} juin 2004 par la résolution 1542 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies et remplace celle du 29 février 2004, à la suite du départ forcé de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide du pouvoir lors de son second mandat présidentiel. Selon ce qui est inscrit dans la résolution 1542⁹, la MINUSTAH devait avoir une durée initiale de 6 mois, qui s'est renouvelée indéfiniment jusqu'à près de 13 ans après sa création. La MINUSTAH a pris fin sans avoir stabilisé le pays et avec un bilan tant mitigé que controversé. La MINUSTAH est remplacée aujourd'hui par la MINUJUSTH.

⁹ Ces informations sont disponibles sur le site de la MINUSTAH à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/>. (Consulté le 25 mars 2017).

1.7 Le processus démocratique en République dominicaine

Selon Christian Rudel, en théorie la voie de la démocratie et de la liberté est ouverte en République dominicaine avec la mort du dictateur Trujillo (Rudel, 1989, p. 74). Toutefois, dans un texte d'Anne-Gaëlle Reguellet, elle a démontré que le régime de Trujillo était démocratique, mais en fait en apparence. En effet, si nous nous référons à la nouvelle orientation donnée à la démocratie au milieu du XIXe par la France et les États-Unis, laquelle a plus une portée électorale libérale, nous pouvons mieux comprendre la démonstration de l'auteure. Sous cet angle, Anne-Gaëlle Reguellet nous explique que « la structure politique du régime de Trujillo était très complexe, elle portait à la fois le masque de la démocratie et faisait preuve d'une tyrannie sans nom – la forme du gouvernement étant définie par une constitution » (2010, p. 48). En effet, c'est le modèle des dictateurs latino-américains qui cachaient « l'illégitimité de leur pouvoir sous des apparences de démocratie, souvent occidentale » (*ibid.*).

Dans les pays touchés par ce type de régime, comme c'était le cas en République dominicaine, les trois pouvoirs de l'État, à savoir l'exécutif, le judiciaire et le législatif (le modèle nord-américain), sont en apparence séparés comme dans les institutions démocratiques, mais dans les faits ce sont des instruments soumis à la volonté du dictateur. De plus, les élections organisées régulièrement n'offraient pas de pluralité politique : c'était l'affaire d'un seul parti politique, le Parti dominicain, qui permettait à Trujillo de contrôler la population dominicaine avec la carte du parti qui avait la même importance que la carte d'identité nationale et le certificat de service national. Il y a eu six élections sous le règne de Rafael Leonidas Trujillo, sans mentionner qu'il a accordé le droit de vote aux femmes en 1942, un point important par rapport au reste du monde (*ibid.*, p. 47-73).

L'après-Trujillo est marqué par une période d'instabilité politique qui s'est soldée par une deuxième occupation des forces impérialistes états-unienne en 1965. « Le premier

objectif de la présence impérialiste en République Dominicaine était de s'opposer à la volonté populaire de mettre en place un gouvernement constitutionnel présidé par Juan Bosch » (Yacou et coll., 2010, p. 90). En fait, les états-uniens ne voulaient pas faire face à une révolution, c'est-à-dire aller plus loin qu'un gouvernement démocratique, sous la pression de la masse. Ainsi, malgré le vaste front commun qui appuya la candidature Juan Bosch, « les élections se déroulèrent dans un contexte particulièrement défavorable pour le mouvement révolutionnaire, en raison de la présence des troupes nord-américaines » (*ibid.*). Ce qui a permis à Joaquín Balaguer de recueillir une majorité de suffrages qui le conduira au pouvoir comme le messager de la paix (*ibid.*).

Selon ce que nous rapporte Rubén Silié, avoir le soutien de l'impérialisme états-unien, de la paysannerie, des latifundistes et de vastes secteurs des couches moyennes dans sa campagne pour arriver à la présidence avait pour conséquence que Balaguer devait satisfaire ses sympathisants, chacun selon ses priorités. Il a compris la situation, ce qui l'a conduit à fonder un nouveau groupe de dirigeants « qui serait l'instrument nécessaire à la remise en ordre du pays et une garantie de stabilité face aux risques d'anarchie qui guettaient la société » (*ibid.*). Ainsi, les nouveaux gouvernants s'arrangent pour que toutes les conditions soient favorables à l'émergence des classes moyennes. Et en implantant une politique d'assistance à la population, le président Balaguer est parvenu à séduire les secteurs les plus défavorisés de la société (*ibid.*, p. 91). C'est alors, avec « cette conception de l'État à Balaguer explique assez qu'il put gouverner en toute indépendance à l'endroit des classes dominantes et qu'il put s'installer dans la durée : c'est là le secret de la longue période au pouvoir de ce dernier » (*ibid.*).

Par sa gestion de l'État et du fait des contradictions des forces en présence, le président Balaguer a les mains libres. Les nouveaux secteurs ascendants de la société et les forces traditionnelles du pays « prenant conscience de la chance historique qui leur était

offerte nouèrent progressivement sous la houlette de Balaguer une alliance de classes, qui en dépit du changement politique, ne connut pas de failles » (*ibid.*, p. 91-92).

Par ailleurs, il faut souligner que, durant les douze (12) années (1966-1978) ininterrompues de présidence de Balaguer, le pays a connu un grand développement du secteur du bâtiment, une croissance du secteur industriel; en résumé, il y a eu une montée importante du secteur économique. Toutefois, cette époque a vu aussi le développement d'une inquiétante corruption administrative qui a favorisé l'utilisation des fonds internes aux bénéfices des entreprises multinationales, sans oublier la spéculation immobilière. Cette corruption, que Balaguer avait lui-même volontairement instaurée, lui échappa par la suite (*ibid.*, p. 92).

C'est à la faveur de cette situation qu'apparaît le Parti révolutionnaire dominicain (PRD) comme solution de rechange à Balaguer. En effet, ce parti politique qui émerge des représentants de la bourgeoisie ascendante sape les bases du Parti réformiste. Le PRD, enraciné dans les masses qui réclamaient un changement social en dénonçant l'appropriation des richesses nationales par les compagnies étrangères, a mis en échec le président Balaguer et, pour la première fois au terme d'une élection, la bourgeoisie assume directement le pouvoir de l'État. Cette prise de pouvoir a favorisé la bourgeoisie impérialiste dans le pays et la création d'un ensemble d'entreprises qui sont sous le contrôle des États-Unis (*ibid.*).

Selon Silié, l'arrivée de Balaguer au pouvoir a permis l'ouverture inconditionnelle de la République dominicaine aux capitaux étrangers. Il a en fait opéré une rupture avec l'ère trujilliste qui freinait l'entrée de ce type de capitaux. Le choix de Balaguer est bénéfique pour les Dominicains, car, indique l'auteur, [...] « le développement ne peut se concevoir sans la participation des capitaux étrangers [...] » (*ibid.*, p. 94).

1.8 Démocratie et développement : Haïti / République dominicaine

Selon les informations disponibles sur le site « Freedom House », pour l'année 2016 le PIB par habitant d'Haïti est de 824,20 dollars américains pour une population de 10 924 000 habitants. Comparativement à la République dominicaine dont le PIB par habitant est de 6147,30 dollars américains pour une population de 10 508 000 habitants¹⁰.

Pour comprendre la situation économique d'Haïti par rapport à la République dominicaine, il faut remonter à l'indépendance (1804 pour Haïti et 1844 pour la République dominicaine); en passant par l'occupation états-unienne des deux républiques. Dans le cas Haïti, c'est la dette de l'indépendance payée à la France qui a ruiné dès le départ l'économie haïtienne, contrairement à la République dominicaine qui n'a pas eu à payer pour son indépendance. D'ailleurs, il y a eu une tentative de retour volontaire des Dominicains à la métropole, c'est-à-dire de revenir dans le giron de l'Espagne (Rudel, 1989, p. 51-52). En plus de l'incapacité d'honorer ses dettes, Haïti était rongée par l'instabilité politique : « de 1843 à 1911, 11 des 16 chefs d'État qui se succèdent au pouvoir sont renversés par des révolutions. De 1911 à 1915, 6 présidents sont assassinés, ce qui justifie l'occupation du pays de 1915 à 1934 » (Boutros-Ghali, 1996, p. 7).

Après l'indépendance de la République dominicaine en 1844, la reconstruction de son économie, qui a débuté vers la fin de 1870 (avec l'essor de l'industrie sucrière), est fortement soutenue par des capitaux étrangers et la main-d'œuvre haïtienne. L'occupation américaine (1916-1924) y est pour beaucoup. En effet, les Américains

¹⁰ <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2017>

ayant des difficultés à relancer l'industrie sucrière en Haïti pendant l'occupation (1915-1934), ils investissent en République dominicaine et font appel aux travailleurs haïtiens (Rudel, 1989, p. 85). Durant cette période, les états-uniens ont fait main basse sur tous les services du pays dans le cadre d'une tentative de modernisation d'Haïti en lien avec le système capitaliste occidental (Blancpain, 1999, p. 333). Mais cette modernité ne fut que de surface, pour être plus précis, car avec l'occupation militaire états-unienne les États-Unis voulurent « imposer au pays une administration directe, de style colonial, comme pouvaient le faire à l'époque les Européens dans leurs colonies d'Afrique » (*ibid.*, p. 340).

En République dominicaine, selon Christian Rudel, l'assassinat du président Rafael Leonidas Trujillo le 30 mai 1961 (avec l'appui déguisé de la CIA) et le débarquement à nouveau des militaires états-uniens en 1965, en théorie « devait ouvrir la voie à la liberté et à la démocratie » (Rudel, 1989, p. 74). Nous voyons donc que c'est à partir de cette période que le processus de démocratisation fut amorcé en République dominicaine, pays qui a déjà fait son entrée dans l'économie mondiale. Par contraste, Haïti subissait plutôt, à cette époque, la dictature des Duvalier, et ce sera le cas jusqu'en février 1986. En effet, selon ce que rapporte Sauveur Pierre Étienne dans son livre intitulé « Haïti misère de la démocratie », l'ex-président François Duvalier est arrivé au pouvoir en 1957 au moyen d'élections frauduleuses, avec l'appui des États-Unis dans l'objectif de lutter contre le communisme. Dès son arrivée au pouvoir, poursuit l'auteur, François Duvalier parvint à neutraliser certaines institutions et à en anéantir d'autres. Il écrase toutes les organisations de la société civile; de plus, il emprisonne, assassine ou contraint à l'exil les membres les plus dynamiques de ces organisations (Étienne, 1999, p. 55).

L'entrée de la République dominicaine dans l'économie mondiale très tôt a favorisé aussi un bon démarrage pour les Dominicains dans le processus de démocratisation. Car si ça n'avait pas été le cas, le pays aurait pu s'effondrer à la suite des crises qui ont

précédé la signature du Pacte de Solidarité économique de 1990. En effet, malgré la grève syndicale du 19 et 20 juin 1989, qui était largement appuyée par la population, et l'appel à la désobéissance civile du PLB (la population n'a pas répondu favorablement à cet appel) face à l'élection illégitime du président Balaguer pour un cinquième mandat, le pays a pu tant bien que mal conserver ses acquis démocratiques. Mais pour y arriver, le président s'est tourné vers de grandes décisions économiques qui sont inscrites dans le Pacte de Solidarité économique de 1990 (Faxas, 2005, p. 401). Ainsi, comme l'écrit Laura Faxas, le président Balaguer :

« reprend les enjeux les plus importants de la discussion économique et sociopolitique, à savoir : une libération des prix et l'ouverture économique, une réforme fiscale et administrative [...] et la mise en œuvre de programme en direction des secteurs les plus pauvres de la population » (*ibid.*).

1.9 Démocratie : Haïti face à la mondialisation de la culture

Selon l'étymologie grecque, le mot démocratie¹¹ « signifie soit le gouvernement du peuple, soit le gouvernement d'un peuple » (Hermet, 2015, p. 78). Le mot peuple, bien que sa définition soit imprécise, nous nous entendons pour dire qu'il s'agit d'un groupe humain avec une langue, une culture, ainsi que des traits psychologiques communs

¹¹ Selon Francis Dupuis-Déri, le terme *démocratie* et ses dérivés (démocrate, démocratique) sont des étiquettes. Il s'agit de mots qui servent à préciser publiquement la nature d'un individu, d'un groupe social, d'une institution ou d'un régime politique. Bien que, par son pouvoir de distinction, chaque étiquette permet d'établir des différences entre les forces qui sont en compétition dans le champ politique, il s'avère qu'il peut y avoir une grande différence entre l'étiquette affichée et l'identité politique (Dupuis-Déri, 2013, p. 16). Cette étiquette peut servir à autre chose; en fait, elle peut ne pas afficher réellement l'identité politique d'un peuple par rapport à ses valeurs, notamment culturelles. L'étiquette, selon l'auteur, « peut être un élément déterminant des critères de pureté politique en influençant des jeux d'inclusion et d'exclusion, d'alliance et de rivalité » (*ibid.*).

(Grawitz, 1999, p. 314). Le concept *culture* est très présent dans les études sur la démocratie en Haïti, par exemple chez un auteur comme Laënnec Hurbon. Selon lui, une véritable analyse du processus de démocratisation en Haïti doit s'inscrire dans le contexte de la mondialisation, de l'universalisation du droit et de l'homogénéisation culturelle, sans oublier aussi l'appartenance à un ordre économique commun (Hurbon, 1998).

Avec Jürgen Habermas, « la sphère publique, comme concept cristallisant les rapports entre la population, les médias et l'État, signifie que les médias font partie des mécanismes favorisant la démocratie » (Gingras, 2009, p. 14). De plus, la sphère publique, pour Habermas, constitue l'outil par lequel les sociétés peuvent s'autogouverner, tandis que le débat rationnel au sein du public serait du domaine culturel (*ibid.*, p. 15). Habermas établit un lien entre l'espace public et la société civile qu'il considère comme une réalité d'association et de regroupements non étatiques et non économiques. Ainsi, il revient, selon lui, à ces deux éléments, à savoir l'espace public et la société civile, de dynamiser la démocratie (Toussaint, 2003, p. 16).

Toutefois, selon Somers « la démocratisation, en somme, reste fortement liée au développement du marché chez Habermas » (Dufour, 2015, p. 325). Autrement dit, la démocratisation n'est pas liée seulement à la politique ou à la culture (*ibid.*). En d'autres termes, la démocratisation est liée au développement de l'espace économique.

Mais dans la présentation de la genèse du régime démocratique en Haïti, Hurbon a beaucoup parlé d'identité culturelle et d'identité nationale. En fait, selon l'auteur, il est bien probable que l'instauration du régime démocratique en Haïti est à la base de « l'émergence de mouvements culturels identitaires ou tout simplement nationalistes » (Hurbon, 1998) dans le pays. Comme l'indique Rogers Brubaker, « L'identité, est un mot clé dans le vernaculaire de la politique contemporaine et l'analyse sociale doit en tenir compte » (Brubaker et Junqua, 2001, p. 66).

Nous posons la problématique de notre mémoire autour de deux enjeux, d'abord l'enjeu culturel avec la trajectoire culturelle d'Haïti marquée par le vaudou haïtien en tant que religion et organisation sociale; ensuite l'enjeu économique avec l'intégration d'Haïti dans le plan néolibéral mondial.

Il est clair que c'est loin d'être une compétition facile et égale pour Haïti, c'est-à-dire son intégration dans le plan néolibéral mondial et l'affirmation de son identité, mais, nous disent François Houtart et Anselme Rémy,

L'histoire des cultures montre que la force n'est pas toujours la garantie du succès et que la représentation et les valeurs du faible s'introduisent dans les interstices de celles du fort, lui faisant la nique, comme base des résistances et germe des synthèses ultérieures (2000, p. 9).

Selon Pierre Raymond Dumas, il y a deux façons de concevoir l'avancée collective de la démocratie :

Soit comme la résultante d'un progrès économique continu, grâce à l'action fulgurante des élites ; soit comme le résultat de la vitalité des catégories intermédiaires, chargées d'orienter le pays vers la paix et la prospérité, voire de renforcer les institutions démocratiques (Dumas, 2015, p. 199).

Le premier cas, nous l'avons signalé dans la comparaison de l'économie haïtienne à celle de la République dominicaine; on peut dire qu'il n'y a pas eu de progrès économiques continus en Haïti. Le deuxième cas concerne la classe moyenne qui constitue les catégories intermédiaires, c'est-à-dire l'élite intellectuelle. Malheureusement, depuis la dictature des Duvalier beaucoup d'intellectuels haïtiens ont laissé le pays et la situation va en empirant avec le départ de beaucoup de jeunes Haïtiens pour le Brésil et le Chili. Deux films documentaires du journaliste Valery Numa, « Destination Brésil » et « Chili à tout prix », montrent bien cette vague migratoire des Haïtiens vers des pays de l'Amérique latine (Saint-Pré, 2017).

De plus, pour notre part, il est clair que la présence des Nations unies dans l'histoire politique récente d'Haïti est un moyen de rendre moins visible la présence des États-Unis dans les affaires de l'État haïtien comme en 1915 et pour appliquer le plan néolibéral visant à créer d'autres marchés. Donc, en s'évertuant à reconstituer leur hégémonie, les pays occidentaux conduisent les pays du Tiers-monde, dont Haïti, vers ce que Laënnec Hurbon appelle un type de « démocratie-simulacre », sans contenu réel (Hurbon, 1998). D'autres auteurs parlent de démocratie sous tutelle, c'est-à-dire une démocratie, selon Pierre-Raymond Dumas (2015), qui est sans ressorts institutionnels ni ancrage sociologique.

1.10 La question générale et les questions spécifiques

Question générale : Quels sont les facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts de la communauté internationale ?

La culture est pour nous un facteur structurel en lien avec la problématique identitaire, dont les acteurs, tant au niveau national qu'international, doivent tenir compte dans l'examen du processus de démocratisation politique en Haïti. L'économie est un autre facteur structurel qui requiert notre attention dans le cadre de ce mémoire. En lien avec ce facteur structurel, l'intégration d'Haïti dans le plan néolibéral mondial et le degré d'inégalités au sein de la société haïtienne entre les divers groupes, classes et catégories sociales sont des éléments déstabilisateurs, entre autres, quant à nous, du processus démocratique.

Question spécifique 1 : Quelles sont les lacunes dans les efforts fournis par les principaux acteurs politiques, notamment par la communauté internationale, qui expliquent l'échec du processus de démocratisation en Haïti ?

Dans le cas d'un pays qui a connu l'esclavage et la dictature comme Haïti, nous comprenons que la transition de cette dernière vers la démocratie puisse être difficile avec l'idéologie du système néolibéral. Il faut une reconnaissance des représentations culturelles, donc symboliques, du peuple haïtien qui souhaite l'instauration de la démocratie. En d'autres termes, dans le cas d'Haïti il ne faut pas seulement considérer le modèle des régimes démocratiques libéraux; il faut, en effet, prendre également en considération la construction des démocraties populaires. Il faut davantage tenir compte de la culture politique interne du pays avec ses contradictions pour assurer une meilleure « alternance politique ».

Question spécifique 2 : En quoi les efforts de la communauté internationale, à travers les Nations unies, dans les affaires de l'État haïtien peuvent-ils avoir des conséquences sur le processus de démocratisation en Haïti ?

Au risque de nous répéter, nous précisons qu'il n'y a pas grand doute que la présence de l'ONU dans les affaires de l'État haïtien vise à rendre moins visible celle des États-Unis dans les affaires de l'État haïtien comme en 1915 et à appliquer le plan néolibéral cherchant à créer d'autres marchés. En conséquence, Haïti a droit à un régime démocratique qui ne tient pas compte de la réalité culturelle du pays, puisque ce modèle entre dans le contexte de la mondialisation, de l'universalisation du droit et de l'homogénéisation culturelle.

Ces questions recouvrent, bien évidemment, un ensemble très vaste de phénomènes. Elles doivent être comprises en tant que problématiques sociohistoriques et politiques que nous souhaitons aborder à la lumière de plusieurs sources. Il va de soi qu'il ne sera pas possible d'apporter des réponses précises, univoques ou définitives à ces questions. L'objectif, ici, est plutôt d'examiner sociologiquement, sur la base de la littérature existante, les explications qui permettent de découvrir les principales raisons du blocage démocratique en Haïti et, plus particulièrement, leur articulation avec

l'intervention de la communauté internationale. C'est en fait sur cet aspect que nous croyons être en mesure de faire une contribution à l'analyse de la démocratisation haïtienne, car nous développerons un argumentaire qui vise à échapper à certains réductionnismes courants dans ce domaine. À cette fin, sans pour autant produire une thèse culturaliste, nous mettrons de l'avant les dimensions culturelles qui sous-tendent le processus à l'étude.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le cadre théorique de notre travail, nous allons mobiliser, tout d'abord, deux catégories centrales de la théorie politique : la « représentation » et « la démocratie ». Nous nous inspirons de la démarche d'Ernesto Laclau, chapitre 6 de son livre intitulé « La raison populiste ». Pour Laclau, la représentation est un double processus, « d'une part, un mouvement du représenté vers le représentant, de l'autre un mouvement du représentant vers le représenté » (2008, p. 187); ce qu'il désigne comme deux dimensions qui sont propres à tout processus de représentation. Il ajoute aussi la dimension symbolique de la représentation pour faire le lien avec la démocratie. En effet, « le cadre symbolique d'une société est ce qui soutient un certain régime, le lieu du pouvoir ne peut pas être entièrement vide. Même la plus démocratique des sociétés aura des limites symboliques pour déterminer qui peut occuper le lieu du pouvoir » (*ibid.*, p. 196) .

Ce raisonnement de Laclau fait suite à sa réflexion de « la représentation symbolique » analysée par Hanna Fenichel Pitkin. Cette analyse renvoie à la construction du peuple dans sa représentation. Selon Laclau :

La construction d'un peuple n'est pas simplement l'application à un cas particulier d'une théorie générale de la représentation qui pourrait être formalisée à un niveau plus abstrait ; c'est au contraire, un cas paradigmatique, parce que c'est celui qui montre la représentation pour ce qu'elle est : le terrain fondamental de l'objectivité sociale (Laclau, 2008, p. 193).

Pour préciser davantage son idée dans son analyse du texte de Pitkin, publié il y a plus de quarante ans, sur « la représentation symbolique », Laclau fait appel à la théorie psychanalytique. C'est « avec la description freudienne/lacanienne du fonctionnement de l'inconscient que la représentation devient ontologiquement primaire » (Laclau, 2008, p. 193), c'est-à-dire que la représentation vient en tout premier lieu. Cette réflexion conduit l'auteur à une critique des théories classiques de la représentation politique qui voient la volonté du peuple comme une chose constituée, sans tenir compte de la représentation de ce dernier, en ce qui concerne son identité en tant que peuple.

C'est ce qui s'est passé avec le modèle agressif de la démocratie (Schumpeter, Downs) qui réduit le peuple à un pluralisme d'intérêts et de valeurs ; avec le modèle délibératif (Rawls, Habermas) qui a trouvé soit dans la justice comme équité, soit dans les procédures dialogiques, la base d'un consensus rationnel qui éliminerait toute opacité du processus de représentation (Laclau, 2008, p. 193).

Prenons, par exemple, le cas d'Haïti. Comme l'indique Laënnec Hurbon, le peuple haïtien demande l'instauration de la démocratie et la communauté internationale, avec les États-Unis en tête, tente d'être, et ce, depuis le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986, le principal acteur de cette transition démocratique qui n'en finit pas. Après l'esclavage, la dictature et les autres problèmes sociaux, la société haïtienne est marquée dans sa représentation symbolique avec ce que Hurbon appelle une sorte « d'apartheid social » (Hurbon, 2016, p. 18). Selon l'auteur,

Ce type particulier d'apartheid est recouvert ou accompagné par les représentations culturelles péjoratives comme celles du culte vaudou, de la langue créole, de la couleur (noire pour la majorité de la population, mulâtre pour une minorité de citoyens considérés comme privilégiés économiquement). Des institutions comme l'Église catholique et le système scolaire, sous contrôle des congrégations religieuses étrangères, sont tenues responsables d'avoir soutenu et renforcé ces représentations. (*ibid.*).

Plus loin, Laënnec Hurbon précise que, dans le cadre de la transition de la dictature vers la démocratie en Haïti, les principaux acteurs de la transition démocratique croient « [...] qu'il suffit de trouver du travail, du logement, des soins de santé, de l'éducation au peuple haïtien, que la paix sera établie. Telle est au fond l'idéologie du système néolibéral régnant » (*ibid*, p. 21). Notons que, en parlant de peuple haïtien, l'auteur fait référence aux masses et aux couches sociales les plus pauvres de la population (*ibid*).

Pour Hurbon, ce n'est pas seulement ça; en effet, en plus d'une plus grande reconnaissance et considération des représentations culturelles, il souhaite aussi une véritable mémoire sur l'esclavage, car selon lui le système politique haïtien qui a donné naissance à plusieurs régimes despotiques trouve aussi ses origines dans l'esclavage qu'a connu Haïti. Il croit également que :

L'absence de lieux de mémoire sur la dictature de Duvalier renvoie à une pénurie d'informations sur les méthodes, les moyens et les objectifs de la dictature. À côté de nous, en République dominicaine, il existe un musée sur la dictature de Trujillo, et il est même interdit aux fils du dictateur de revenir au pays (*ibid*, p. 21-22).

Si nous comprenons bien la pensée d'Hurbon, substantiellement dans son approche il revendique une meilleure compréhension des représentations culturelles, donc des « représentations symboliques » d'Haïti et également un devoir de mémoire relatif au passé du peuple haïtien. En ce sens, les acteurs nationaux et internationaux peuvent mieux aborder la transition d'Haïti vers la démocratie.

2.1 La démocratie et les identités populaires

Revenons à Ernesto Laclau. Après une analyse bien structurée du texte de Hanna Fenichel Pitkin sur « la représentation symbolique », l'auteur passe de celle-ci à la

théorie politique de Claude Lefort pour effectuer son étude de la démocratie populaire. Tout d'abord, reprenons la notion de « vide » dont Laclau a fait mention plus haut dans une citation qui a attiré notre attention. Qu'est-ce que l'auteur entend par « vide »? Selon lui,

Le signifiant vide est quelque chose de plus que l'image d'une totalité existant à l'avance ; il est ce qui constitue cette totalité, ajoutant ainsi une nouvelle dimension qualitative. Cela correspond au deuxième mouvement du processus de représentation : du représentant vers les représentés (Laclau, 2018, p. 191).

Il ajoute que l'émergence d'un peuple ne pourrait pas être sans l'identification (processus de construction) à un signifiant vide, c'est-à-dire que cela serait impossible, selon l'auteur, sans le fonctionnement des mécanismes de représentation. Mais, souligne Laclau,

Le signifiant vide ne peut fonctionner comme point d'identification que parce qu'il représente une chaîne d'équivalences. Le double mouvement que nous avons découvert dans le processus de représentation est dans une large mesure inscrit dans l'émergence d'un peuple. D'une part, la représentation de la chaîne n'est pas une représentation purement passive (*ibid.*).

Par ailleurs, la logique de la chaîne d'équivalences en ce qui concerne des représentés vers le représentant donne lieu à une double tension que l'auteur dans la représentation qui peuvent arriver aux mêmes conclusions à travers la combinaison entre homogénéité et hétérogénéité (*ibid.*, p. 192). C'est ainsi que :

La fonction homogénéisatrice du signant vide constitue la chaîne et en même temps, la représente. Mais cette double fonction n'est pas autre chose que les deux visages du processus de représentation que nous avons mis en évidence. La conclusion est évidente : toute identité populaire a une structure interne qui est essentiellement représentative (*ibid.*).

Cette dernière citation nous permet de présenter maintenant le passage de « la représentation symbolique » de Pitkin à la théorie politique de Lefort. Nous avons voulu présenter d'abord la logique d'équivalence de Laclau pour nous situer dans notre

démarche. Dans sa prise de position par rapport à la conception de Lefort qui croit que « le cadre symbolique démocratique doit être opposé au totalitarisme », Laclau croit, lui, que :

La construction d'une chaîne d'équivalences à partir de la dispersion de demandes fragmentées et leur unification autour des positions populaires fonctionnant comme signifiants vides ne sont pas totalitaires mais sont la condition même de la construction d'une volonté collective qui, dans bien des cas, peut être profondément démocratique (*ibid.*, p. 196).

Pour Laclau, le problème dans l'analyse de la démocratie faite par Lefort, c'est qu'elle se limite aux régimes démocratiques libéraux; ainsi, l'analyse de la construction des sujets démocratiques populaires est négligée. Ce que constate Laclau le pousse à une discussion plus approfondie de la relation entre populisme et démocratie (*ibid.* p. 196-197).

Avant d'introduire cette discussion, nous estimons important de donner la définition que l'auteur l'auteur donne du populisme. Selon Laclau :

Le populisme est le terrain d'une indécidabilité primaire entre la fonction hégémonique du signifiant vide et l'équivalence des demandes particulières. Il existe une tension entre les deux, mais cette tension n'a rien d'autre que l'espace de construction d'un peuple (*ibid.*, p. 192).

Cette discussion plus approfondie que nous avons entamée avant de fournir la définition du populisme faite par Laclau se résume très bien, pour notre part, d'un côté par une citation tirée par Laclau des travaux de Chantal Mouffe et, d'un autre côté, par une citation de Laclau lui-même.

Partons avec la citation de Chantal Mouffe et rappelons que cette citation est inspirée de l'œuvre de Claude Lefort. Voici ce qu'elle dit :

Au lieu d'identifier simplement la forme moderne de la démocratie au lieu vide du pouvoir, je voudrais aussi souligner la distinction entre deux aspects : d'une

part, la démocratie comme forme de gouvernement, c'est-à-dire, le principe de la souveraineté du peuple; de l'autre, le cadre symbolique dans lequel ce gouvernement démocratique s'exerce. La nouveauté de la démocratie moderne, ce qui le rend proprement « moderne » est que, avec l'apparition de la « révolution démocratique », le vieux principe démocratique selon lequel le pouvoir devrait être exercé par le peuple resurgit, mais cette fois, dans un cadre symbolique fixé par le libéral, qui souligne l'importance des libertés individuelles et des droits de l'homme (*ibid.*, p. 197).

Contrairement à Lefort, Mouffe ne concentre pas son analyse de la démocratie seulement sur le postulat libéral. L'auteure voit plutôt une articulation contingente historique entre ces deux traditions, c'est-à-dire deux éléments qui peuvent s'articuler ou pas. Autrement, il peut y avoir d'autres formes de démocratie en dehors du cadre symbolique libéral (*ibid.*, p. 197).

Ce commentaire étant fait, nous en venons maintenant à la deuxième citation annoncée précédemment, celle de Laclau, qui dit ceci : « La construction d'un peuple est la condition *sine qua non* du fonctionnement démocratique. Sans production de vide, il n'y a pas de peuple, pas de populisme, mais pas de démocratie non plus » (*ibid.*, p. 199). Cette citation résume bien notre cadre théorique, car nous comptons en fait interroger les actions posées par les principaux acteurs politiques, notamment la communauté internationale, pour l'instauration de la démocratie politique en Haïti; dans le sens du respect des représentations culturelles du peuple haïtien dans sa construction.

2.2 Le processus démocratique en Haïti : l'action des acteurs nationaux et internationaux

Dans sa conception de la sociologie, Max Weber soutient que le sociologue doit comprendre les intentions que les individus donnent à leur action. Pour lui, ces actions constituent le tout social singulier qu'il faut étudier. Ainsi, l'objet de la sociologie,

selon Max Weber, c'est d'analyser l'activité sociale. Pour lui, une activité sociale est un comportement qui a un sens aux yeux de la personne qui va effectuer les actions (Piotte, 2005, p. 524). C'est ainsi que :

Lecteur de Kant, Jaspers, Dilthey et Nietzsche, Weber place au centre de sa théorie de l'action les questions du sens, de l'orientation subjective et de la valeur des actions qui ne relève pas de l'activité instrumentale. L'interprétation de ces valeurs est une étape fondamentale de sa démarche sociologique (Dufour, 2015, p. 40).

En effet, dans notre mémoire, nous aurons pour tâche de comprendre, par interprétation, le sens des actions des principaux acteurs politiques dans le processus de démocratisation politique en Haïti. C'est-à-dire que nous chercherons à expliquer le rôle joué par les différents acteurs concernés, notamment la communauté internationale, dans l'établissement de la démocratie politique en Haïti. Plusieurs facteurs vont être pris en compte, tels que les facteurs économiques, les facteurs sociaux et les facteurs culturels. Nos analyses tiendront compte aussi du rôle joué par les institutions étatiques dans les différentes phases du processus démocratique en Haïti.

C'est alors que, en nous référant au texte de Michel Coutu titré « Modernité et légitimité du droit dans la perspective de Max Weber », nous allons contextualiser notre problématique en nous basant sur son analyse du concept de légitimité chez Weber. En effet, pour asseoir sa réflexion, l'auteur se réfère aux trois types de dominations présentés par Max Weber, à savoir la domination légitime de type traditionnel, la domination charismatique et la domination légale. Cette dernière, explique l'auteur, demeure pour Weber la caractéristique de la société moderne (Coutu, 1995).

Pour Weber, la domination légale a d'abord un caractère impersonnel, car l'individu obéit au droit et non pas à une personne, comme c'est le cas pour la domination charismatique ou traditionnelle. Ensuite, elle a un caractère objectif et rationnel avec

un ordre juridique qui comporte un ensemble règles légales applicables selon des principes qui peuvent être connus de tous et généralement exécutées par le moyen d'une machine judiciaire et administrative (*ibid.*, p. 24). De plus, dans une société donnée, selon la vision wébérienne, l'État en tant que détenteur du « monopole de la violence physique légitime » (*ibid.*, p. 24) doit appliquer les règles légales mises à sa disposition de la même façon pour tous les citoyens.

Selon Ernesto Laclau, le populisme apparaît « comme une possibilité spécifique et toujours présente de structuration de la vie politique. Une approche du populisme en termes d'anormalité, de déviance ou de manipulation est strictement incompatible avec ma stratégie théorique » (Laclau, 2008, p. 27). Nous privilégierons l'approche développée par Laclau au sujet du phénomène populiste dans le but d'évaluer sa pertinence dans le contexte haïtien. Nous nous intéresserons particulièrement à cette affirmation de Worsley, rapportée par Laclau et selon laquelle « pour les populismes du tiers-monde, les classes socioéconomiques ne sont pas des entités sociales décisives, ce qu'elles sont dans les pays développés [...]. La lutte des classes est donc un concept non pertinent » (*ibid.*, p. 29). C'est-à-dire que dans les pays du Tiers-monde il y a « une véritable difficulté dans la généralisation de lutte de classes comme mot d'ordre universel de la mobilisation politique » (*ibid.*).

À partir des réflexions qu'engendre le cadre théorique ci-dessus, nous avons donc établi un cadre conceptuel qui comprend les concepts suivants : démocratie, communauté internationale, culture, hybridation, impérialisme, domination, peuple, exclusion, éducation. Pour nous, la démocratie « désigne un régime, une organisation sociale, une philosophie, un idéal. La légitimité du régime repose sur le fait que le pouvoir législatif découle de l'autorité du peuple et se fonde sur son consentement » (Grawitz, 1999, p. 114). De là, « la démocratie paraît d'abord être un principe, une norme d'existence humaine, une revendication, mais sa matérialisation dépend des conditions historiques présentes confrontées par la société en question » (Belizaire, 2006). En effet,

Pour bien penser la démocratie, il faut donc abandonner l'idée de modèle au profit de celle d'expérience. Les conditions du vivre ensemble et de l'autogouvernement, en effet, ne sont pas définies a priori, fixées par une tradition, ou imposées par une autorité. Le projet démocratique constitue au contraire le politique en un champ largement ouvert du fait même des tensions et des incertitudes qui la sous-tendent. (Rosanvallon, 2008, p. 118)

Dans ce contexte, le rôle du peuple est crucial. Or, parmi les cinq significations attribuées au terme *peuple* dans le livre « La peur du peuple » de Dupuis-Déri (2016), c'est « le peuple mythique », parfois nommé « nation » qui nous intéresse dans le cadre ce travail. Car, c'est ce peuple qui a voté en masse la Constitution du 29 mars 1987 qui marque la rupture avec la dictature et le début du processus de démocratisation en Haïti. D'ailleurs, Dupuis-Déri a lui-même fait référence à ce peuple quand il a écrit ce qui suit : « En Haïti, le peuple proclame la constitution de 1987. Ce peuple mythique est pensé comme un sujet collectif abstrait, sans critères éthiques ou sociaux » (*ibid.*, p. 32).

Par ailleurs, nous priorisons une définition de l'éducation qui favorise l'apprentissage des valeurs liées à la culture d'un peuple, soit :

l'ensemble des moyens qu'une société assure à ses membres, pour les socialiser, c'est-à-dire faire partager, surtout aux jeunes, les valeurs qu'elle privilégie, sa culture, en même temps que transmettre les connaissances nécessaires à l'épanouissement de leur personnalité (Grawitz, 1999, p. 142-143).

En effet, dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001, il est dit que :

La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (Matsuura, 2006).

Pour François Houtart :

La culture forme l'ensemble des représentations produites par la pensée dans des conditions sociales précises, qui introduisent la réalité naturelle et sociale dans le champ de la conscience et permettent, simultanément, la reproduction des pratiques nécessaires à la maîtrise de la nature et à la construction des rapports sociaux (2000, p. 14).

Tel est le cas pour le vaudou haïtien, avec ses représentations et ses formes traditionnelles d'hybridations qui sont : le métissage, la créolisation et le syncrétisme. Rappelons que l'hybridation est faite « des processus socioculturels dans lesquels des structures ou des pratiques discrètes, qui existaient de façon séparée, se combinent pour engendrer de nouvelles structures, de nouveaux objets et de nouvelles pratiques » (Canclini, 2010, p. 19). Nous souhaitons souligner l'importance du vaudou dans la trajectoire culturelle d'Haïti. Ainsi, comme le dit Laënnec Hurbon :

La création du vaudou en Haïti, dans le contexte de l'esclavage, comme celle des cultes afro-américains de la Caraïbe et de l'Amérique latine, est une part du patrimoine culturel universel, et à ce titre mérite d'être respectée comme un mode particulier d'appréhension de l'histoire (Hurbon, 1998).

Dans le cadre d'une discussion sur la démocratisation, il est essentiel de se pencher sur le phénomène de l'exclusion, soit :

des situations de grande fragilité économique, de perte de lien au travail et d'isolement, mais aussi de perte d'autonomie d'autant plus mal supportée qu'elle s'accompagne d'une perte de sens, d'une incapacité à se situer dans le présent et à se projeter dans l'avenir (Boismenu, 2014, p. 970).

L'exclusion doit être saisie en lien avec les processus de domination :

Un système global constitué par l'ensemble des contraintes régulatrices que subissent les individus ; ce qui suppose des ressources (pouvoir) effectives. Max Weber, à cet égard, a toujours été attentif à distinguer d'une part l'influence conférée par la position dans les relations économiques, d'autre part, celle qui résulte des relations de hiérarchie et de statut social (Hermet, 2015, p. 94).

Tout ça donne lieu à l'impérialisme qui est la « conduite d'un État qui exerce sa puissance soit en conquérant de nouveaux territoires, soit en réduisant à son profit la souveraineté d'autres États » (*ibid.*, p. 218-219). Ou encore : « l'attitude d'un État voulant étendre sa domination, son imperium sur d'autres peuples » (Grawitz, 1999, p. 114). Il est essentiel de comprendre qu'Haïti a toujours subi la domination des forces internationales sous une forme ou une autre. Voilà pourquoi, dans le cadre de ce mémoire, nous nous référons à la « communauté internationale » pour désigner l'ensemble des acteurs internationaux (Hermet, 2015, p. 55) qui, dans le cas d'Haïti, regroupe des pays comme les États-Unis, la France, le Canada, le Venezuela et des institutions internationales, telles que l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation des Nations unies (ONU). Ces pays et ces instances jouent un rôle très important dans les prises de décisions en Haïti (Étienne, 1999, p. 131).

2.3 Arguments à développer

Dans le but de répondre aux questions soulevées par notre recherche, nous allons développer deux arguments majeurs.

Nous avançons comme premier argument que la problématique identitaire n'a pas été prise en compte dans l'instauration du régime démocratique en Haïti par les principaux acteurs politiques, notamment la communauté internationale. Il est plus évident que, tout comme les autres pays du « Tiers-monde », Haïti fait face à l'universalisation de la démocratie des Occidentaux dans le contexte du phénomène de la mondialisation (Hurbon, 1998, p. 223).

Comme nous l'avons déjà dit au moment de définir la problématique de notre mémoire en faisant appel à Laënnec Hurbon, le concept de culture est très présent dans les études sur le processus de démocratisation politique en Haïti. Ce qui est original dans notre

travail de recherche, c'est qu'à partir de la culture et de l'économie, la « démocratie populaire » (entendue comme liée au fait que le peuple haïtien a manifesté son désir d'une instauration de la démocratie) est pour notre part le concept central de notre démarche d'étude d'analyse du processus démocratique haïtien.

Nous comptons donc expliquer dans notre démarche comment la culture, celle qui est propre à Haïti - le vaudou et la langue créole, si nous remontons à la période coloniale - est toujours présente à différents grands moments de notre histoire. Citons à cet effet l'indépendance d'Haïti, la lutte contre les occupants nord-américains (1915-1934) ou, encore, plus près de nous, les premiers balbutiements du processus démocratique en Haïti bien avant 1986. Mais ce qui suscite le plus notre curiosité, c'est que le vaudou est souvent laissé de côté par la suite avec tous les attributs négatifs habituels qu'on lui confère. Certes, nous reconnaissons dans une certaine mesure qu'il y a certaines pratiques qui relèvent de la sorcellerie et peuvent donc être questionnables. Malgré tout, bon nombre de personnes, surtout en politique, pratiquent le vaudou dans la clandestinité, comme c'était le cas durant la période coloniale lorsque les gens utilisaient la tactique du « le marronnage ». Si nous poussons davantage notre raisonnement, nous pouvons dire aussi que les Haïtiens continuent de pratiquer le marronnage dans le processus démocratique. Pour notre part, nous sommes convaincus que les aspects organisationnels et identitaires du vaudou ne sont pas valorisés.

C'est pour cette raison que dans cet argument nous souhaitons souligner l'importance pour Haïti d'affirmer son identité en tant que société spécifique avec des racines culturelles africaines (Houtart, 2000, p. 10). Pour cela, nous allons analyser la trajectoire culturelle d'Haïti avec, comme élément incontournable, le vaudou avec ses formes transitionnelles d'hybridation, à savoir le métissage, la créolisation et le syncrétisme (Canclini, 2010, p. 19).

Ce travail avance également l'argument que la gestion de l'ONU en Haïti est un échec dans le processus de démocratisation et de développement amorcé par la communauté internationale à la suite du départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986. Les différentes étapes et formes d'interventions des Nations unies en Haïti ne permettent pas de stabiliser le pays réellement ni d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

Dans cet argument, il est question de l'action des Nations unies en Haïti sur les plans politique, social et économique. Cela nous permettra d'établir le lien entre la situation politique d'Haïti et les formes d'interventions de l'ONU relatives à différents points dans le contexte haïtien. Ensuite, il nous reviendra d'analyser les différents éléments qui pourraient constituer des lacunes dans les efforts des Nations unies pour l'établissement de la démocratie en Haïti, avec, principalement, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

2.4 La méthode préconisée

Dans le chapitre 7 de son livre intitulé « La sociologie historique, traditions, trajectoires, et débats », Dufour propose un cadre analytique soutenu pour l'étude de la démocratie. Ainsi, son travail nous rappelle que, en tant que sociologue, il importe de ne pas « négliger les trajectoires sociohistoriques qui ont permis l'émergence de régimes démocratiques » (2015, p. 315).

Notre travail s'inscrit donc de manière cohérente dans une démarche de réflexion mésosociologique de la démocratisation dans une perspective sociohistorique qui tient compte, d'un côté, d'une approche diachronique de l'évolution historique de la République d'Haïti, selon les époques (l'époque coloniale, l'occupation américaine, la dictature) et, d'un autre côté, des éléments synchroniques, selon les contextes qui

expliquent le mieux le cas d'Haïti (*ibid.*, p. 340). En ce sens, nous ne manquerons pas d'examiner, dans notre argumentation, les transformations sociales, culturelles, politiques et économiques qui ont marqué le vécu du peuple haïtien. Plus encore, la géographie et la géopolitique et même les facteurs épidémiologiques vont être pris en compte dans notre analyse faite selon une approche historique wébérienne (périodisation et causalité dans l'histoire) (*ibid.*, p. 43). Ainsi, notre méthodologie consiste en une analyse historique comparative établissant un parallèle instructif entre Haïti et la République dominicaine, deux pays indépendants qui partagent une même île.

Nous avons choisi une réflexion mésosociologique plutôt que macrosociologique parce que nous voulons prendre en compte d'autres mécanismes qui travaillent la société haïtienne. C'est-à-dire des mécanismes touchant concrètement les citoyens en ce qui a trait, par exemple, à la protection de ces derniers quand ils participent à la vie démocratique, ainsi qu'à l'égalité des chances respectives pour ces citoyens au moment de faire entendre leur voix dans le processus démocratique (*ibid.*, p 335-336). À cet égard, comme l'indique Robert Dahl, nous considérons que « la démocratie repose sur cinq processus : la « participation effective », la « compréhension éclairée », le « contrôle de l'agenda » et l'« inclusion des adultes » (*ibid.*, p. 336).

2.4.1 L'approche sociohistorique

La sociologie historique, en tant que discipline universitaire, vise à problématiser l'historicité du social et du politique. Elle est en fait un carrefour disciplinaire traversé par différentes traditions théoriques avec un ensemble de convictions méthodologiques. Elle est, selon Dufour, un sujet modulaire qui ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle. Pour expliquer son affirmation, il reprend et développe la définition proposée par George Lawson :

Une tentative, datant d'au moins deux cents ans [...], d'économistes, de philosophes de l'histoire et de sociologues de fournir une explication à la fois historique et généralisable de l'émergence du capitalisme, de l'industrialisation, du rationalisme, de la bureaucratisation, de l'urbanisation et d'autres aspects centraux du monde moderne (*ibid.*, p. 3).

La sociologie historique est le lieu de rencontre des chercheurs spécialisés en sociologie politique et culturelle et dans d'autres disciplines comme l'économie institutionnalisme, les relations internationales, la politique comparée, etc. Elle offre un espace idéal où peuvent dialoguer des sociologues qui s'intéressent au développement des États et des nationalismes. Elle s'intéresse très fortement aussi aux causes de la variation des trajectoires constitutionnelles dans un État (*ibid.*, p. 3-4).

En sus de la définition proposée par Lawson, nous nous intéressons aussi à celle de John M. Hobson qui nous interpelle principalement dans le cadre de mémoire, en ce qui concerne nos convictions méthodologiques. Hodson définit la sociologie historique « comme une approche critique qui refuse de traiter le présent comme une entité autonome en dehors de l'histoire, et qui insiste pour l'enchâsser dans des lieux sociotemporels particuliers. » (*ibid.*, p. 5). Dans ce contexte, nous sommes animé, dans le cadre de ce travail, par deux convictions. Pour la première,

il y a une valeur ajoutée à étudier ou comparer les phénomènes sociaux sur la longue durée, soit dans des contextes délimités au moyen d'une périodisation contrôlée par la théorie. Selon la seconde, un des piliers d'une démarche rigoureuse en sociologie politique est l'adoption d'une méthode comparative (*ibid.*).

La première conviction touche les échelles macrosociales, mais plutôt à partir de méthodes mésociologiques, c'est-à-dire relationnelles, cognitivistes et interactionnistes symboliques. Elle permet donc, par leur longue durée, de faire des comparaisons diachroniques contrôlées par la théorie (*ibid.*). À ce propos, « affirmer que les périodisations doivent être contrôlées grâce à une théorie veut dire que l'individualité historique des objets étudiés doit être délimitée en fonction d'une théorie » (*ibid.*). C'est

ainsi qu'au lieu de découper l'histoire par périodes, comme le XV^e siècle, le XVI^e siècle, nous comparons plutôt des « processus structurants », « des cycles hégémoniques » (*ibid.*), par exemple la période esclavagiste qu'ont connue Haïti et la République dominicaine, ainsi que les cycles hégémoniques qu'ont connus aussi ces derniers lors de l'occupation américaine; pour arriver enfin au processus de démocratisation politique des deux républiques. Par ailleurs, « la longue durée permet également de reconstruire l'évolution du pouvoir d'agir des divers acteurs et l'illustrer des schèmes d'action qui se forment et se transforment au fil du temps. » (*ibid.*, p. 6).

La seconde conviction qui anime la recherche sociohistorique, comme nous l'avons dit, est la démarche comparative. Elle est essentielle, indique Dufour, pour isoler les causes et les spécificités des phénomènes étudiés (*ibid.*). Car, nous croyons que :

Les phénomènes sociaux sont le produit d'un ensemble de facteurs que l'on peut chercher à isoler, hiérarchiser et mettre en relations. Lorsqu'un ensemble de conditions sont réunies dans un contexte précis, on peut évaluer la probabilité qu'elles entraînent tel ou tel phénomène (*ibid.*, p. 43).

La culture et l'économie sont les deux principaux facteurs structurels qui sont pris en compte dans notre mémoire. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous optons plutôt pour une démarche de réflexion mésosociologique que macrosociologique, en mettant le concept « peuple » (le peuple haïtien qui désire l'instauration de la démocratie) au centre de notre discussion. C'est pour cela que nous allons développer le prochain point pour préciser davantage notre choix.

2.4.2 Mésosociologie : les études sociologiques de la démocratie

L'étude sociologique de la démocratie possède une facture plus mésosociologique que macrosociologique de nos jours. En effet, cette démarche joue un rôle considérable dans la clarification conceptuelle de ce champ dans ses développements récents.

Contrairement à ce qui était le cas auparavant, où l'étude de la démocratie se faisait généralement à partir de son opposition au fascisme, au totalitarisme ou à l'autoritarisme, avec la démocratisation, par exemple, de régimes autoritaires d'Amérique du Sud, de l'Europe du sud, il devenait nécessaire d'envisager, dans l'étude, différentes formes de régimes politiques (*ibid.*, p. 335). Ainsi, « avec cette incursion du mésosociologique dans les études sociologiques de la démocratie, on cherche à compléter les études des relations de classe sur la longue durée en prenant en compte d'autres mécanismes de la société civile » (*ibid.*). Parmi ces mécanismes, on peut citer le passé historique d'un État, sa trajectoire culturelle, etc.

Aussi, l'analyse sociologique de la démocratie doit prendre en compte les facteurs structurels internes et externes qui peuvent favoriser ou pas la démocratisation. De plus, « elle doit éviter de se rabattre sur des explications réduisant la démocratie à une seule cause, procédure ou institutionnalisation, qui constituerait la condition *sine qua non* de son développement » (*ibid.*, p. 336). Autrement dit, dans l'instauration d'un régime démocratique dans un pays, on ne doit pas considérer un seul modèle, car les demandes sociales, les contradictions et les antagonismes sont différents d'une société à l'autre.

Par ailleurs, les inégalités sociales sont incontournables dans les réflexions sur la démocratie, souligne Dufour, selon Charles Tilly et :

le caractère démocratie ou non d'un régime se mesure notamment à l'autre du degré auquel les droits et obligations politiques des citoyens varient en fonction du genre, de la race, de la religion, de l'origine nationale, de la richesse ou de n'importe quel autre ensemble général de catégories. Plus cette variation est importante, moins le régime en question est démocratique. Plus les régimes politiques ont recours à des mécanismes à travers lesquels sont institutionnalisées des inégalités durables, plus ils prennent la voie de la dédémocratisation. Inversement la lutte contre ces mécanismes est un volet essentiel de la démocratisation (*ibid.*, p. 338-339).

En grande partie, tous ces éléments sont pris en compte dans le cadre de notre travail; c'est pour cette raison que, dès le départ, dans notre problématique, nous avons mis en

évidence, dans la trajectoire culturelle d'Haïti et de la République dominicaine, les questions de race, de religion, d'origine nationale, ainsi que l'identité des deux peuples, car nous croyons qu'elles ont un impact considérable sur l'instauration de la démocratie dans ces deux États qui partagent une même île, mais au passé historique et culturel différent, d'où la pertinence de notre comparaison.

2.4.3 Le choix de la méthode comparative

L'analyse comparative en sciences sociales remonte à longtemps; elle était déjà présente à l'époque des Lumières. Par exemple, Montesquieu et John Stuart Mill, surtout, utilisaient l'analyse comparative pour comprendre les phénomènes sociaux. L'approche dite diachronique, qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de ce mémoire, a été utilisée par de grands penseurs, notamment Marx et Durkheim. Sur le plan général, l'emploi de telles méthodes est plus systématique chez Weber (*ibid.*, p. 62).

Tout en reconnaissant les mérites et aussi les limites de cette méthode d'analyse, nous savons surtout, d'une manière générale, lorsque l'on parle des différentes stratégies comparatives, que,

au-delà de leur rôle analytique, elles renforcent ou désamorcent des perceptions que les acteurs ont du monde social. L'exercice comparatif suppose différents types de prétentions à la validité. Sur le plan cognitif, le comparatiste doit défendre les mérites de sa comparaison identifiant clairement un *explanans* et un *explanandum*. Sur les plans moraux et subjectifs, il doit aborder réflexivement les implications de ses comparaisons¹² (*ibid.*, p. 65).

¹²Notons que « *L'explanandum*, comporte inévitablement des propositions événementielles, l'ensemble de propositions théoriques à partir duquel on cherche à l'expliquer, *l'explanans*, ne peut lui, être composé

Et, de plus, comme le souligne Charles S. Maier, cité par Dufour,

il n'existe pas de recette pour savoir quelles comparaisons devraient viser le singulier et lesquelles devraient viser le similaire. Pour chaque cas, le chercheur doit défendre publiquement ses jugements de façon convaincante, et ce sera au public critique d'en évaluer ultimement la pertinence (*ibid.*, p. 66).

Dans ce mémoire, notre matériel historique est constitué d'ouvrages écrits en français par des historiens, des politologues et surtout des sociologues spécialistes de la question qui touche en tout ou en partie la problématique que nous soulevons. L'aspect comparatif comprend le travail aller-retour entre le cas empirique étudié et le cadre théorique priorisé dans notre démarche de recherche .

2.5 Conclusion

Le choix de la méthode ainsi que celui de l'objet lui-même s'articulent donc à une approche sociohistorique qui se distingue d'autres types de recherche sociologique par le regard porté sur de vastes dynamiques sociétales dans le long terme. Il va de soi que, dans ce contexte, il n'y pas de test d'hypothèses, strictement parlant, mais plutôt la construction d'arguments qui permettent de décrire et, jusqu'à un certain point, d'expliquer les transformations d'une société en tenant compte des séquences temporelles, de l'interjeu entre structures et acteurs, des facteurs multiples qui y interviennent (économiques, politiques, culturels, etc.) et des analyses comparatives. C'est pourquoi nous proposons, pour ce mémoire, un travail qui consiste à développer

de telles propositions. Il doit relever le degré d'abstraction qui va au-delà de la description ou de la narration empirique. » (*ibid.* p. 66).

une série d'arguments qui nous amènent à mieux comprendre les embûches dans le processus de démocratisation en Haïti.

CHAPITRE III

PÉRIODISATION HISTORIQUE

Dans ce chapitre, nous allons présenter d'abord le portrait historique d'Haïti en comparaison avec la République dominicaine à travers deux grandes périodes : la colonisation de l'île d'Hispaniola par les Espagnols et les Français, et l'occupation nord-américaine des deux républiques. Puis, nous comptons accorder une attention particulière à la période dictatoriale des Duvalier, qui précède le déclenchement du processus démocratique en Haïti. La période coloniale comprendra la découverte de l'île d'Hispaniola par Christophe Colomb en passant par la structuration de la colonie de Saint-Domingue pour finir par la révolte des esclaves et l'indépendance d'Haïti comme première république noire. La période de l'occupation nord-américaine présentera les deux principaux prétextes du côté haïtien et dominicain qui ont justifié l'intervention dans les deux Républiques. Dans les deux cas, la motivation des Nord-Américains était économique et les prétextes sont d'ordre politique avec l'instabilité qu'ont connue les deux républiques. Toutefois, les modes d'interventions nord-américaines en ce qui concerne Haïti et la République dominicaine sont différents. Dans le cas d'Haïti, les occupants ont voulu instaurer un style colonial, tandis que la République dominicaine a eu droit à de grands investissements sur le plan économique. Autrement dit, le modèle d'exploitation n'était pas le même pour les deux républiques. Pour la période dictatoriale des Duvalier, il sera question de la façon dont François Duvalier est arrivé au pouvoir au nom du progrès et de la démocratie, ainsi que de son

non-respect de l'alternance politique jusqu'à l'instauration d'une dictature qui durera près de 30 ans.

3.1 Époque coloniale

Comme c'est le cas pour des pays d'Amérique latine, officiellement l'histoire de l'île d'Hispaniola (aujourd'hui divisée en deux républiques : Haïti et la République dominicaine) commence le 12 octobre 1492, date de la découverte, par l'amiral Christophe Colomb, du Nouveau Monde, continent qui était jusqu'alors inconnu des Européens. Notons que la découverte de ce nouveau continent est le fruit d'une entreprise espagnole financée par les rois catholiques de Castille et d'Aragon (Rudel, 1989, p. 13).

Bien que le doute persiste quant à savoir si l'amiral Colomb a bien été vraiment le premier Européen à mettre les pieds sur le sol du Nouveau Monde, ce qui est clair, c'est qu'au nom des rois catholiques il prend possession des terres qu'il aborde après son voyage vers l'Ouest amorcé le 3 août 1492 avec ses trois navires : la « Niña », la « Pinta » et la « Santa María » (*ibid.*, p. 13-14). C'est ainsi qu'après avoir pris possession de San Salvador, de Cuba (qu'il appelle Juana), il aborde un peu plus tard dans une autre île et

la terre près de laquelle les caravelles d'Espagne jettent l'ancre deviendra donc le môle saint Nicolas, au nord-ouest d'Haïti, et le nom a traversé des siècles. Le 25 décembre, jour de Noël, l'amiral reconnaît toujours sur la côte nord de l'île (qu'il a tout simplement baptisée « Isla española », ou Hispaniola), un emplacement propice à l'établissement d'un fort (*ibid.*).

Selon ce que rapporte Christian Rudel, Christophe Colomb a fait le choix de s'établir à cet endroit avec l'intention d'exploiter l'or qu'il a aperçu dans le sable des cours d'eau. Il ne cache pas son contentement à la suite de sa découverte. En effet, il en parle

avec les plus grands éloges : « l'île est une merveille : les sierras et les montagnes, les plaines et les vallées, les terres si belles et si grasses, bonnes pour planter et semer, pour l'élevage des troupeaux de toutes sortes, pour édifier villes et villages [...] » (*ibid.*, p. 14) .

Cette dernière citation nous permet de nous faire une idée claire de ce qu'ont trouvé les colonisateurs européens sur l'île d'Hispaniola. Elle permet aussi, entre autres, indique Alain Yacou, de voir l'approche socioéconomique de la colonisation européenne dans l'île. Ça ne peut pas être ignoré, « la conséquence majeure de la première phase de l'exploitation de l'île a été l'extinction de la population native » (Yacou et coll., 2010, p. 19), et ce, avec l'instauration de l'esclavage.

3.1.1 L'esclavage dans le Nouveau Monde

L'esclave, depuis l'Antiquité, en passant par le Moyen Âge, jusqu'à la découverte du Nouveau Monde garde la même nature, celle de l'exploitation et même de surexploitation de l'homme par l'homme. Toutefois, selon Laënnec Hurbon,

à partir du XVI^e siècle, en effet, nous assistons avec l'esclavage à la relance d'un système qui, tout en demeurant en continuité avec le Moyen Âge, se situe à l'échelle de trois continents, pour une longue durée (quatre siècles) et se reconnaît orienté vers les seules fins de la rentabilité économique (2001, p. 32).

En effet, dès le début de la découverte de l'or, les colonisateurs, après avoir procédé à des échanges inégaux au moyen de trocs, imposèrent un travail excessif aux Indiens. Cette situation inhumaine décrite par nombre d'historiens n'est pas sans conséquences sur le devenir des premiers habitants de l'île d'Hispaniola. En effet, « en 1509, les indiens n'étaient plus que quarante mille ; c'était une chute vertigineuse depuis 1492 où ils atteignaient le million au plus » (Yacou et coll., 2010, p. 19).

C'est pourquoi la rentabilité économique, qui était l'objectif premier des conquérants européens, pousse ces derniers à prendre des mesures préventives pour garantir l'exploitation sur une longue durée. Ainsi, « dès 1503, des esclaves « nègres » travaillent aux côtés de l'Indien et sont maintenus prêts à suppléer à sa disparition » (Hurbon, 2001, p. 33). C'est ce qui explique aussi que, quand les Espagnols voient les premiers signes de l'épuisement de l'or, ils se tournent vers la production du sucre. Rappelons que la canne à sucre avait été introduite dans l'île par l'amiral Christophe Colomb lors de son voyage (Yacou et coll., 2010, p. 10). En effet, « les Pères Hiéronymites qui gouvernent l'île en 1517 prirent la décision d'en encourager la production, en raison des premiers résultats obtenus en 1514 à Concepción et surtout dans les alentours de Santo Domingo par la suite » (*ibid.*). L'industrie sucrière avec un commerce prospère s'établit à Hispaniola et connaît un succès remarquable dans les années 1520. Un succès rendu possible grâce à l'esclavage des Noirs. (*ibid.*).

Arrive maintenant le moment de se poser la question sur ce que fut l'institution de l'esclavage au Nouveau Monde. Il y a une littérature très abondante qui répond à cette question. Nous allons nous en tenir, sommairement, aux éléments essentiels, qui se résument dans la citation suivante de Laënnec Hurbon :

L'esclave l'est d'abord à vie, et sa progéniture est destinée à l'esclavage. C'est déjà indiquer jusqu'à quel point l'esclavage constituait l'empire même de la mort. Mais d'une mort lente, même si la durée de vie de l'esclave -pratiquement partout dans les Amériques - est évaluée à sept ans. Le travail, sous la surveillance d'un commandeur, s'effectue du lever du soleil à son coucher et est soumis à la discipline du fouet, mais, il faut le préciser, cinquante à deux cents coups à la moindre négligence. Être esclave, c'est être un corps battu, qui ainsi, pourra fournir son plein rendement. Toute interprétation des attitudes du maître en termes paternalistes est ici dépourvue de fondement. Car il va falloir que le maître travaille, en toute rigueur, à l'aviissement de l'esclave, à sa déchéance la plus totale, pour mieux parvenir à rendre sa condition naturelle à ses propres yeux. Chargé de nourrir, de vêtir et de loger l'esclave, le maître s'arrange pour maintenir ces devoirs sous le régime de la pure faveur et donc ne saurait éviter la parcimonie (Hurbon, 2001, p. 36-37).

Dans une entente générale entre l'Église, l'État, la noblesse et l'opinion publique dans les sociétés européennes d'alors, l'esclavage paraît normal. Par exemple, quelqu'un comme Las Casas ne se gênait pas d'invoquer l'aptitude des Noirs à l'esclavage pour, par la suite, regretter la traite des Noirs. Dans les faits, il est clair que les intérêts, de nature économique ou autre, de la Couronne et de l'Église catholique à une pratique de conquête les rendaient aveugles aux traitements infligés à un autre être humain. Qui plus est, cette situation a duré des siècles (*ibid.*). Tout compte fait, le continent africain finit par être lourdement touché par l'institution esclavagiste européenne, et les conséquences de la traite des Noirs sont catastrophiques : « on évalue aujourd'hui, sur quatre siècles, à environ 11 700 000 le nombre d'esclaves déportés vers les trois Amériques. Mais certains auteurs parlent de 13, voire 15 millions » (*ibid.*, p. 34).

Beaucoup d'instruments ont été mis sur pied lors de l'instauration de l'institution esclavagiste dans le Nouveau Monde. Tout d'abord, on peut souligner le rôle joué par l'Église catholique. En effet, durant cette période touchante de l'histoire du monde moderne, « le christianisme, tout en contrecarrant toute possibilité de révolte des esclaves, doit accomplir une œuvre civilisatrice, servir de lieu d'accès à la culture occidentale, dont les paramètres prétendent définir l'humanité de l'homme » (*ibid.*, p. 39-40). Pour réussir cette opération, il a fallu une construction autour de l'esclave, vu qu'on ne le regardait pas comme étant apte au christianisme, vu que celui-ci est considéré comme un sorcier et un barbare de « manière rédhibitoire », c'est-à-dire qui constitue un empêchement radical. Autrement dit, la barbarie chez l'esclave est un défaut essentiel, capable d'être un empêchement absolu. En d'autres termes, l'esclave est biologiquement construit à partir de ces tares, c'est-à-dire une défectuosité physique ou psychique, le plus souvent héréditaire, présentée par un être humain, un animal. La pratique esclavagiste véhicule l'idée selon laquelle :

les « Nègres » sont propres à la servitude, parce qu'ils constituent une espèce dégradée. Sur le mythe de Cham vient se greffer peu à peu une anthropologie du « Nègre » sauvage et barbare, cannibale, paresseux, polygame, enclin aux

sacrifices humains et dépourvu de goût pour la liberté. Une littérature vaste se déploie du XVII^e siècle au XIX^e siècle pour répandre en Europe une telle image du Noir, afin de rendre l'opinion publique occidentale insensible à l'enfer esclavagiste (*ibid.*, p. 40).

C'est ce qui explique que l'institution esclavagiste se soit donné pour objectif de convertir au christianisme tous ceux et toutes celles qui n'ont pas les mêmes croyances qu'eux; en fait, on les nomme infidèles ou païens sous l'emprise de Satan : « Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique... » (art. 2) (*ibid.*, p. 34).

Ensuite, parmi d'autres instruments qui ont permis la survie de l'institution esclavagiste, le Code noir français de 1685, comme ensemble de dispositifs juridiques, mérite une attention particulière. En quoi consistait le Code noir français ? Il convient de souligner, d'entrée de jeu, qu'il vise à fonder et renforcer, à travers l'appareil étatique, l'ordre esclavagiste. Ce qu'il énonce de manière plus élaborée, c'est le seul droit du maître et le non-droit de l'esclave. L'esclave est décrit dans les différents articles du texte comme un bien meuble, donc comme la chose du maître, point barre (*ibid.*, p. 38). L'article 30 du Code noir, qui est censé protéger l'esclave, est contradictoire, car « il déclare en même temps que l'esclave ne peut en aucun cas porter témoignage ou plainte par lui-même devant les tribunaux contre les excès du maître » (*ibid.*, p. 38). Force est de constater que, d'un côté, l'esclave est considéré comme un animal, c'est-à-dire la chose du maître, mais que, de l'autre côté, il est considéré comme être humain dépourvu légalement de tout droit (*ibid.*).

3.1.2 La colonie française de Saint-Domingue

L'établissement de la colonie française de Saint-Domingue, rapporte Alain Yacou, a pour cause le long conflit entre Charles Quint et François 1^{er} et le moment où ces derniers vont trouver un terrain d'entente dans la Caraïbe qu'ils envahissent. Ainsi, à

la fin du XVII^e siècle un rapport s'établit entre contrebandiers français et les habitants espagnols dans des villes situées respectivement, dans le nord et le sud-ouest de l'île d'Hispaniola. Les autorités espagnoles ont tout fait pour mettre fin aux activités illicites des corsaires français. Les responsables espagnols ont fait des efforts pour régulariser la situation en mettant sur pied des mesures d'empêchement, voire de repeuplement contre les ressortissants français. Malgré tout, ils vont occuper une portion considérable de l'île, comme c'était déjà le cas dans les Petites Antilles. Et, enfin, « le traité de Ryswick du 20 septembre 1697 entre Louis XIV et Charles II d'Espagne scelle l'acquisition formelle de la partie occidentale de l'île par la France » (2010, p. 22).

Pour des historiens haïtiens, souligne Yacou, bien avant la signature des traités de Ryswick, soit depuis 1678, dès « la Paix de Nimègue », les conflits entre les Espagnols et les Français s'articulent plutôt sur l'occupation du territoire par les protagonistes. C'est-à-dire sur la manière dont ils devaient séparer l'île. Plus tard, en 1777, le traité d'Aranjuez trace formellement la ligne frontalière entre les deux parties de l'île d'Hispaniola (*ibid.*, p. 22-23).

La colonie française de Saint-Domingue, une fois établie, renforce le système esclavagiste existant, notamment avec des dispositifs juridiques comme le Code noir, et devient la plus riche des colonies françaises. D'ailleurs, un auteur hispano-dominguais comme Antonio Sánchez Valverde, cité par Alain Yacou, a pu montrer que :

la richesse de la partie française de l'île n'était due ni au génie ni à l'activité des colons français, à l'inverse de la soi-disant indolence des Espagnols de l'autre partie qui était d'une plus vaste étendue, mais simplement au nombre d'esclaves de jardins qu'on y avait entassés (*ibid.*, p.23).

Moreau de Saint-Méry : « La partie française de Saint-Domingue est, écrivait-il, de toutes les possessions de France du Nouveau Monde, la plus importante par les

richesses qu'elle procure à la Métropole et par l'influence qu'elle a sur son agriculture et son commerce » (*ibid.*, p. 24).

Les deux citations précédentes nous permettent de constater la polémique qui existait entre les deux parties de l'île. Elles ne disposaient pas des mêmes richesses, car elles ne disposaient pas du même système esclavagiste. Ce qui fait qu'à cette époque, contrairement à la partie française marquée par de grandes plantations, « la société hispano-domingoise était réellement dominée par la classe des éleveurs, les seigneurs de « hattes » ou les fermiers de coupes rivés à une économie de cueillette aux débours mesurés et aux débouchés assurés et proches » (*ibid.*).

Cet avantage de richesses de la colonie française n'est pas sans conséquence. Elle s'est soldée par la première grande révolte victorieuse des esclaves. C'est ce que nous comptons bien approfondir dans ce qui suit.

3.1.3 La révolte des esclaves dans la colonie de Saint-Domingue

Cette révolte a commencé par la résistance des esclaves face aux colons, à travers deux principales issues. Pour la première, l'esclave choisit de « laisser le corps au maître pour rejoindre symboliquement ou spirituellement l'Afrique : suicide, avortement, refus des soins et de la nourriture, infanticide sont les premières expressions d'un grand refus » (Hurbon, 2001, p. 41). L'autre issue est le marronnage, que nous avons largement présenté au premier chapitre de notre mémoire. Il se caractérise par la fuite individuelle ou collective des esclaves dans les mornes, souvent dans des lieux inaccessibles, pour y tenir des réunions. Et sans nul doute, souligne Hurbon « depuis le XVIIe siècle, chaque règlement émanant de l'administration ou de la métropole vise la répression systématique du marronnage. Maints articles du Code noir ne font qu'énoncer une panoplie de châtimts contre l'esclave marron » (*ibid.*). Malgré tout,

cet effort collectif des esclaves de Saint-Domingue n'est pas stoppé par les colons français. Avec le vaudou comme base spirituelle et culturelle, au contraire, ils allèrent encore plus résolument vers une évolution sociale avec une identité propre. Autrement dit, en tant qu'êtres vivants doués de la raison, ils n'ont pas accepté leurs conditions. Ainsi s'engagent-ils vers la conquête de la liberté.

La résistance des esclaves contre leur situation s'est poursuivie sous plusieurs formes, notamment par la circulation de rumeurs faisant croire aux maîtres colons qu'ils vont être empoisonnés, que leurs plantations vont être brûlées; celles-ci déstabilisent ces derniers. Par ailleurs, « une insurrection déclenchée à Saint-Domingue dans la nuit du 15 août 1791 a été le moment inaugural d'une longue lutte de treize ans au cours de laquelle surgira le génie politique de Toussaint Louverture » (*ibid.*). Ce génie politique arriva même par instituer une assemblée constituante qui aboutira par le vote d'une loi proclamant l'autonomie de l'île de Saint-Domingue. Il s'est vu attribuer le titre et les fonctions de gouverneur général à vie (Yacou et coll., 2010, p. 26).

Face à cette situation, le Premier Consul, Bonaparte, contrattaque et décide de confier à son propre beau-frère, le général Victor Emmanuel Leclerc,

La mission d'aller rétablir l'esclavage à Saint-Domingue et abattre l'arbre de la liberté dont Toussaint était la représentation la plus symbolique aux yeux des masses serviles du Nouveau Monde. C'est l'arrestation de ce dernier [...] qui va ouvrir la voie à l'indépendance d'Haïti, objet suprême de la révolution nègre, sous la conduite du général Dessalines en 1804 [...] (*ibid.*, p. 27).

En résumé, selon Laënnec Hurbon, avec la révolution antiesclavagiste de Saint-Domingue, il y a une auto-institution d'une masse d'esclaves en peuple, c'est-à-dire que chaque esclave prend conscience, en tant qu'individu, qu'il fait partie d'un tout. Ce tout a une identité propre, des valeurs, des croyances et sa culture; en somme, c'est un peuple à part entière à qui revient l'espace de l'île d'Hispaniola (1987, p. 86).

3.2 L'occupation états-unienne d'Haïti de 1915 à 1934

Bien avant de présenter l'occupation états-unienne d'Haïti en tant que telle, il est impératif de faire un retour sur les causes probables et les prémisses de l'intervention directe des États-Uniens dans les affaires intérieures de l'État haïtien. Après l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804, le père fondateur de la patrie haïtienne, l'empereur Jean-Jacques Dessalines, est resté moins de trois ans au pouvoir : il fut assassiné le 17 octobre 1806 à Pont-Rouge à Port-au-Prince. Sa mort a conduit le pays dans une instabilité politique qui a occasionné la division du pays en deux États indépendants. Il y a au Nord le royaume de Henry Christophe et au Sud la République d'Alexandre Pétion. Ces deux protagonistes ont été les deux principaux lieutenants de Dessalines. C'est sous la présidence de Jean-Pierre Boyer, qui a dirigé le pays de 1818 à 1843, que le pays a connu une stabilité politique remarquable. En outre, l'île toute entière, c'est-à-dire la République d'Haïti et la République dominicaine, était sous son autorité. Après la chute du président Boyer en 1843, la partie espagnole dit non à l'occupation haïtienne et reprend son indépendance. Notons que plusieurs autres chefs d'État haïtiens ont tenté sans succès une nouvelle occupation de la République dominicaine (Blancpain, 1999, p. 13).

Après le départ du président Boyer, l'instabilité politique s'installe à nouveau dans le pays, avec des courtes périodes de stabilité. En effet, de 1843 à 1915, un seul chef d'État, Nissage Saget, a pu arriver à la fin de son mandat constitutionnel, sur les vingt-deux qui se sont succédé au pouvoir. Cinq d'entre eux moururent en fonction, de maladie ou de vieillesse, et seize d'entre eux ont choisi l'exil avant la fin de leur mandat (*ibid.*, p.14). Beaucoup plus de crises politiques encore précèdent les dernières années avant l'intervention américaine sur le sol haïtien. En effet, souligne François Blancpain,

la classe politique et militaire haïtienne fut alors prise comme de folie, sous une forme violente un peu comparable, toutes proportions gardées, à celle qui allait secouer l'Europe. En six ans et demi, sept présidents se succédèrent alors que

chacun d'entre eux avait, en application de la constitution, été élu pour sept ans (*ibid.*).

À part l'instabilité politique, indique Blancpain, la période précédant l'intervention américaine est fortement caractérisée aussi par le pillage systématique des fonds publics. Dans cette opération, on trouve des étrangers qui s'acoquinent avec des politiciens locaux incapables ou corrompus. Ils ont eu recours à trois principales méthodes : les emprunts, la canonnière et les concessions. Dans cet état de fait,

Haïti fut incapable de payer sur ses propres ressources la dette de l'indépendance dans les délais convenus. On dut recourir aux emprunts extérieurs pour payer la dette, mais aussi pour assurer un fonctionnement minimal des services publics et régler les frais des innombrables révolutions et prises d'armes (*ibid.* p. 15).

Cette situation d'instabilité économique fait bien l'affaire des banquiers parisiens. En effet, plusieurs prêts, plus scandaleux les uns que les autres, se sont succédé : « un emprunt de 36,5 millions de francs en 1875; un 2^e emprunt de 50 millions de francs en 1896; un 3^e emprunt de 65 millions de francs en 1910 » (*ibid.*). Tous ces emprunts ont donné lieu à des intérêts faramineux qui endettèrent davantage le pays et qui le rendirent encore plus dépendant économiquement de la communauté internationale. Ce n'est qu'un plus ajouté aux problèmes économiques d'Haïti, car, « dès sa naissance officielle, la Nation haïtienne est liée à l'emprunt extérieur. En 1825, le Président Boyer signe une charte avec Charles X. La France reconnaît dès lors, l'indépendance d'Haïti » (Berloquin-Chassany, 2004, p. 114). Ce fut une étape obligée pour Haïti : payer pour la reconnaissance de son indépendance. Elle découle d'une entente entre les grandes puissances, car à ce moment-là la communauté internationale était très sensible à cette forme d'exploitation des autres pays avec le système esclavagiste, notamment dans la Caraïbe entièrement colonisée à l'époque. Alors, reconnaître l'indépendance d'Haïti aurait été considéré comme une trahison au sein des grandes puissances qui sont solidaires entre elles sur ce point. Donc, Haïti a dû payer pour obtenir le droit à l'indépendance (*ibid.*).

En conséquence, comme le souligne Jean Price-Mars, cité par Pascale Berloquin-Chassany,

l'indemnité de 150 millions de francs [est] le point de départ de la déchéance économique et des expédients dont nous ne nous sommes jamais dégagés complètement (...), la première annuité a été versée en totalité par des remises en café et autres produits d'exportation et (...) le solde réduit à 60 millions a grevé notre budget pendant 55 ans en prélevant 15 % de nos recettes douanières pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement du capital (*ibid.*)

Comme nous l'avons signalé plusieurs fois dans la problématique de notre travail au premier chapitre, la question économique est un enjeu majeur dans l'évolution d'Haïti. Elle constitue l'une des principales sources, selon nous, de l'instabilité politique dans le pays, en plus de la mauvaise gestion des dirigeants du peu de ressources financières qui restent au pays. Cela explique la suite, en ce qui a trait aux comportements des acteurs politiques dans l'établissement des régimes politiques, notamment la démocratie. Nous allons y revenir en profondeur au prochain chapitre consacré spécifiquement à l'analyse du processus démocratique en Haïti, toujours en comparaison avec la République dominicaine.

Après les épisodes d'emprunts auprès des Français vinrent deux situations très dangereuses encore pour l'économie haïtienne sous le gouvernement du président Antoine Simon en 1910 et 1911 : « le scandaleux contrat Mac Donald¹³ et le renouvellement, en faveur de la *National City Bank*, de la concession de la Banque Nationale de la République d'Haïti » (*ibid.*, p. 20). Ces contrats juteux pour les États-uniens

¹³ « Le contrat Mac Donald de 1910 portait sur la concession de lignes de chemin de fer avec droit d'exploitation des terres non occupées situées sur 20 kilomètres de part et d'autre des lignes, pour y faire des plantations de bananes » (*ibid.*, p.20).

États-Uniens ont donné le droit aux États-Unis d'imposer un conseiller financier à la République d'Haïti (*ibid.*, p.21).

Pour comprendre la décision du président Antoine Simon en ce qui concerne le renouvellement en faveur de la *National City Bank*, de la concession de la BNRH, nous allons faire l'historique des événements. À l'origine, en 1880, sous le gouvernement du président Salomon, c'était la Banque Nationale d'Haïti qui était une émanation du Crédit industriel de Paris. C'est-à-dire que c'était une banque entièrement contrôlée par la France en lien avec la dette d'Haïti à l'égard de l'ancienne puissance coloniale. Une institution corrompue à tous les niveaux. En effet,

Cette banque ne fit rien pour le développement de l'économie du pays et ses dirigeants se distinguèrent par toute une série de malversations, telles que des détournements de mandats du gouvernement déjà payés et présentés une seconde fois à l'encaissement par deux employés, le français Clouchet et l'anglais Coles qui furent pour cette raison condamnés à trois ans de réclusion (Blancpain, 1999, p. 22).

Par ailleurs, en 1904, explique Blancpain, la situation est devenue plus grave et plus embarrassante encore pour la BNH quand ses principaux dirigeants furent inculpés et condamnés pour détournement de fonds au préjudice de l'État. Ainsi, « lorsque vint le moment du renouvellement de la concession de la banque associée à l'emprunt de 1910, les pressions américaines conduisirent Antoine Simon à accepter la transformation de la BNH en BNRH [...] » (*ibid.*). Pas sans conditions, cependant, car la BNRH a eu pour obligation de céder 40 % participation à la *National City Bank* et aussi le privilège d'émettre les services de la trésorerie du gouvernement (*ibid.*).

Les États n'ont pas d'amis, mais des intérêts. Cela dit, cette opération ne consistait pas à redresser les malversations des Français faites à l'économie haïtienne. Ce fut plutôt l'entrée en fonction de manière moins voilée de l'impérialiste états-Uniens dans les

affaires intérieures d'Haïti, sous couvert de la « doctrine de Monroe »¹⁴. En effet, le contrat douteux et scandaleux du Mac Donald cité plus haut revenait aux mêmes intérêts, car « Roger Farnham, par ailleurs vice-président de la National City Company et président de la Compagnie des chemins de fer, rattachée à Mac Donald par National City Bank et d'autres investisseurs, en 1911, est nommé vice-président de la BNRH » (*ibid.*).

Comme le souligne bien Blancpain, la mise sous tutelle est plus qu'évidente, car, avec un tel contrat, il faut le contrôle du futur gouvernement à venir pour éviter toutes formes de dénonciation. Mais ce n'est pas tout : il fallait aussi aux États-Unis le contrôle des ressources du gouvernement comme la douane pour valoriser leurs investissements (*ibid.*, p. 23). Notons qu'à partir de 1914, une intervention européenne en Haïti était de moins en moins probable. C'est ce qui explique, entre autres, que :

la pression des États-Unis sur Haïti se déplaça alors du stratégique vers le financier. Les États-Unis s'intéressaient d'abord aux Républiques voisines, la République Dominicaine et Cuba. La République dominicaine en particulier, semblait dans des désordres politiques et financiers encore plus graves que ceux que subissait Haïti (*ibid.*, p. 25).

Malgré les pressions financières, Haïti résistait encore dans une certaine mesure à l'occupation états-unienne . Car, au début de 1915 encore, les États-Uniens multipliaient les démarches diplomatiques dans le but d'obtenir le contrôle des douanes du pays. Mais le 28 juillet 1915, an 112 de l'indépendance, les États-Uniens prennent le contrôle du pays définitivement. En effet, « l'assassinat de Vilbrun Guillaume eut lieu le matin du 28 juillet. À 10h30, le navire amiral Washington accosta et à cinq

¹⁴« il s'agissait,[...] d'assurer la sécurité du canal de Panama et de maintenir l'ordre dans les Caraïbes, considéré comme une Méditerranée américaine »(Blancpain, 1999, 23).

heures de l'après-midi les troupes de l'amiral Caperton débarquèrent à Bizoton¹⁵. Vilbrum Guillaume leur avait servi de kroumir. » (*ibid.*, p. 59). C'est-à-dire que l'assassinat de Vilbrum Guillaume Sam¹⁶, président en fonction, qui mourut lynché par une foule en colère, a servi de prétexte aux États-Uniens pour envahir le territoire du pays, une invasion qu'ils avaient longtemps préparée sous différentes formes et différents fronts.

Il est clair que l'instabilité politique, élément non négligeable encore présent aujourd'hui dans la société haïtienne, avec la difficulté pour les acteurs politiques de s'entendre et de gérer leurs contradictions, est la dernière goutte d'eau qui a fait renverser le vase. Les militaires américains sont restés sur le sol haïtien jusqu'en 1934 en tentant d'installer un régime capitaliste de style colonial dans le pays, en prenant de grandes dispositions.

En effet, l'occupation d'Haïti en 1915 sous l'autorité de l'amiral William Caperton, écrit François Blancpain, présente un modèle de rapidité et d'efficacité. En effet, les grandes dispositions pour le contrôle de l'espace ne tardaient pas et sans perdre de temps les occupants font une saisie militaire, financière et juridique du pays. Les mois d'août et de septembre qui suivent le débarquement militaire du 28 juillet « furent

¹⁵ « Banlieue ouest de Port-au-Prince. C'est déjà par la prise du fort de Bizoton qu'en 1794 les Anglais et les émigrés français s'emparèrent de Port-au-Prince que défendaient les troupes républicaines. » (*ibid.*, p. 59).

¹⁶ « La fin de Vilbrum Guillaume fut un cauchemar dont le pays sortit hébété et occupé, à la solde du docteur Rosalvo Bobo, candidat à la succession immédiate de Vilbrum Guillaume, attaquèrent le Palais présidentiel le 27 juillet. Vilbrum Guillaume se réfugia dans la résidence de l'ambassadeur de France – à l'époque contiguë au palais présidentiel. Pendant ce temps, le Commandant de la place, sorte de gouverneur militaire, le général Oscar Étienne, faisait massacrer les détenus de la prison, la plupart détenus pour des raisons politiques. Le lendemain, 28 juillet, au retour du cimetière, la foule qui venait d'enterrer des parents et des enfants, envahit l'ambassade, se saisit de Vilbrum Guillaume et le lyncha ». (*ibid.*, p. 46).

employés à parachever l'occupation, faire élire un président et lui faire signer un traité donnant une base légale à l'occupation » (*ibid.*, p. 61). La proclamation du 8 août 1915, de l'amiral Caperton, publiée dans le journal *Le Matin* en date du 9 août, souligne Max U. Duvivier, était claire et nette sur la mission de ce dernier.

J'ai reçu l'instruction du gouvernement des États-Unis de donner l'assurance au peuple haïtien que les États-Unis n'ont d'autre objet en vue que celui d'assurer, d'établir et d'aider à maintenir l'indépendance haïtienne et l'instauration d'un gouvernement stable et ferme pour le peuple haïtien... Toute assistance sera donnée au peuple haïtien dans effort pour réaliser ces fins. Les forces américaines ne seront retenues en Haïti qu'aussi longtemps qu'il sera nécessaire (Duvivier, 2015, p. 40).

Après avoir pris le contrôle des douanes du pays qui lui donne celui des revenus du gouvernement, désarmé ce qui restait de l'armée haïtienne, l'amiral William Caperton organise une élection présidentielle le 12 août avec pour principal souci « éviter l'élection du docteur Rosalvo Bobo connu pour son hostilité farouche à toute ingérence étrangère » (*ibid.*, p. 62). L'Assemblée nationale haïtienne, qui ne voulait pas non plus de ce dernier, choisit le représentant du Sénat d'alors, Philippe Sudre Dartiguenave, comme président de la République en lui octroyant 94 voix sur 116. Deux jours après son élection, soit le 14 août, le président Dartiguenave a mis en place son premier gouvernement (*ibid.*, p. 63).

Dans les trois jours qui suivent la mise en place du gouvernement le 17 août, Mr Robert Beale Davis Junior, chargé d'affaires d'alors à Port-au-Prince pour les États-Unis, présenta un projet de traité qui devait être signé par le président Dartiguenave; toutefois, celui-ci devait avoir l'autorisation de l'Assemblée nationale haïtienne à travers une loi. Cette façon de procéder allait à l'encontre de la Constitution d'Haïti qui voulait que tout traité, quel qu'il soit, soit signé d'abord par le président et sanctionné ensuite par l'Assemblée (*ibid.*). Ne parvenant pas à faire comprendre au chargé d'affaires américain ce prescrit constitutionnel, le ministre des Relations extérieures, H. Pauleus Sannon, démissionna de son poste. Louis Borno le remplaça et reprit les négociations

sur le traité qui n'aboutirent à rien de concluant après des mois de discussions, jusqu'à sa signature le 16 septembre 1915 par le ministre Borno pour l'exécutif haïtien et Robert Beale Davis Junior, chargé d'affaires des États-Unis (*ibid.*, p. 64). Comme le souligne François Blancpain, « les Américains ne voulaient rien négocier—leur comportement le démontra plus tard—ils voulaient simplement donner, comme c'est leur usage, une teinte de légalité juridique à un diktat » (Blancpain, 1999, p. 65).

Rappelons que ce traité cherche à imposer un contrôle financier du pays pour créer d'autres pôles économiques, car, comme l'indique Max U. Duvivier,

si l'objectif avoué de l'intervention était le rétablissement de l'ordre, le contrôle financier et la prospérité d'Haïti, l'occupation devait aussi ouvrir de nouveaux champs d'opportunité économique pour les États-Unis, tout en leur garantissant les bases stratégiques de sécurité (2015, p. 28).

En effet, à cette époque il était important pour les États-Unis de rétablir l'ordre en Haïti, ainsi que le développement économique dans le but principal de faciliter les investissements commerciaux américains dans le pays. Par ailleurs, il était important aussi pour les occupants américains d'empêcher les puissances européennes d'occuper le Môle Saint-Nicolas, car il constituait un point stratégique sur la route du canal de Panama « qui venait d'être percé et qui devait être un facteur de haute rentabilité pour l'économie américaine » (*ibid.*).

3.3 L'occupation états-unienne de la République dominicaine (1916-1924)

L'intervention des Nord-Américains sur le sol dominicain le 16 mai 1916 s'est faite presque dans les mêmes conditions qu'en Haïti, avec le même prétexte : « la protection de l'ordre constitutionnel ». Mais la raison principale reste l'économie. En effet, les différents coups d'État et les rébellions qui se sont succédé en République dominicaine

ont eu pour effet l'aggravation de la crise économique qui rongait le pays depuis la dernière décennie du XIXe siècle. Les Dominicains ont accumulé beaucoup de dettes auprès des pays européens comme la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre,

et surtout auprès des entreprises nord-américaines—telles que la *Santo Domingo Improvement Company*-- à travers l'émission de bons du Trésor par les gouvernements créèrent un désordre sans précédent dans les finances publiques dominicaines (Yacou et coll., 2010, p. 43).

Par ailleurs, explique Monique Boisseron, la période dictatoriale du général Ramón de Cáceres (1905/1911) n'a fait que compliquer les choses davantage. C'est ce qui fait que 11 des 16 sucreries les plus importantes de la République dominicaine, à l'époque, passèrent sous le contrôle des Nord-Américains et les autres aux mains des Italiens, des Espagnols et des Cubains, rapporte l'auteure. Ainsi, le gouvernement américain, avec sa position et sa puissance économique, intervient dans les affaires intérieures des gouvernements dominicains, comme c'était le cas dans d'autres pays de la Caraïbe, dont Haïti. Il arriva même jusqu'à « imposer au président Bordas, en janvier 1914, en échange d'apports financiers supplémentaires, la nomination d'un contrôleur nord-américain ayant pour tâche de vérifier les dépenses et l'exécution du budget de l'État dominicain » (*ibid.*, p. 43-44).

Cette ingérence américaine dans l'économie dominicaine se heurta à une forte opposition intérieure, sous le gouvernement du président Juan Isidro Jimenez, successeur de Bordas, qui résista tant qu'il put aux pressions des Américains, qui étaient de plus en plus menaçantes. Mais le prétexte attendu par les Nord-Américains pour intervenir est venu « lorsque le ministre de la Guerre, le général Arias, leva l'étendard de la révolte contre le président Jimenez. Alors ce dernier préféra renoncer à son poste plutôt que de le devoir à la protection des yanqui » (Rudel, 1989, p. 66).

L'occupation états-unienne de la République dominicaine, qui débuta le 16 mai 1916 avec la démission du président Jimenez, perdura jusqu'en 1924. L'analyse de Suzy

Castor, rapportée par Boisseron, résume bien l'intervention des Nord-Américains sur le sol dominicain : « c'est l'expression de l'impérialisme états-unien dans la Caraïbe dans une politique de « Big Stick¹⁷ », étant donné qu'un an plus tôt, en 1915, les États-Unis avaient occupé militairement la République d'Haïti » (Yacou et coll. 2010, p. 44).

3.4 Occupation états-unienne: Haïti/ République dominicaine

Les États-Unis occupèrent presque en même temps Haïti et la République dominicaine. L'occupation en République dominicaine débute un an après celle d'Haïti et se termine 10 ans plus tôt. Bien que dans les deux cas la raison principale est d'ordre économique, les modes d'intervention des États-Uniens n'étaient pas les mêmes dans les deux Républiques occupées. En effet, comme nous l'avons déjà dit précédemment, les États-Unis voulurent imposer un style colonial en Haïti, de la même façon que cela se faisait en Afrique avec les Européens. En République dominicaine, les occupants américains ont plutôt choisi de faire des investissements importants dans l'économie. Notons que cette dernière bénéficiait déjà des investissements européens, notamment ceux des Français, les colonisateurs d'Haïti.

¹⁷ L'expression doctrine du *Big Stick* renvoie à la politique étrangère menée par le président Theodore Roosevelt au début du XX^e siècle et visant à faire assumer aux États-Unis une place de véritable police internationale. Le but principal de cette doctrine est de protéger les intérêts économiques des États-Unis en Amérique latine principalement dans la zone des Caraïbes. Elle conduit à un accroissement des forces navales de l'armée américaine et à un engagement plus important sur la scène politique mondiale. Le recours à des représailles militaires est donc mis en perspective en cas d'échec (Wikipédia).

Il est important de souligner qu'en plus des investissements des États-Unis en République dominicaine, les États-uniens firent venir des travailleurs haïtiens pour travailler dans l'industrie sucrière dominicaine, ce qui permettra, entre autres, le doublement de la production du sucre durant l'occupation américaine états-unienne (Rudel, 2010, p. 67). Ainsi, souligne Monique Boisseron, le sucre qui était d'un excellent prix sur le marché international était très bon pour la République dominicaine, « d'où la nomination des années 1918-1920 « comme période de la danse des millions ». Même si elle fut de courte durée, cette période permit de mener à bien le développement des infrastructures routières et d'autres œuvres publiques [...] (Yacou et coll., 2010, p. 44).

Le choix des États-uniens, durant l'occupation, d'investir en République dominicaine plutôt qu'en Haïti fut très bénéfique pour les Dominicains. Nous en avons pour preuve la nouvelle campagne d'industrialisation à usage interne avec l'achat de centrales sucrières appartenant aux États-uniens par le président Trujillo, grâce aux fonds qu'il a pu récolter avec les capitaux accumulés par la hausse des produits d'exportation après la Seconde Guerre mondiale. Il a aussi, grâce à ces capitaux, acheté du matériel de guerre américain (*ibid.* p. 70).

Même après le départ des États-uniens, les travailleurs haïtiens, appelés couramment « coupeurs de canne », poussés vers la République dominicaine par les États-Unis, continuaient de s'y rendre. Ils étaient victimes de racisme de la part des Dominicains et on allait jusqu'à les massacrer. Selon André Corten, « tout laisse penser en effet que le massacre de plus de 12000 Haïtiens par le président Leonidas Trujillo ne constitue qu'un acte d'un long drame dont une nouvelle page pourrait être écrite aujourd'hui » (1986, p. 207). Aux yeux des Dominicains, les Haïtiens étaient vus comme des esclaves et inférieurs. Mais les « coupeurs de canne », malgré les discriminations dont ils étaient victimes, se bousculaient pour se rendre en terre voisine, parce que les investissements américains en République dominicaine, absents en Haïti, donnaient lieu à de meilleurs

salaires dans l'industrie sucrière (Rudel, 1989, p. 136). C'est une forme d'exploitation basée sur la race, qui structure les rapports de domination dans le capitalisme mondial, avec l'impérialisme américain. Car il existait déjà bien avant l'occupation américaine des deux Républiques (Haïti et la République dominicaine) « une certaine idéologie exaltant la supériorité de l'homme dominicain, plus pacifique, plus civilisé que l'homme de Haïti, proche de ses origines sauvages africaines, adonné aux superstitions du vaudou et quelque peu sorcier » (*ibid.*, p. 135).

Tout bien considéré, selon Christian Delacampagne, « Le racisme commence lorsqu'on cherche à donner à des inégalités sociales une justification fondée dans la nature, accompagnée de références explicites à des éléments de savoir biologique [...] ». (Delacampagne, 2000, p. 30). Autrement dit, le racisme est la justification la plus efficace qui explique les rapports d'exploitation et de domination institués par les Occidentaux, qui a commencé avec l'esclavage des Noirs, sous prétexte que ces derniers constituent une race inférieure par rapport aux Blancs.

3.5 La période de la dictature rétrograde des Duvalier

En tout premier lieu, il faut souligner que la dictature des Duvalier comprend deux phases : la première va de 1957 à 1971 avec François Duvalier; ce fut celle de « l'instauration et de consolidation du régime ». La deuxième phase a débuté en 1971 quand François Duvalier, avant sa mort, a transmis le pouvoir à son fils Jean-Claude Duvalier, qui a dû laisser le pouvoir le 7 février 1986 à la suite des pressions populaires (Étienne, 1999, p. 55).

Comme nous l'avons déjà dit au premier chapitre, l'ex-président François Duvalier est arrivé au pouvoir « en 1957 au moyen d'élections frauduleuses », avec l'assistance des

États-Unis dans l'objectif de lutter contre le communisme (*ibid.*). Mais aussi, si l'on en croit Etzer Charles, l'arrivée du docteur François à la tête du pays est survenue dans un contexte où « un changement des structures politiques, sociales et économiques devenait une nécessité historique à laquelle tout pouvoir devrait s'attacher pour l'apparition d'un espace de progrès et de démocratie » (1994, p. 6). En effet, souligne l'auteur, la période d'avant Duvalier est surtout marquée par des luttes sans fin entre les différents acteurs politiques qui s'affrontaient pour la prise du pouvoir. Et ceux qui étaient au pouvoir ne se souciaient guère de la masse de la population qui croupissait dans la misère : ils voyaient seulement leurs intérêts personnels. C'est dans cette réalité ponctuée de contradictions et d'antagonismes qu'une nouvelle conscience est née et qui conduisait l'intelligentsia haïtienne dans une nouvelle dynamique de réflexion pour le changement des structures politiques et socioéconomiques d'alors (*ibid.*). Nous pouvons prendre à titre d'exemple le mouvement indigéniste auquel appartenait François Duvalier. Le mouvement indigéniste, comme nous l'avons déjà présenté précédemment, rappelons-le, est le mouvement qui appela les Haïtiens à garder son originalité et, à partir de là, à développer le pays.

Qui était François Duvalier ? Quelle idéologie l'habitait ? Comment a-t-il mené la bataille politique qui l'a emmené au pouvoir et comment y est-il demeuré tout ce temps, jusqu'à nommer son successeur ?

François Duvalier, médecin et également ancien secrétaire d'État d'Estimé, se veut le représentant des « classes moyennes » (c'est-à-dire de tous les Noirs dans la pensée duvaliériste) en lutte contre la bourgeoisie. Aussi ses partisans font-ils de la question de couleur le thème fondamental de leur propagande, dans l'espoir d'acquiescer le soutien de la plus grande partie de la population, c'est-à-dire des Noirs. Pour sa part, il ne se présente pas comme un antimulâtre. Désireux d'avoir l'appui de tous les secteurs sociaux, il parle souvent d'unité nationale, et va même jusqu'à trouver dans le gouvernement d'Estimé (reconnu noiriste) l'exemple d'une parfaite entente entre Noirs et Mulâtres. Néanmoins cofondateur du groupe des Griots, il passe pour un nationaliste et un « noiriste » (*ibid.* p. 56).

Au regard de cette présentation de François Duvalier, nous pouvons dire qu'il est arrivé au pouvoir parce qu'il se présentait comme le défenseur des Noirs, qui composent la majorité de la population et se trouvent dans la misère par rapport à la minorité mulâtre riche et qui a le monopole économique. Mais, selon Etzer Charles, dans le contexte d'alors,

la lutte qui se développe demeure essentiellement une lutte de classes, opposant, à travers les différents candidats, les divers groupes d'intérêts spécifiques, notamment la bourgeoisie d'affaires et la petite-bourgeoisie. La question de couleur est un instrument idéologique (instrument de propagande ou de manipulation) utilisé par une partie de la petite-bourgeoisie noire afin de se constituer un immense électorat au sein de la population (*ibid.* p. 66-67).

Peut-être que c'est ce qui explique que François Duvalier n'ait pas choisi la voie de l'alternance politique, c'est-à-dire une succession régulière du pouvoir, un incontournable pour la démocratie. En effet, explique Sauveur Pierre Étienne, en 1964, « il fit élaborer une constitution qui le proclama président à vie », il mena contre le peuple haïtien une répression féroce. Il gagna l'armée à sa cause et créa aussi une milice qui lui a permis d'exercer un pouvoir absolu et d'assurer l'arrivée de Jean Duvalier, âgé de 19 ans seulement à l'époque. Malgré son jeune âge, ce dernier parvint tout de même à se maintenir au pouvoir pendant 15 ans avec l'aide des structures rétrogrades mises en place par son père avant sa mort (1999, p. 21).

Sous la présidence de Jean-Claude Duvalier, il y a eu continuité avec le pouvoir de François Duvalier et, alors, « il en est résulté une suppression presque entière des libertés individuelles et un climat de terreur marqué surtout par l'arbitraire des responsables politiques et la répression aveugle » (Charles, 1994, p. 7). Aussi, la situation socioéconomique du pays s'est détériorée; la preuve est claire avec l'accroissement non négligeable des paramètres du sous-développement depuis 1957 jusqu'à aujourd'hui même (*ibid.*).

Par ailleurs, durant le long mandat de Jean-Claude Duvalier,

pour faire face aux effets de la crise pétrolière de 1973-1974 et attirer les capitaux étrangers, ainsi que pour tenir compte de la politique de défense des droits de la personne de l'administration Carter, agita un discours de "libéralisation" dont le contenu consista à occulter le caractère nettement terroriste du régime [...]. Mais, le 28 novembre 1980, au lendemain de l'élection de Ronald Reagan, la répression ouverte et systématique mit fin à cette prétendue "libéralisation" (Étienne, 1999, p. 55-56).

Les conséquences de la reprise de la répression ouverte et systématique et les autres problèmes socioéconomiques auxquels le pays faisait face et la grande implication de l'Église catholique ont conduit au départ de Jean-Claude Duvalier du pouvoir. En effet, selon Sauveur Pierre Étienne, avec, d'un côté, le symposium de 1982 (qui réunissait évêques, religieux, paysans délégués de l'ensemble des diocèses du pays) où les hauts responsables de l'Église ont décidé de se mettre ensemble pour travailler à une transformation collective du pays avec une priorité pour les pauvres, les jeunes et les paysans, et, d'un autre côté, la visite du Pape Jean-Paul II en mars 1983 qui déclara à l'aéroport de Port-au-Prince : "il faut que les choses changent, que toutes les catégories de pauvres retrouvent l'espérance", « l'Église catholique devenait le principal acteur politique qui organisa et orienta la lutte politique et populaire qui renversa la dictature, le 7 février 1986, quand Jean-Claude Duvalier dut partir pour la France » (*ibid.*, p. 56).

Nous tenons à souligner aussi que le vaudou a joué un rôle très important au côté de l'Église catholique à cette époque. C'est le côté organisationnel du vaudou qui retient le plus notre attention, ici, puisque, comme nous l'avons déjà dit, c'est à ce moment-là que les chants accompagnés du tambour (instrument très présent dans les rythmes du vaudou) se sont retrouvés dans les églises catholiques (Hurbon, 1998, p. 220-221). Le peuple haïtien, surtout la masse populaire de la paysannerie haïtienne, a trouvé les moyens de se constituer pour résister au régime dictatorial et le combattre.

3.6 Conclusion

Nous avons constaté dans le développement de ce chapitre, principalement dans la comparaison de la réalité socioéconomique entre Haïti et la République dominicaine, que les problèmes du pays sont liés directement à son indépendance comme première République noire. C'est-à-dire que le pays porte le fardeau de son exclusion par les pays colonisateurs à cause de son choix de l'indépendance. De plus, la dette de l'indépendance imposée par la France a ruiné l'économie du pays qui a mené à l'occupation militaire des États-Unis de 1915 à 1934. Par ailleurs, il est essentiel de comprendre que l'objectif principal de l'occupation militaire américaine états-unienne était de retourner Haïti à un régime de type colonial pour le moderniser selon le modèle du système capitaliste. Cette opération n'a pas pu aboutir, les forces militaires sont reparties, mais la domination impérialiste est restée telle quelle, voire pire encore, puisque par la suite le pays a sans cesse connu des moments d'instabilité politique jusqu'à la période de la dictature rétrograde des Duvalier de 1957 à 1986.

Au départ de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, est venu le moment pour la communauté internationale, dominée par les États-Unis, de mettre le pays sur la voie de la démocratie. Toutefois, la communauté internationale n'a pas pris le temps d'interroger la réalité haïtienne, de poser les questions culturelles, économiques et sociales qui sont propres à chaque nation : c'est ce que nous allons tenter de montrer dans le prochain chapitre.

CHAPITRE IV

ANALYSE DU PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION POLITIQUE

Dans ce chapitre, nous allons procéder à l'interprétation et à la discussion des données que nous a fournies le matériel historique consulté. Nous allons donc établir des liens avec la problématique, l'objet de notre recherche et nos questions spécifiques, avec le cadre théorique et la démarche méthodologique. Ce dernier chapitre sera consacré à l'analyse du processus de démocratisation en Haïti autour de deux principaux enjeux : enjeu culturel et enjeu économique. Il présentera ces enjeux, chacun selon son angle particulier, mais de façon combinée dans l'objectif de démontrer les facteurs structurels qui sont à la base de l'échec du processus démocratique en Haïti dans l'intervention des principaux acteurs nationaux et internationaux depuis 1986. En partant du principe que c'est le peuple haïtien qui a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie, en nous référant à la réflexion de Laclau sur la « démocratie populaire », il va nous revenir de démontrer à travers nos arguments que c'est la « démocratie libérale » et même la « démocratie néolibérale » qui nous ont été imposées par la communauté internationale, principalement les États-Unis, à travers les Nations unies. Ainsi, cela nous permettra de cerner les lacunes liées aux interventions de l'ONU dans ce processus. Pour cela, un concept, appelé la « stratégie du marron », emprunté à François Houtart, nous sera très utile.

4.1 Démocratie populaire ou démocratie néolibérale

Nous référant au cadre théorique de notre travail et à notre problématique, nous comprenons que dans le cas d'Haïti il était question au départ d'une démocratie populaire, dans le sens que le peuple haïtien en avait manifesté le désir, nous l'avons vu, avec « enthousiasme et euphorie », notamment avec le vaudou comme culte populaire (Hurbon, 2016, p.14). Pourtant, dans les faits, avec la communauté internationale très active, entre autres, à travers les Nations unies, dans le processus démocratique, le pays se voit imposer, d'abord une démocratie libérale, dans le sens d'un régime politique contraire à un régime autoritaire, comme c'était le cas en Haïti avec la dictature des Duvalier, puis vient le modèle de la « démocratie néolibérale ». En effet, selon Franklin Midy, la République d'Haïti est un « État failli » sous tutelle de la communauté internationale:

On peut penser qu'en pareil état/État, le terminus de la « transition démocratique » sera plutôt une démocratie limitée, réduite à sa plus simple expression – au rituel d'élections périodiques sans participation populaire significative – et dépendante des politiques néolibérales. L'expérience de « transition démocratique » en cours en Haïti laisse entrevoir, dans ce contexte de néolibéralisme, qu'une « démocratie néolibérale » assistée est en passe de s'y instaurer (Midy, 2017).

Franklin Midy, en se référant à Revault d'Allonnes, en ses mots, entend par « démocratie néolibérale » : « un programme de « gouvernance démocratique » formaté par l'esprit du néolibéralisme et imposé aux États dominés » (*ibid.*). Au regard de cette définition et en lien avec notre démarche, nous sommes d'accord pour dire qu'Haïti est un État dominé qui s'est vu imposer la « démocratie libérale », puis la « démocratie néolibérale ». Toutefois, Haïti n'est pas le seul pays dominé à être dans cette situation; par exemple, la République dominicaine est aussi un État dominé, mais qui semble mieux réussir sa « transition démocratique » après la dictature de Trujillo.

Pour donner un élément d'explication à cette situation, il faut remonter à l'indépendance d'Haïti (1804) en tant que première République noire indépendante. En effet, explique Hurbon, l'engagement du pays dans la lutte contre l'esclavage et le colonialisme ont de lourdes conséquences sur le devenir de celle qui fut autrefois « La perle des Antilles ». À titre d'exemple, Cuba sera libéré de l'esclave en 1898, la République dominicaine a eu son indépendance en 1844 et, enfin, les États-Unis ont renoncé à l'esclavage à la suite de la guerre de Sécession, mais ont maintenu une législation raciste envers les Noirs jusqu'en 1964 (Hurbon, 1987, p. 124). Force est de constater qu'« il est clair que le destin politique d'Haïti au XIXe siècle, et sans doute jusqu'à nos jours, devra retenir l'attention, puisqu'il aurait administré la preuve de son impuissance à mettre sur pied une démocratie et à instaurer un développement économique national» (*ibid.*). Autrement dit, Haïti se trouve ou doit toujours se trouver dans une situation d'un État indépendant incapable de se gouverner seul. Cependant,

au départ de l'expérience haïtienne de la « transition démocratique », et même avant la chute de Duvalier fils, ces deux options étaient présentes, ainsi que la lutte qui les oppose : transition vers une démocratie libérale assistée sous contrôle international, ou démocratie citoyenne nationalement autonome (Midy, 2017).

En d'autres mots, à travers le souhait populaire de l'instauration de la démocratie, le peuple haïtien avait opté pour une « démocratie citoyenne nationalement autonome », c'est-à-dire, pour notre part, une démocratie populaire. Comme nous l'avons déjà dit en parlant de notre cadre théorique avec Laclau, nous reconnaissons que le peuple ne constitue pas une expression idéologique en tant que telle; cependant, il est « une relation réelle entre les acteurs sociaux ». C'est-à-dire que tant les acteurs nationaux qu'internationaux doivent prendre en compte la « demande sociale » du peuple pour constituer l'unité du groupe (Laclau, 2005, p. 91). Nous entendons par là le modèle de gouvernance qui conviendrait le mieux à la population haïtienne. Mais l'impérialiste américain, lui, était clair dans son choix, par exemple, en 1994,

à la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains à Belém au Brésil, l'envoyé spécial du président Clinton en Haïti, William H. Gray, identifia deux intérêts de base des États-Unis en Haïti : promouvoir la démocratie et les droits de la personne à travers le monde, et faire en sorte que, en Amérique, la démocratie émerge comme la forme prédominante de gouvernement (Midy, 2017)

Nous comprenons bien ici qu'Haïti fait face à l'idéologie dominante dès le départ dans le processus de démocratisation et qu'elle a une place importante dans le devenir de ce processus. Car, comme le souligne, Victor Armony,

Les idéologies ne sont pas des entités virtuelles qui flottent en l'air; elles sont produites à travers un « travail discursif »; elles doivent être dites, elles s'incarnent dans la matérialité de la langue, elles sont parlées par les acteurs et les institutions. De ce point de vue, une idéologie concrète peut être conçue comme un « ensemble de règles de production » de messages (Verón 1973), tandis que l'idéologie dominante pourrait être assimilée, de manière générale, à ce que Marc Angelot (1989) appelle l'hégémonie discursive : l'« ensemble complexe de règles prescriptives organisant le dicible dans un état donné (2000, p. 71).

Dans la Constitution de 1987, qui marque la rupture avec la dictature des Duvalier et le début du processus démocratique en Haïti, il est proclamé dans le préambule : « pour implanter la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique » (Midy, 2017). Donc, c'est bien de voir que dès le début les principaux acteurs, principalement les nationaux, présentent un programme qui tient compte du pluralisme idéologique et de l'alternance politique. Toutefois, dans les faits c'est l'idéologie dominante hégémonique de l'impérialiste nord-américain qui domine. Par ailleurs, il est clair que c'est ce programme que les acteurs disent vouloir réaliser, mais, comme l'indique Franklin Midy, « sans dire ou même se demander quelle est la nature de la société et de l'État qui doivent devenir démocratiques » (*ibid.*). Or, « la construction d'un peuple est la condition *sine qua non* du fonctionnement démocratique » (Laclau, 2005, p. 199).

À travers le chapitre 3 qui traite de la périodisation historique d'Haïti en comparaison avec la République dominicaine, les allers-retours que nous avons considérés dans notre analyse montrent clairement que les réalités sociales, économiques et politiques ne sont pas les mêmes, tant en période coloniale que durant la période de l'occupation nord-américaine des deux Républiques. Dans le premier cas, l'esclavage qu'a connu Haïti était plus féroce que celui qu'a connu la République dominicaine. Dans le deuxième cas, les Américains ont choisi d'investir en République dominicaine, ce qui a été bénéfique jusqu'à présent à son développement, tandis qu'ils voulurent instaurer un système d'exploitation de style colonial en Haïti. Ces deux cas de figure nous amènent à nous pencher encore davantage sur les deux principaux enjeux qui sont au cœur de notre mémoire, à savoir l'enjeu économique et l'enjeu culturel. L'analyse de ces derniers devrait nous permettre de répondre à notre question générale en ce qui concerne les facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti malgré les efforts de la communauté internationale.

4.2 L'enjeu économique : le programme d'ajustement structurel

Selon Laënnec Hurbon, dès le début du processus de démocratisation « la communauté internationale ne s'intéresse qu'à l'ouverture de nouveaux marchés, tandis que la politique de l'ajustement structurel, elle, ignore ce qui en Haïti relève de l'intérêt public » (1998, p. 228). Pour mieux comprendre ce jugement de Laënnec Hubon, il faut d'abord savoir en quoi consistait ce programme.

L'ajustement structurel se définit comme un ensemble de mesures de politiques économiques actuellement recommandées ou imposées par les organisations internationales de financement à de nombreux pays en difficultés financières, lesquels sont accusés de vivre au-dessus de leurs moyens (Gaspard, 2008, p. 16).

Les trois années de régime militaire qu'a connu le pays à la suite du coup d'État du 30 septembre 1991 contre le président Jean-Bertrand Aristide (premier président élu sous le régime démocratique) et l'embargo international ont déshabillé davantage une économie déjà précaire depuis les années 1970. Donc, dans la logique de la mondialisation de l'économie, les Occidentaux ont imposé un ensemble de mesures de politiques économiques à Haïti, sans tenir compte de l'avis de la population (*ibid.*, p. 16-17). Si nous comprenons bien l'esprit du jugement d'Hurbon, quand il parle du public il fait sans doute référence au peuple haïtien. Car, si l'on en croit Fritzner Gaspard, « pendant une longue période, la dimension politique du PAS dans les PVD semble avoir été négligée [...]. C'est seulement au terme d'une longue réflexion que le souci du politique est apparu. » (*Ibid.*, p. 18). Donc, en clair, c'est le côté économique qui intéressait la communauté internationale, ce qui ne nous étonne pas, puisque c'est le pilier même du projet néolibéral. C'est ce qui explique d'une manière générale que les mesures du PAS sont de deux sortes :

Celles dites de stabilisation (intervient le FMI) qui visent à agir à court terme sur la demande globale (réduction du déficit de la balance des paiements, du déficit fiscal, du taux de l'inflation, etc.). Une deuxième catégorie de mesures dites d'ajustement proprement dites (intervient la Banque mondiale) qui visent à agir à long terme sur l'offre globale: dévaluation monétaire, libéralisation du commerce, restructuration et privatisation de nombreuses entreprises publiques (*ibid.*, p.17).

Nous voyons donc, du côté du FMI, principalement avec la « réduction du déficit de la balance de paiement », que les mesures prises ont pour objectif de protéger les investissements étrangers. Ce qui est normal si l'on tient compte des objectifs du programme néolibéral, comme l'explique McNally, qui visent à créer une crise de la dette dans les pays du Sud (McNally, 2010, p. 59). Alors, le FMI, grâce à ces mesures, s'assure que les dettes créées à partir de l'offensive néolibérale sont payées. Avec la Banque mondiale, c'est le contrôle presque total, sinon total de l'économie du pays en question, notamment avec la privatisation de nombreuses entreprises publiques.

Pour notre part, il est évident que le choix économique de la communauté internationale envers Haïti a fortement rapport avec le choix de l'indépendance d'Haïti. En effet,

sur la scène mondiale le péché originel d'Haïti est sa libération. Elle a commis l'inacceptable en 1804, un crime de lèse-majesté pour un monde inquiet. À l'époque l'occident était colonialiste, esclavagiste et raciste; il trouvait sa subsistance dans l'exploitation des terres conquises. Le modèle révolutionnaire haïtien a alors effrayé les grandes puissances colonialistes et racistes. Les États-Unis n'ont reconnu l'indépendance d'Haïti qu'en 1862 et la France a exigé une forte compensation financière pour accepter cette libération. L'indépendance a été compromise et le développement entravé. Comme le monde n'a jamais su quel comportement adopté envers Haïti, il a décidé de l'ignorer. Ont alors débuté 200 années de solitude sur la scène internationale (Seitenfus, 2015, p. 26).

Les interventions internationales en Haïti n'ont généralement pas favorisé le développement du pays. À titre d'exemple, contrairement à la République dominicaine, durant la période de l'occupation nord-américaine d'Haïti, il n'y a pas eu d'investissement dans son économie pouvant permettre le développement du pays. Les conséquences du choix des États-Unis au détriment des Haïtiens par rapport aux Dominicains ont eu des impacts majeurs sur le processus démocratique de l'ancienne colonie française.

Comme nous l'avons déjà souligné, l'entrée rapide de la République dominicaine dans l'économie mondiale avec les capitaux étrangers investis dans son économie a eu des effets très bénéfiques pour le processus démocratique du pays. La signature du Pacte de solidarité économique de 1990 est la preuve tangible du poids de l'économie sur la démocratie. De plus, sur le plan culturel, la mentalité occidentale des Dominicains est, entre autres, un autre atout majeur pour la démocratie dominicaine, les rendant plus aptes à absorber la démocratie libérale. Mais, dans le cas d'Haïti,

l'ONU a commis l'erreur de ne pas tenir compte des éléments culturels. Résumer les défis à une action militaire ne fait qu'empirer la situation d'un des

principaux problèmes du pays : la précarité de sa structure économique. Au-delà, du défi politique, le défi majeur est d'ordre socioéconomique (ibid., p. 25).

4.3 L'enjeu culturel : la stratégie du marron

Au premier chapitre de ce mémoire, nous avons déjà défini, avec François Houtart, le concept « marronnage », qui est en fait l'une des réactions possibles d'un groupe qui se trouve opprimé et qui, pour se protéger, disparaît physiquement ou symboliquement aux yeux de son oppresseur ou de adversaire, suivant le cas; une façon de se retirer pour se mettre à l'abri d'un danger ou le fuir totalement, selon la situation (2000, p. 180). Durant la période coloniale, les esclaves marrons se réunissaient lors de grandes cérémonies (comme celle du Bois-Caïman le 14 août 1791, qui précède la révolution haïtienne) pour pratiquer le culte du vaudou. Rappelons-le, « le vaudou s'est avéré être un ciment extraordinaire pour la société pendant l'époque de l'esclavage et un instrument de mobilisation puissant lors de la lutte pour la libération » (Seitenfus, 2015, p. 52).

Nous n'allons pas trop nous attarder, pour le moment, sur le concept de marronnage en tant que tel, mais plutôt accentuer notre analyse sur ce que nous appellerons un « concept dérivé » du marronnage, que nous empruntons à François Houtart : « la stratégie du marron »,

l'éternel pourchassé, faite de réactions et de contre valeurs, finit par s'imposer comme mode de représentation dominant et permanent. Le marron, dont la culture relève de la pensée symbolique, ne peut se reproduire lui-même qu'à l'identique en tant qu'adversaire éternel, adversaire dont aucun combat ne viendra jamais trancher le sort (2000, p. 180).

Nous avons vu avec Laclau, au moment d'examiner le cadre théorique de notre mémoire, l'importance d'un cadre symbolique dans une représentation, autrement dit, l'influence de ce dernier sur la construction d'un peuple. Dans le cas qui nous concerne,

la construction du peuple haïtien est marquée par la lutte contre l'esclavage, l'occupation nord-américaine et la dictature des Duvalier, si nous voulons prendre en compte seulement les périodes historiques qui précèdent le processus de démocratisation en Haïti.

Dans les trois cas, la « stratégie du marron » est présente, avec, entre autres, comme moyen de combat, le vaudou. Pour la période esclavagiste, nous venons tout juste d'en parler à travers notre rappel sur le marronnage. Pour la période de l'occupation états-unienne (1915-1934), nous l'avons vu, le vaudou a été le lieu de « l'haïtiannité » et de l'autonomie haïtienne pour lutter contre l'occupant raciste nord-américain. Et pour la dernière période, celle de la dictature des Duvalier, tout comme c'était le cas durant la révolte des esclaves, le vaudou était un instrument de résistance et de mobilisation pour le peuple haïtien contre le régime.

Selon Ricardo Seitenfus,

deux catéchétiques ont imprégné à jamais les rapports entre Haïti et le monde : la violence sauvage et indifférenciée de la conquête, de l'époque coloniale et des années de lutte pour l'indépendance qui a couvert de sang l'île d'Hispaniola; ensuite, les incompréhensions issues des croyances mystiques et religieuses (2015, p. 38).

Analysons la deuxième caractéristique présentée par Seitenfus, à savoir les incompréhensions issues des croyances mystiques et religieuses. Nombre d'Haïtiens pratiquent le vaudou et le catholicisme en même temps, ce qui donne le syncrétisme catholique-vaudou, une forme de marronnage. Nous pouvons qualifier cette représentation comme une situation de « désordre identitaire » qui a marqué la construction culturelle du peuple haïtien. Comme l'indique Laclau, « dans une situation de désordre radical, on a besoin d'un ordre, quel qu'il soit, et plus le désordre est généralisé moins important sera le contenu ontique qui restaure l'ordre » (2005, p. 190). C'est-à-dire que ce qui excite comme contenu, relatif aux racines du peuple haïtien, est

devenu moins important ou n'est pas suffisamment compris pour influencer le destin haïtien. Il est clair, comme « contenu ontique », que les racines culturelles des Haïtiens sont liées au vaudou, mais, pour les différences raisons que nous avons déjà évoquées, le vaudou reste marginal, un véritable désordre qui reproduit le cycle du marronnage. C'est peut-être aussi une autre forme de résistance face à l'isolement international.

Nous allons ramener cette situation, c'est-à-dire le désordre identitaire, dans le cadre de notre réflexion en ce qui a trait à la démocratie. Nous partons du principe que le peuple haïtien a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie, mais la démocratie populaire, telle qu'elle est présentée par Laclau, à savoir une démocratie qui répond à des mécanismes de représentations symboliques propres à un peuple. Cependant, comme nous l'avons déjà démontré plus haut dans ce chapitre, le peuple haïtien s'est vu imposer par les principaux acteurs (nationaux et internationaux) la « démocratie libérale » et plus encore la « démocratie néolibérale ». Pour les acteurs internationaux, c'est-à-dire, la communauté internationale dominée par les États-Unis, nous sommes convaincu que c'est un choix économique et nous croyons l'avoir démontré tout au long de notre démarche. Il est clair que ça relève de l'hégémonie américaine dans le contexte libéral et néolibéral. Pour les nationaux, c'est-à-dire les principaux acteurs et aussi le peuple haïtien qui subissent ce choix, nous pouvons dire que c'est « la stratégie du marron » qui revient, car, comme le souligne si bien François Houtart dans une étude des mentalités et des religions face à aux réalités économiques, sociales et politiques en Haïti dans le contexte de la mondialisation de la culture :

[...] toute l'évolution possible, en Haïti, n'est sans doute que la reproduction, adaptée aux conditions actuelles, de l'éternel scénario agression-fuite. Autrement dit, ce que nous notons à travers cette enquête, ce n'est pas tant une étape hésitante, mais encourageante, sur le chemin vers la modernité que la reproduction, plus grande échelle et de la façon plus visible, de l'éternel balancement agression-marronnage (2000, p. 180-181)

En d'autres termes, le marronnage dans sa version moderne, ne constitue pas un facteur de blocage pour la démocratie. Il est encore et aussi la forme de résistance adoptée par le peuple haïtien contre la domination occidentale dans sa nouvelle forme, c'est-à-dire en faisant en sorte d'accepter le modèle démocratique occidental pour avoir une certaine reconnaissance de la part, par exemple, de l'impérialiste états-unien. Ainsi, dans son comportement de marron, le peuple haïtien pense toujours pouvoir s'en sortir, mais, hélas, il ne fait que s'adapter à chaque fois sans avancer en réalité.

Bien que nous ayons choisi de prioriser dans ce mémoire deux enjeux majeurs, l'enjeu culturel et l'enjeu économique, nous nous permettons tout de même d'ouvrir une parenthèse sur l'éducation, qui pourrait sans nul doute constituer un enjeu majeur aussi, c'est-à-dire un facteur structurel qui explique le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts de la communauté internationale.

En effet, selon les informations datant de 2015 et disponibles sur le site web du ministère haïtien de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, « trois (3) Haïtiens sur dix (10) sont encore alphabètes, suivant les chiffres fournis par l'Institut haïtien de Statistique et d'Informatique »¹⁸. Alors, avec un taux d'analphabétisme aussi élevé en Haïti, l'on se demande comment on peut parler de démocratie.

¹⁸ Ces informations sont disponibles sur le site du ministère haïtien de l'Éducation : http://menfp.gouv.ht/Forum_national_alphab%C3%A9tisation.html

En réponse à cette question, le cinéaste Raoul Peck¹⁹, qui a réalisé plusieurs films documentaires sur l'intervention de la communauté internationale en Haïti, dont « Assistance mortelle », nous dit ceci :

« [...] Le faible taux d'alphabétisation ne représente pas un frein au développement de la démocratie en Haïti. Le peuple haïtien a montré à plusieurs reprises qu'il comprenait les règles des élections démocratiques et qu'il était prêt à voter en masse. Le fait de ne pas savoir lire n'empêche pas les gens de faire des choix politiques. C'est donc un faux problème » (Pollmenier, 2015).

Pour Raoul Peck, il y a d'autres éléments qui doivent être pris en compte, comme des facteurs économiques qui jouent un rôle important lors des élections en Haïti avec les pressions des bailleurs de fonds internationaux pour imposer leur volonté. Ce qui fait que, durant ces 25 dernières années, explique le cinéaste, le peuple haïtien a pris l'habitude d'accepter des élections dites démocratiques, sans que ça soit le cas en réalité (*ibid.*).

C'est pour cela que dans ce travail nous avançons également l'argument que la gestion de l'ONU en Haïti est un échec dans le processus de démocratisation et de développement amorcé par la communauté internationale depuis le départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986. Les différentes étapes et formes d'interventions des Nations unies en Haïti ne permettent pas de stabiliser le pays réellement ni d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

¹⁹ Il fut ministre de la Culture sous le gouvernement du président René Préval, le deuxième président élu démocratiquement, et aussi le seul jusqu'à aujourd'hui à avoir complété deux mandats constitutionnels de cinq ans.

Justement, dans les points suivants il est question de l'action des Nations unies en Haïti sur les plans politique, social et économique. Cela nous permettra d'établir le lien entre la situation politique d'Haïti et les formes d'intervention de l'ONU sur différents points dans le contexte haïtien. Ensuite, il nous reviendra d'analyser les différents éléments qui pourraient constituer des lacunes dans les efforts des Nations unies en Haïti pour l'établissement de la démocratie avec, principalement, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

4.4 L'échec des Nations unies dans l'établissement de la démocratie et de la stabilisation en Haïti

Nous avons déjà parlé dans les précédents chapitres des différentes missions des Nations unies en Haïti. Par contre, pour asseoir notre argumentaire sur l'échec global, c'est ainsi que nous le voyons, de l'ONU en Haïti, nous avons choisi de centrer notre analyse sur la MINUSTHA (Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti). Rappelons qu'elle a passé près de 13 ans dans le pays.

La création de cette nouvelle mission des Nations unies est survenue au terme d'un ensemble de crises qui s'est soldé par le départ en exil, et ce, pour la deuxième fois, du premier président élu « démocratiquement » en Haïti, en l'occurrence le président Jean-Bertrand Aristide (ancien prêtre catholique) et par l'intervention des États-Unis en Haïti avec les forces multinationales. Cette crise fut un prétexte de plus à de nouvelles interventions militaires sur le sol haïtien; rien à voir avec le développement du pays. En effet, selon Ricardo Seitenfus,

Haïti est un condensé des drames et des échecs de la solidarité internationale. L'ONU applique aveuglement le chapitre VII de sa charte et a envoyé ses troupes pour imposer une opération de paix. Elle se cache derrière l'argument bureaucratique que le mandat CSNU ne concerne pas les opérations qui ne sont pas militaires (2015, p. 26) .

Selon Wiener Kers Fleurimond, la crise qui a conduit pour la deuxième fois au départ en exil le président Jean-Bertrand Aristide a commencé avec les élections législatives contestées du 21 mai 2000 sous la présidence de René Préval. En effet, ces élections, qui n'ont jamais été acceptées par l'opposition d'alors, étaient entachées de fraudes et d'irrégularités. Le parti Fanni Lavalas s'est vu octroyer presque la totalité des sièges du parlement. Cette situation a contribué au boycottage du scrutin présidentiel de novembre 2000 par les opposants du président René Préval. Malgré une très faible participation des candidats et de la population, le président Jean-Bertrand Aristide a quand même accepté de reprendre le pouvoir pour un second mandat dans un contexte de grande contestation et d'instabilité politique (2009, p. 32).

La prise du pouvoir le 7 février 2001 par l'ancien prêtre de Saint-Jean-Bosco plongeait le pays dans une crise plus profonde, trois années de tergiversations et d'embrouille. Cette conjoncture d'instabilité politique, sociale et économique conduira au départ de Jean-Bertrand Aristide le 29 février 2004, après les assauts répétés de l'opposition de l'époque et avec l'aide financière de la communauté internationale (*ibid.*, p. 32-33).

Par ailleurs, souligne Fleurimond, l'intervention des États-Unis en Haïti avec les forces multinationales pour forcer l'ex-président Jean-Bertrand Aristide à quitter le pouvoir faisait partie d'un plan pour mettre le pays sous tutelle internationale. En effet, rapporte l'auteur, une rencontre secrète a été organisée à l'initiative du secrétaire d'État canadien chargé de l'Amérique latine, de l'Afrique et de la Francophonie, Denis Paradis, fin février 2003, dans le « but d'étudier les moyens de renverser le président haïtien Jean-Bertrand Aristide et de placer Haïti sous tutelle, en clair, une nouvelle occupation d'Haïti à la veille de son bicentenaire en tant que Nation indépendante » (*ibid.*, p. 231).

Il s'avère que, pour justifier la politique interventionniste états-unienne, explique Wiener Kers Fleurimond, les Nations unies ont été instrumentalisées une fois encore

dans le cas d'Haïti. Car, dès le départ, ou du moins de ce qui ressortait du plan résultant de la rencontre secrète de Denis Paradis, il était question de renverser le président Aristide et de confier « la gestion du pays par une administration étrangère sous l'autorité d'un gouverneur nommé par l'ONU » (*ibid.*, p. 233).

4.4.1 La création de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Comme nous l'avons déjà indiqué au premier chapitre, la MINUSTAH est la cinquième mission de maintien de la paix organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle a été mise en place en Haïti le 1^{er} juin 2004 par la résolution 1542 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies, laquelle remplace celle prise le 29 février 2004, à la suite du départ forcé de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide du pouvoir. Selon ce qui est inscrit dans la résolution 1542²⁰, la MINUSTAH devait avoir une durée initiale de 6 mois, mais elle a été renouvelée indéfiniment : près de 13 ans après avant son départ en 2017, la MINUSTAH était encore en train de tenter de stabiliser le pays avec un bilan aussi mitigé que controversé.

Par ailleurs, la situation chaotique qui a suivi le départ de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, à la suite des pressions populaires et de la communauté internationale, semblait bien justifier l'intervention de l'ONU en Haïti, selon les buts fondamentaux de l'Organisation inscrits à l'article 1 de la Charte des Nations unies : maintenir la paix et la sécurité internationale²¹. Maintenant, nous nous demandons ceci : qu'est-ce qui

²⁰ Ces informations sont disponibles sur le site de la MINUSTAH à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minustah/>. (Consulté le 25 mars 2017).

²¹ Pour avoir une idée des opérations de paix de l'ONU, celles qui sont terminées et celles qui sont en cours, voir en ligne <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>; <http://www.operationspaix.net/> (consulté le 25 mars 2017).

justifie encore la présence des forces de l'ONU en Haïti ? Il semble qu'un nouvel échec des Nations unies était prévisible. Nous sommes même édifiés en prenant connaissance des propos du journaliste Benjamin Fernandez du journal *Le Monde diplomatique* qui a écrit ce qui suit : « Lors du lancement de la mission, en juin 2004, le secrétaire des Nations unies, M. Kofi Annan, ne dissimulait pas ses inquiétudes : “*Tâchons cette fois de réussir*”, avait-il lancé. » (2011) .

C'est alors que, depuis 2004, par le biais de la MINUSTAH (une force multinationale composée en partie par des pays du tiers-monde), Haïti est dirigé par la communauté internationale. D'ailleurs, le chef de la MINUSTAH avait la mainmise sur tout ce qui se faisait par le gouvernement intérimaire de 2004 à 2006 (Fleurimond, 2009, p. 22).

À titre de proconsul, le Guatémaltèque Edmond Mulet, chef de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) durant la période des élections de novembre 2010, déclarait avant la tenue des joutes électoraux que : « Ces élections ne seront pas parfaites, elles ne régleront pas tous les problèmes, mais elles constitueront un pas de plus vers la démocratie en Haïti » (Main, 2011) .

Bien évidemment, elles étaient très loin d'être parfaites, ces élections, entachées de fraudes et d'irrégularités, contestées par la population qui participait à des manifestations aussi violentes les unes que les autres. En aucune manière, elles n'ont été un pas vers la démocratie parce que le président Michel Joseph Martelly, selon les déclarations publiées dans la presse du directeur général d'alors du Conseil électoral provisoire, monsieur Pierre-Louis Aupont, n'était pas qualifié pour le second tour. Il est arrivé au pouvoir à la suite de recommandations d'une mission de l'OEA, composée d'experts canadiens, américains et sud-américains « pour éliminer un nombre important de procès-verbaux, mais osa suggérer une classification selon laquelle le candidat officiel Jude Célestin arriverait en troisième place et Michel Martelly passerait en deuxième position [...] » (Brutus, 2011, p. 209).

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que, pendant que la population haïtienne faisait face aux conséquences du séisme du 12 janvier 2010 et à une épidémie de choléra, la réaction de la MINUSTAH et des États-Unis était de minimiser les problèmes et d'organiser des élections sous prétexte de mettre le pays sur la voie de la démocratie, élections dont les résultats sont très contestés.

4.4.2 L'implication des Casques bleus dans de nombreux scandales et l'épidémie de choléra

La force multinationale dirigée par le Brésil se trouve impliquée dans de nombreux cas de scandales, les uns plus touchants que d'autres. En effet, environ deux ans seulement après le début de la prise en charge de la situation par la MINUSTAH, le chef de la police haïtienne d'alors a dû dénoncer la complicité entre la police, le contingent des Casques bleus jordaniens et les gangs du bidonville de Cité-Soleil (Fernandez, 2011). D'un autre côté, au mois de novembre 2007, 108 soldats ayant eu des rapports sexuels avec des prostitué(e)s mineur(e)s ont été renvoyés chez eux. Au cours de l'année 2007 encore, plus précisément au mois de décembre, un rapport d'enquête a révélé la culpabilité d'employés de l'ONU dans des cas de fraudes et de malversations à hauteur de 610 millions de dollars (*ibid.*).

De plus, alors qu'Haïti se remet à peine des profondes séquelles du séisme dévastateur du 12 janvier 2010, comme si ce n'était pas suffisant pour ce peuple meurtri, la MINUSTAH leur apporte le virus du choléra. Effectivement :

Deux enquêtes épidémiologiques internationales ont confirmé que la source de l'épidémie provenait du camp népalais de la Minustah, situé près de Mirebalais, dans le centre du pays. Les déchets produits par le camp infecté ont été déversés — "*en quantités phénoménales*", selon le premier rapport — dans un affluent du fleuve Artibonite, le plus important du pays (*ibid.*).

Il est important de souligner que cette épidémie a fait des milliers de victimes dans la population. Jusqu'à aujourd'hui, de nombreux cas sont encore recensés un peu partout

dans le pays. Malgré les efforts de l'État haïtien et des organismes internationaux, l'éradication du fléau n'est pas pour demain.

4.5 Incompréhension ou choix des principaux acteurs dans l'établissement de la démocratie en Haïti

La communauté internationale ne cherche pas à comprendre Haïti. Ou devrait-on dire que cette communauté internationale ne fait qu'appliquer la stratégie de l'Occident colonialiste et raciste, inspirée par la position française depuis l'indépendance, qui fait du cas d'Haïti un exemple à ne pas suivre par les peuples colonisés? (Seitenfus, 2015, p. 35). Cette stratégie, que l'on applique encore aujourd'hui, comprend cinq manoeuvres (*ibid.*, p. 35-36) :

1. former un cordon sanitaire empêchant Haïti d'établir et de maintenir des contacts internationaux;
2. affaiblir l'État haïtien en rendant le pays ingouvernable;
3. créer des conditions culturelles et psychologiques en Occident de telle sorte que tout ce qui vient d'Haïti soit perçu comme un mal en soi;
4. faire percevoir Haïti comme un pays qui menace les fondements des relations internationales;
5. alimenter une attitude craintive et lâche vis-à-vis d'Haïti.

Il est clair que la communauté internationale, à travers le groupe dénommé « Amis d'Haïti » ou « Core Group »²², ne cherche pas à comprendre ni à accepter la réalité

²² « Groupe des principaux partenaires techniques et financiers intervenant en Haïti (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, France, France, Nations unies, Organisation des États américains et Union européenne. » (Seitenfus, 2015, p. 9-10).

contradictoire propre au peuple haïtien. Bien avant l'indépendance d'Haïti en 1804, son avenir se trouvait déjà hypothéqué quand

les États-Unis se sont ralliés à la France dans sa stratégie de dénégation de l'existence d'Haïti. En 1801, le président Thomas déclarait que si l'île devenait indépendante, elle devait rester sous la protection de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne (*ibid.*, p. 36).

Et par la suite, devant l'éventualité de l'indépendance de la première République noire, « la position des États-Unis était on ne peut plus claire : Haïti peut exister comme un grand village de marrons, un *quilombo* ou un *palenque*. Il n'est pas question de l'accepter dans le concert des nations » (*ibid.*, p. 37).

Ainsi, force est de constater que ce qui importe à la communauté internationale, les États-Unis en tête, c'est d'imposer la démocratie en Haïti selon sa vision, pour utiliser un mot à la mode. Pourtant, elle devrait chercher à comprendre la nature du problème haïtien. Car « la constitution d'un peuple requiert une complexité interne, donnée par la pluralité des demandes formant la chaîne des équivalences » (Laclau, 2008, p. 192). Dans cette chaîne des équivalences, la représentation consiste dans la combinaison entre homogénéité et hétérogénéité. C'est-à-dire la combinaison entre des éléments de même nature et des éléments de nature différente. Par exemple, si l'« hétérogénéité radicale » est considérée individuellement, explique Laclau, dans le cadre d'une demande, rien ne peut dire qu'elle forme une quelconque unité; c'est donc ce qui explique la fonction homogénéisatrice, qui constitue la chaîne et en même temps la représente. La conclusion, qui est évidente, selon Laclau, dans cette situation, c'est que, malgré la double fonction des deux visages du processus de représentation, « toute identité populaire a une structure interne qui est essentiellement représentative » (*ibid.*).

Le peuple haïtien a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie. Le processus de la transition démocratique débute en 1986, plus précisément avec le vote de la Constitution de 1987. Depuis ce temps-là, l'engagement de la communauté

internationale est grand et remarquable pour l'établissement de cette démocratie. Donc, on peut dire qu'elle a respecté la « volonté populaire », en l'occurrence la volonté du peuple haïtien. Justement, notre réflexion « tourne autour de la question du respect ou de l'ignorance de la volonté populaire, sans qu'elle se pose la question de savoir comment se constitue cette volonté pour commencer, et si la représentation n'est pas la prémisse même de cette constitution » (*ibid.*).

Nous partons du principe que les principaux acteurs (nationaux et internationaux) qui intervenaient dans le cadre de l'établissement du régime démocratique en Haïti au départ de Jean-Claude Duvalier en 1986 ont voulu respecter la volonté du peuple haïtien; la Constitution de 1987 en est une preuve, car elle reconnaît « l'alternance politique » et le « pluralisme idéologique ». Donc, qu'en est-il du « projet de société » (nous nous adressons, principalement, ici, aux principaux acteurs nationaux) ? C'est-à-dire :

un « projet de société », comme un discours politique à prétention hégémonique qui vise la représentation de l'unité et de la clôture du système social, en structurant une réponse à la contradiction entre l'universalisme et le particularisme sur le plan de l'identité et des finalités collectives (Armony, 2000, p. 72).

Dans le cas d'Haïti, la contradiction entre l'universalisme et le particularisme est historique. Première République noire indépendante, imprégnée d'une culture africaine forte, avec le vaudou et la langue créole comme principales particularités, qui se trouve en Amérique comme totalité, dominée par les États-Unis. La complexité de la situation d'Haïti, avec son identité spécifique et ses racines culturelles africaines rend difficile son intégration dans le projet néolibéral mondial (Houtart, 2000, p. 9).

Par ailleurs, Haïti a connu la dictature, maux dont il a souffert de façon répétitive au cours de son histoire. En effet, selon Hurbon, qui se réfère à un point de vue de Marcel d'Ans sur la dictature, « il y aurait depuis l'histoire des rapports sociaux, des

représentations qui accompagnent les prémisses de l'éclosion de la dictature. Celle-ci aurait un enracinement dans notre histoire et notre culture politique » (2016, p. 19). Autrement dit, la dictature serait ancrée dans les racines du peuple haïtien, celui-ci serait dans une certaine mesure disposé à accepter un régime dictatorial. Ainsi, poursuit l'auteur, « [...] elle [la dictature] serait congruente à notre mentalité et culture. Cet imaginaire politique de la dictature persisterait à hanter la vie quotidienne et investir insidieusement les pratiques politiques » (*ibid.*, p. 20).

Pour sa part, Ricardo Seitenfus, ancien représentant de l'OEA en Haïti, dans son livre « *L'échec de l'aide internationale à Haïti : Dilemmes et égarements* », paru en juin 2015, affirme ceci :

Obsédée par l'affirmation de son indépendance et par le respect du principe de l'égalité raciale, d'une part, confronté à l'hostilité du monde, d'autre part, Haïti n'a jamais réussi un modèle d'État suffisamment fort et juste, capable d'éloigner de son horizon l'anarchie et la dictature. Au contraire, elles ont marqué son histoire tout au long de ses deux siècles d'indépendance (2015, p. 60).

Il est clair que, pour un pays comme Haïti, qui a connu un système esclavagiste féroce, une révolte violente contre l'esclavage couronnée de succès, l'occupation nord-américaine par-dessus tout, l'isolement international, l'instabilité politique et la dictature, il faut un « projet de société » tenant compte de toutes ces variables. Car :

un « projet de société » est idéologique, en ce qu'il vise à instaurer une modalité d'hétéronomie qui efface le caractère arbitraire et contingent d'une communauté territoriale historique, repoussant ainsi la violence potentielle qui menace toute forme d'existence sociale sur un système hiérarchique. Il s'agit, en effet, d'une tentative de fixation du sens et de légitimation de l'organisation présente et future de la vie collective (Armony, 2000, p. 72).

Dans les faits, il n'y a pas de doute que le « projet de société » des principaux acteurs du début du processus de démocratisation en Haïti n'avait pas pris en compte dans les

caractéristiques présentées ci-dessus. Car dans le présent, c'est-à-dire dans les jours qui suivent le départ de Jean-Claude Duvalier du pouvoir,

Au contraire, le processus de changement politique se déroule de manière explosive dans une atmosphère d'affrontement violent, sans médiation possible, entre, d'une part, l'armée et les forces néoduvaliéristes [...] et, de l'autre, les masses populaires, sous l'influence de courants radicaux, qui essaient de faire triompher leurs revendications (Étienne, 1999, p. 22) .

La suite est une chaîne d'instabilité politique, avec deux interventions des forces militaires états-uniennes sur le sol haïtien (1994 et 2004), suivies dans les deux cas par celle des forces militaires des Nations unies. Paradoxalement, les deux interventions militaires américaines ont rapport avec l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, le premier président élu de l'ère démocratique haïtienne. Pour la première intervention, celle de 1994, les soldats états-uniens, sous la présidence de Bill Clinton, ramenaient le président Aristide au pouvoir pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel (*ibid.*, p. 22-23). Pour la deuxième intervention, elle a eu lieu après le deuxième départ en exil du président Aristide en 2004, à la suite des pressions populaires et de celles de la communauté internationale, principalement les États-Unis (Fleurimond, 2009, p. 32-33).

L'imaginaire collectif haïtien est une autre variable importante à considérer pour comprendre le peuple haïtien, donc Haïti. Prenons, par exemple, le cas de François Duvalier et celui de Jean-Bertrand Aristide. L'un était dictateur et l'autre un démocrate. Pourtant, ils ont tous les deux puisé dans l'imaginaire symbolique haïtien pour arriver au pouvoir, mais dans deux contextes totalement différents. En effet,

Duvalier et Aristide – utilisant le verbe, les gestes – ont exploité à fond le « pouvoir symbiotique » accordé à l' « imaginaire mythique » en Haïti. C'est sur la base de pareilles considérations et observations que le sociologue allemand Max Weber a échafaudé sa théorie de la rationalité expliquant le passage de la société traditionnelle axée sur un ordre divin à la société moderne basée sur un ordre humain. Weber affirme que les formes de rationalité peuvent

jouer un rôle tout aussi déterminant que les contradictions économiques, étant donné qu'une rationalité est l'ensemble des raisons que se donne une société pour justifier son organisation (Brutus, 2011, p. 142).

Autrement dit, en termes plus simples, pour comprendre le processus démocratique en Haïti, il faut prendre en considération les contradictions économiques, et aussi l'imaginaire collectif haïtien. L'identité haïtienne repose sur des facteurs qui ne sont pas uniquement économiques. Ces facteurs sont culturels, mais aussi historiques, en lien avec l'indépendance haïtienne, et la communauté internationale, principalement l'ONU, aurait dû en tenir compte pour la transition démocratique en Haïti (*ibid.*, p. 142-143).

Selon nous, il est clair que la présence des Nations unies, dans l'histoire politique récente d'Haïti, sert à rendre moins visible la présence des États-Unis dans les affaires de l'État haïtien, comme en 1915. Nous l'avons démontré, l'ONU arrivait toujours après les interventions des forces militaires américaines sur le sol haïtien; elle n'avait alors pas d'autre choix que d'appliquer le programme des États-Unis, dernier occupant du pays. En tant que pays capitaliste, l'un de ses objectifs des États-Unis est d'exploiter des ressources et d'accumuler des richesses; il n'était jamais question du développement d'Haïti. Voilà pourquoi nous disons que la gestion de l'ONU en Haïti est échec : il n'était jamais question de permettre au pays d'aller vraiment vers l'avant. Autrement dit, Haïti doit toujours offrir l'image d'un pays incapable de se diriger soi-même, ce qui fait l'affaire des colons. Ce que l'ONU a su bien faire, par sa présence, avec ses dérives répétées. Par ailleurs, il est évident, nous le savons tous, que le système capitaliste est le système économique dominant dans le monde et nous sommes même convaincu que la reproduction des inégalités dans le monde est l'une des conditions essentielles de reproduction du système capitaliste.

4.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons développé les deux principaux enjeux (l'un culturel et l'autre économique) qui sont au cœur de notre mémoire. Pour l'enjeu culturel, nous avons pu démontrer comment un concept dérivé du concept « marronnage », « la stratégie du marron », pourrait être un moyen d'expliquer le comportement du peuple haïtien face à l'imposition de la « démocratie libérale » et de la « démocratie néolibérale » par la communauté internationale, principalement les États-Unis, à travers l'ONU. En suivant la démarche de Laclau, nous proposons le point de vue selon lequel le peuple haïtien demandait plutôt la « démocratie populaire », c'est-à-dire un modèle démocratique propre aux traditions culturelles des Haïtiens, marquées par le vaudou et la langue créole. Pour l'enjeu économique, nous avons pu démontrer, dans le contexte néolibéral, que l'impérialiste américain voulait créer d'autres marchés et que le développement économique d'Haïti n'était pas dans ses objectifs comme lors de l'occupation nord-américaine par rapport à la République dominicaine. Nous avons choisi le programme d'ajustement structurel, avec l'intervention du FMI et de la Banque mondiale dans l'économie haïtienne pour résoudre le problème de la dette créé par le projet néolibéral mondial afin d'expliquer nos arguments. Ce qu'il faut retenir, c'est que, dans le processus de démocratisation en Haïti, les principaux acteurs nationaux et internationaux n'ont pas pris le temps d'interroger la réalité haïtienne, de poser les questions culturelles, économiques et sociales qui sont propres à chaque nation.

CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous avons analysé le processus de démocratisation en Haïti amorcé en 1986 autour de deux principaux enjeux : l'enjeu économique et l'enjeu culturel. Haïti est un pays qui a connu l'esclavage, l'occupation nord-américaine et la dictature. Nous avons cherché à démontrer quelles sont les conséquences que ces trois périodes ont eues sur le processus, en comparaison avec la République dominicaine qui partage l'île Hispaniola avec Haïti. Nous nous sommes penché sur les facteurs structurels qui expliquent le blocage du processus démocratique haïtien, malgré les efforts des acteurs nationaux et internationaux, particulièrement la communauté internationale à travers les Nations unies.

Notre question générale pour ce mémoire était : Quels sont les facteurs structurels qui expliquent le blocage de la démocratie politique en Haïti, malgré les efforts de la communauté internationale ? Et les questions spécifiques étaient : Quelles sont les lacunes dans les efforts fournis par les principaux acteurs politiques, notamment par la communauté internationale, qui expliquent l'échec du processus de démocratisation en Haïti ? En quoi les efforts de la communauté internationale, à travers les Nations unies, dans les affaires de l'État haïtien peuvent-ils avoir des conséquences sur le processus de démocratisation en Haïti ? Avant d'arriver à ces questions, qui se trouvent à la fin du premier chapitre, nous avons développé un ensemble de points qui présentent le portrait historique d'Haïti avant 1986, c'est-à-dire des points qui touchent la trajectoire culturelle de la première République noire indépendante (la culture étant pour nous un facteur structurel d'importance pour ce mémoire), avec le vaudou comme forme d'organisation sociale et religion, et ce, en comparaison avec la réalité de la République dominicaine. Ensuite, nous avons dressé le panorama de la situation politique, sociale

et économique de l'après-1986 en Haïti sur la base d'un contraste par rapport à la République dominicaine. En fait, le problème que nous voulions résoudre consistait à expliquer l'échec du processus démocratique en Haïti, malgré les efforts soutenus de la communauté internationale à travers l'ONU.

Ce mémoire pour une maîtrise en sociologie ne pose pas d'hypothèses : il s'articule autour du développement de deux arguments majeurs. Le premier argument, en lien avec l'enjeu culturel, touche la problématique identitaire en Haïti, laquelle n'a pas été prise en considération dès le début du processus démocratique haïtien par les principaux acteurs nationaux et internationaux, même si c'est le peuple haïtien qui, avec « enthousiasme et euphorie », avait manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie. Ils n'ont pas pris le temps de s'interroger sur la réalité culturelle propre au peuple haïtien, marquée par le vaudou et le créole.

Le vaudou, notamment, avec le marronnage, est un élément incontournable qui explique la réussite de la révolte des esclaves conduisant à l'indépendance d'Haïti en 1804. Le vaudou constituait aussi, sur le plan culturel, une forme de résistance contre les occupants états-uniens en 1915-1934. Bien avant 1986, les premières tentatives de la démocratie en Haïti, avec l'Église catholique, intégraient aussi le vaudou, principalement avec le tambour présent dans les cérémonies religieuses. C'est pour cela que dans cet argument nous avons souligné l'importance pour Haïti d'affirmer son identité en tant que société spécifique avec ses racines culturelles africaines, et ce, dans le contexte de la mondialisation et de l'universalisation de la culture (Houtart et Rémy, 2000, p. 10).

Le deuxième argument concerne la gestion de l'ONU en Haïti, laquelle est un échec dans le processus de démocratisation du pays et également en ce qui a trait au développement économique. Il s'agissait d'une intervention de la communauté internationale effectuée après le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986. Les

différentes interventions des Nations unies ne produisent pas de résultats concluants : ni de stabilité politique réelle ni d'amélioration des conditions de vie du peuple haïtien. Il y a eu plusieurs missions d'intervention de l'ONU en Haïti; celle de la MINUSTAH a fait l'objet d'une analyse soutenue pour expliquer les lacunes des forces onusiennes dans leurs efforts pour favoriser l'établissement de la démocratie en Haïti.

L'objectif général de ce travail de recherche était de comprendre les causes fondamentales de l'échec du processus de démocratisation en Haïti. Cet objectif prenait en considération deux plans : un plan empirique et un plan théorique. Au plan empirique, nous voulions comprendre la problématique identitaire en lien avec la construction culturelle du peuple haïtien à travers ses différentes représentations, notamment le vaudou, et ce, dans le contexte du projet néolibéral mondial. Au plan théorique, nous avons aussi pour objectif d'expliquer les transformations de la société haïtienne en tenant compte des séquences temporelles, de l'interjeu entre structures et acteurs, des facteurs multiples qui y interviennent (économiques, politiques, culturels, etc.). Ainsi, nous souhaitons expliquer en quoi les différentes périodes (esclavage, occupation nord-américaine, dictature) qui précèdent l'avènement de la démocratie en Haïti ont eu des impacts sur le processus de démocratisation en Haïti, tant sur le plan culturel qu'économique. Nous avons par ailleurs centré notre analyse sur la « démocratie populaire », dans le sens que le peuple haïtien a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie; et que ce peuple est caractérisé dans sa construction par des représentations symboliques qui lui sont propres, comme le vaudou et la langue créole.

Pour le cadre théorique de ce mémoire, nous avons mobilisé deux catégories centrales de la théorie politique : la « représentation » et « la démocratie ». Nous nous sommes inspiré de la démarche d'Ernesto Laclau, décrite au chapitre 6 du livre « La raison populiste ». Nous avons vu avec Laclau que la représentation est un double processus, représenté vers représentant et vice versa (2008, p. 187). Pour faire le lien avec la

démocratie, l'auteur ajoute aussi la dimension symbolique à la représentation, car pour lui le cadre symbolique est un élément pouvant soutenir un régime (*ibid.*, p. 196).

En ce concerne notre travail de recherche, ce qui nous intéresse le plus dans la démarche de Laclau, c'est son étude sur la « démocratie populaire ». Selon lui, il peut y avoir d'autres formes de démocratie en dehors du cadre symplectique libéral. Nous avons donc interrogé les actions posées par les principaux acteurs politiques, notamment la communauté internationale, visant à l'instauration de la démocratie politique en Haïti, et ce, dans le sens du respect des représentations culturelles du peuple haïtien dans sa construction propre (2008, p. 197).

La culture et l'économie sont les deux principaux facteurs structurels qui sont pris en compte dans notre mémoire. Nous avons opté pour une démarche de réflexion mésosociologique plutôt que macrosociologique, en mettant le concept « peuple » (le peuple haïtien qui a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie) au cœur de notre discussion. Nous avons considéré des réalités comme le passé historique d'Haïti, sa trajectoire culturelle, etc. Ainsi, notre analyse sociologique de la démocratie a pris en compte les facteurs structurels internes et externes qui peuvent favoriser ou pas la démocratisation en Haïti en comparaison avec la République dominicaine. Dans la trajectoire culturelle d'Haïti et de la République dominicaine, nous avons mis en évidence les questions de race, de religion, d'origine nationale, ainsi que l'identité des deux peuples. Nous avons, de plus, montré les impacts considérables que ces questions ont eues sur l'instauration de la démocratie dans ces deux États qui partagent une même île, mais au passé historique et culturel différent, d'où la pertinence de notre comparaison.

Le matériel historique de notre mémoire était constitué d'ouvrages écrits en français par des historiens, des politologues et surtout par des sociologues spécialistes de la question qui touche en tout ou en partie la problématique que nous soulevons. L'aspect

comparatif sociohistorique du travail comprenait un exercice aller-retour entre le cas empirique étudié et le cadre théorique priorisé dans notre travail de recherche.

Enfin, après avoir présenté notre contribution à l'étude du processus de démocratisation en Haïti, vient maintenant le moment de noter certaines limites de notre recherche. Tenant compte du fait que notre travail relève de la sociologie historique et qu'il existe déjà une vaste littérature sur la question, et ce, principalement sur les trois périodes historiques étudiées, nous convenons qu'un travail de mémoire ne sera pas suffisant pour toucher des points jugés importants, du moins pas autant que ceux que nous avons priorisés. Par exemple, l'éducation est aussi un enjeu majeur pour l'étude de la démocratie; nous lui avons consacré trois paragraphes au chapitre IV, mais sans les développer. Aussi, en ce qui a trait à la langue créole, nous y avons fait référence assez souvent au côté du vaudou pour discuter des représentations identitaires du peuple haïtien, mais on n'a pas pu en traiter spécifiquement dans le cadre de ce travail.

En conclusion, ce mémoire de recherche vise à comprendre le processus de démocratisation en Haïti autour de deux enjeux : l'enjeu économique et l'enjeu culturel. Ainsi, à partir de la culture et de l'économie, la « démocratie populaire » est, pour notre part, un concept central dans l'analyse du processus démocratique haïtien. Rappelons que c'est le « peuple haïtien » qui a manifesté son souhait de l'instauration de la démocratie; aussi, le modèle démocratique qui conviendrait le mieux en Haïti est une « démocratie populaire », en lieu et place du modèle de la démocratie libérale et néolibérale, imposé par les principaux acteurs, notamment par la communauté internationale, avec, entre autres, le programme d'ajustement structurel.

Quelle serait la forme d'une démocratie qui s'appuierait sur l'identité culturelle haïtienne et plus particulièrement sur le vaudou? À quoi cette démocratie, telle que « demandée par le peuple haïtien » ressemblerait-elle ? Cette démocratie devrait tenir compte de la contradiction de classes en Haïti, c'est-à-dire, comme l'expliquent

Houtart et Rémy, du fossé qui existe, depuis l'indépendance dans la société haïtienne, entre, d'une part, les classes dominantes, en minorité, qui depuis toujours ont eu une vocation *européenne*, donc occidentale, et, d'autre part, « la masse des anciens esclaves, qui, pour survivre, ont dû mettre au point un système de *marronnage* économique, politique, social et culturel » (2000, p. 20). D'où la construction d'un « système de valeurs bipolaire », qui s'exprime dans la société haïtienne en termes de « modernité ou traditionalisme », avec des concepts qui en découlent comme : « *pays en dehors-pays en dedans, culture archaïque-culture moderne, société urbaine- société rurale* » (*ibid.*).

Comme nous l'avons souligné dans l'explication de notre démarche, le vaudou se trouve implanté dans le milieu rural haïtien, donc dans le « *pays en dehors* » (où se trouve concentrée la grande majorité de la population haïtienne) comme « *culture archaïque* »; il est aussi pratiqué dans le milieu urbain, généralement dans la clandestinité enfin, il s'exprime aussi à travers le syncrétisme catholique-vaudou (*ibid.*, p. 74). Bref, tout ce rappel pour démontrer le poids du vaudou comme religion et comme mode d'organisation sociale, dans la société haïtienne. D'où l'idée d'une remise en question du concordat de 1860, qui fait du catholicisme la religion officielle en Haïti.

En résumé, cette démocratie ressemblerait à une nouvelle « alliance politique » entre les classes dominantes et la masse populaire haïtienne, car après l'indépendance d'Haïti en 1804, celle « forgée sur les idéaux les plus nobles entre anciens esclaves noirs et anciens affranchis s'est dissoute moins de quatre ans plus tard, avec l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines » (Houtart et Rémy, 2000, p. 19-20) ». D'un côté, cette nouvelle « alliance politique » devrait inclure tout le monde, sans exclusion aucune, et devrait proposer un « projet de société » engagé, une redistribution des richesses du pays, car le système sur lequel la distribution était établie, lequel s'est perpétué dans le

temps, semble arrivé à sa limite. Autrement dit, les mécanismes des rapports sociaux entre les différents groupes ne semblent plus fonctionner adéquatement.

Et, de l'autre côté, cette nouvelle « alliance politique » devrait veiller au respect de la « configuration culturelle », car dans le processus de la formation socioculturelle en Haïti, à travers le temps, « on peut concevoir le côtoiement de plusieurs systèmes de représentation ayant des bases référentielles hétérogènes, l'un d'inspiration européenne et l'autre d'inspiration africaine [...] » (*ibid.*). En peu de mots, il est impératif que cette nouvelle « alliance politique » réduise « l'inégalité réelle entre les classes sociales »²³ dans le pays, qu'elle soit économique, sociale, politique ou culturelle.

Au chapitre des recommandations et des pistes de recherche, une étude sociohistorique, toujours avec l'approche mésosociologique et qui tiendrait compte d'un enjeu comme l'éducation et d'une variable comme la langue créole au côté du vaudou serait intéressante. Il serait également pertinent d'engager des recherches portant sur des comparaisons entre Haïti, première République noire indépendante, ancienne colonie française, et d'autres pays de la Caraïbe, aussi d'anciennes colonies françaises, mais pas indépendantes, comme la Martinique, la Guadeloupe, qui sont des départements et régions d'outre-mer de la France.

²³ Voir « Les liaisons dangereuses », Raoul Peck, préface de l'édition haïtienne du livre de Ricardo Seitenfus: « *L'échec de l'aide internationale à Haïti : Dilemmes et égarements* », paru en juin 2015, p. 16.

BIBLIOGRAPHIE

- Bebel-Gisler, Dany. 1975. *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe langue créole, vaudou, sectes religieuses en Guadeloupe et en Haïti*. 2e ed. Paris: L'Harmattan.
- Bebel-Gisler, Dany. 1987. *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe langue créole, vaudou, sectes religieuses en Guadeloupe et en Haïti*. 3e ed.. Paris: L'Harmattan.
- Belizaire, Roland. 2006. « Haïti : Démocratie et mythes de la démocratie ». <http://www.alterpresse.org/spip.php?article5421#.WqKgToLCqgQ>.
- Bérard Cénatus éditeur intellectuel, Stéphane Douailler éditeur intellectuel, Michèle Duvivier Pierre-Louis éditeur intellectuel, Étienne Tassin éditeur intellectuel, et Étienne Balibar préfacier. 2016. *Haïti, de la dictature à la démocratie?* Essai. Mémoire d'encrier.
- Berloquin-Chassany, Pascale. 2004. *Haïti, une démocratie compromise, 1890-1911*. Paris: L'Harmattan.
- Blancpain, François. 2004. *Haïti et les États-Unis [ressource électronique]: 1915-1934 : histoire d'une occupation*. Paris: L'Harmattan.
<http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://www.harmatheque.com/ebook/2738483240>.
- Bourgeois, Catherine. 2013. « Dis-moi quelle est la couleur de ta peau et je te dirai qui tu es. Phénotype, langage et stéréotypes en République dominicaine ». *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, n° 62 (décembre): 31-50. <https://doi.org/10.4000/civilisations.3335>.
- Boutros-Ghali, Boutros. 1996. *Les Nations Unies et Haïti 1990-1996*. Livres bleus des Nations Unies vol. 11. New York: Nations Unies.
- Brabant, Alexis-Nicolas. 2018a. « Groupes minoritaires et légitimité étatique au Myanmar : perspective sociohistorique sur les origines des conflits

- interethniques post-indépendance ». Mémoire accepté. janvier 2018.
<https://archipel.uqam.ca/11248/>.
- . 2018b. « Groupes minoritaires et légitimité étatique au Myanmar : perspective sociohistorique sur les origines des conflits interethniques post-indépendance ». Mémoire accepté. janvier 2018.
<https://archipel.uqam.ca/11248/>.
- Brubaker, Rogers, et Frédéric Junqua. 2001. « Au-delà de L'« identité » ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 139 (1): 66-85.
<https://doi.org/10.3406/arss.2001.3508>.
- Canclini, Nestor Garcia. 2010. « Introduction », « Entrée », « sortie », dans *cultures hybrides. Strategies pour entrer et sortir de la modernité*, trad. F. Bertrand-Gonzalez. Presses de l'Université Laval. Québec.
- Corten, André. 1986. *Port au sucre proletariat et proletarisations: Haiti et Republique dominicaine*. Montréal: Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne.
- . 2000. *Diabolisation et mal politique Haïti, misère, religion et politique*. Paris: Karthala.
- . 2001. *Misère, religion et politique en Haïti: diabolisation et mal politique*. Hommes et sociétés. Paris: Karthala.
- Dianteill, Erwan. 2003. « Saint-Louis Fridolin, Le Vodou haïtien ? Reflet d'une société bloquée ». *Archives de sciences sociales des religions* n 122 (2): 77-77.
- Dufour, Christian. 2011. « Les différents types d'État ». Dans *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, xxxiii+778. Québec: Presse de l'Université de Laval.
- Dufour, Frédérick Guillaume. 2015. *La sociologie historique: traditions, trajectoires et débats. Auteurs UQAM*. Collection Politeia. Presses de l'Université du Québec.
- Dumas, Pierre-Raymond. 2015. *La démocratie sous tutelle : Chronique d'une élection présidentielle contestée (2010-2011)*. Monographies de la transition 9. Port-au-Prince, Haïti.

- Dupuis-Déri, Francis. 2013. *Démocratie: histoire politique d'un mot, aux États-Unis et en France. Auteurs UQAM*. Humanités. Montréal: Lux éditeur.
- . 2016. *La peur du peuple: agoraphobie et agoraphilie politiques*. Humanités. Lux éditeur.
- Etienne, Marie. 2005. « L'expérience de la démocratisation en Haïti depuis 1987 ». ProQuest Dissertations Publishing. <https://search.proquest.com/docview/305358078/?pq-origsite=primo>.
- Etienne, Marie Yves Luc Carmelle. 2005. « L'expérience de la démocratisation en Haïti depuis 1987 ». M.A., Ann Arbor, United States. <https://search-proquest-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2443/docview/305358078/abstract/FE2B89255BC54800PQ/1>.
- Étienne, Sauveur-Pierre. 1997. *Haïti: l'invasion des ONG*. Port-au-Prince, Haïti: Editions du CIDIHCA.
- . 1999. *Haïti: misère de la démocratie*. Port-au-Prince : Paris ; Montréal: CRESFED ; L'Harmattan ;
- . 2007. *L'énigme haïtienne: échec de l'État moderne en Haïti*. Montréal: Mémoire d'encrier : Presses de l'Université de Montréal.
- Faxas, Laura. 2005. *République dominicaine: système politique et mouvement populaire, 1961-1990*. Presses Univ. du Mirail.
- Fernandez, Benjamin. 2011. « L'échec des Nations unies en Haïti ». Le Monde diplomatique. 12 janvier 2011. <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-01-12-Haiti>.
- Fleurimond, Wiener Kerns. 2009. *Haïti de la crise à l'occupation: histoire d'un chaos*. Paris: Harmattan.
- Gaspard, Fritzner. 2008. *Haïti : le programme d'ajustement structurel et problèmes politiques*. Paris: Harmattan
- Gilles, Claude. 2017. *Oralité primaire et transmission des savoirs : étude de cas sur les pratiques du vodou haïtien à Montréal-Nord*. <https://archipel.uqam.ca/10802/1/M15063.pdf>.
- Gingras, Anne-Marie. 2009. *Médias et démocratie: le grand malentendu*. 3e éd. rev. et augm.. Québec: Presses de l'Université du Québec.

- Hermet, Guy. 2015. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. 8e édition.. Collection Dictionnaire. Armand Colin.
- Holly, Daniel A. 1974. « L'ONU et le système international dans la littérature spécialisée: pertinence ou non-pertinence d'une relation ». *Études internationales* 5 (3): 502–518. <https://doi.org/10.7202/700457ar>.
- Houtart, François. 2000. *Haïti et la mondialisation de la culture étude des mentalités et des religions face aux réalités économiques, sociales et politiques*. Port-au-Prince, Paris ; Montréal: Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement, L'Harmattan.
- . 2001. *Les référents culturels à Port-au-Prince: étude des mentalités face aux réalités économiques, sociales et politiques*. [2e éd.]. Port-au-Prince: CRESFED.
- Hurbon, Laënnec. 20060501. « André Corten, Diabolisation et mal politique. Haïti : misère, religion et politique ». *Archives de sciences sociales des religions* n 134 (2): 169-299.
- . 1969. « Racisme et théologie missionnaire ». *Présence Africaine* 71 (3): 35–47. <https://doi.org/10.3917/presa.071.0035>.
- . 1970. « Incidences culturelle et politique du christianisme dans les masses haïtiennes ». *Présence Africaine* N 74 (2): 98–110. <https://doi.org/10.3917/presa.074.0098>.
- . 1972. *Dieu dans le vaudou haïtien*. Bibliothèque scientifique (Payot (Firme : Paris, France)). Paris: Payot.
- . 1979a. *Culture et dictature en haïti l'imaginaire sous controle*. Paris: L'Harmattan.
- . 1979b. « Sorcellerie et pouvoir en Haïti ». *Archives de sciences sociales des religions* 24 (48.1): 43–52.
- . 1987. *Comprendre Haïti essai sur l'Etat, la nation, la culture*. Paris: Karthala.
- . 1991. « Vodou et modernité en Haïti ». *Iberoamericana (1977-2000)* 15 (1 (42)): 43–60.

- . 1996. *Les transitions démocratiques actes du Colloque international de Port-au-Prince, Haïti*. Paris: Syros.
- . 1998. « Démocratisation, identité culturelle et identité nationale en Haïti ». *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC*, n° 10 (janvier): 217-38. <https://doi.org/10.4000/plc.602>.
- . 2002. *Dieu dans le vaudou haïtien*. Références Maisonneuve et Larose. Paris: Maisonneuve et Larose.
- . 2004. *Religions et lien social: l'Église et l'État moderne en Haïti*. Sciences humaines et religions. Paris: Éditions du Cerf.
- . 2005a. « Les transitions démocratiques. Actes du colloque international de Port-au-Prince, Haïti ». Text. texte. 2 février 2005. http://classiques.uqac.ca/contemporains/hurbon_laennec/transitions_democratiques/transitions_democratiques.html.
- . 2005b. « Pour une sociologie d'Haïti au XXIe siècle. La démocratie introuvable ». Text. texte. 2 février 2005. http://classiques.uqac.ca/contemporains/hurbon_laennec/Pour_une_socio_d_Haiti/Pour_socio_Haiti_avertissement.html.
- . 2005c. « Le statut du vodou et l'histoire de l'anthropologie ». *Gradhiva* n 1 (1): 10–10.
- . 2005d. « Mondialisation et mutations des cultures : le destin de la francophonie en Haïti ». *Francofonia*, n° 49 (octobre): 143–154.
- . 2007a. « La révolution haïtienne: une avancée postcoloniale ». *Rue Descartes* 58 (4): 56–66. <https://doi.org/10.3917/rdes.058.0056>.
- . 2007b. « Un imaginaire post-colonial ? » *Le Débat* n 147 (5): 169–173. <https://doi.org/10.3917/deba.147.0169>.
- . 2016. « Les dictatures ou la suppression du politique pour un centre de recherche sur les dictatures ». Dans *Haïti de la dictature à la démocratie ?*, Mémoire d'encrier, 13-28.
- Jean, Jean-Claude. 1999. *Transition politique en Haïti [ressource électronique]: radiographie du pouvoir Lavalas*. Collection « Sociétés africaines et diaspora ». Paris ; Montréal: L'Harmattan.

<http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://www.harmatheque.com/ebook/2738471633>.

Joint, Loins Auguste. 2007. *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti [ressource électronique]: le cas des écoles catholiques*. Paris: L'Harmattan.
<http://proxy.bibliotheques.uqam.ca/login?url=http://www.harmatheque.com/ebook/9782296019706>.

Laclau, Ernesto. 2008. *La raison populiste*. Paris: Seuil.

« Le Nouvelliste - Verbatim de l'émission "Konbit kont kolera" ». s. d. Consulté le 3 mars 2019. <https://lenouvelliste.com/article/85653/verbatim-de-lemission-konbit-kont-kolera>.

Louis Hall, Alin. s. d. « Le mensonge historique de la démocratie néocoloniale ». Le Nouvelliste. Consulté le 13 mars 2018.
<http://lenouvelliste.com/article/181634/le-mensonge-historique-de-la-democratie-neocoloniale>.

Main, Alexander. 2011. « Haïti : voter dans un pays qui ne s'appartient plus ». Le Monde diplomatique. 1 janvier 2011. <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/01/MAIN/20060>.

Mann, Michael. 2008. « Impérialisme économique et impérialisme militaire américains ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n 171-172 (1): 20–39. <https://doi.org/10.3917/arss.171.0020>.

Marx, Marx. 1893. « Manifeste du parti communiste, Traduction de Laura Lafargue ».

Matsuura, Koïchiro. 2006. « L'enjeu culturel au cœur des relations internationales ». *Politique étrangère* Hiver (4): 1045–1057.
<https://doi.org/10.3917/pe.064.1045>.

McNelly, David. 2013. *Panne globale : Crise, austérité et résistance*. Les Éditions Écosociété, Montréal.

Michaud, Nelson. 2011. *Secrets d'États?: les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec]: Presses de l'Université Laval.

Midy, Franklin. 2018. « « Transition démocratique » en Haïti ! – mais démocratie dans quel état ? » Text. <https://www.cheminscritiques.org/443>. 5 avril 2018.
<https://www.cheminscritiques.org/374#ftn2>.

- Mongeau, Pierre. 2008. *Réaliser son mémoire ou sa thèse*. Presses de l'Université du Québec
- Péan, Lesly. 2010. *Entre savoir et démocratie: les luttes de l'Union nationale des étudiants haïtiens (UNEH) sous le gouvernement de François Duvalier : commémoration du 50e anniversaire de la grève de 1960*. Collection Essai. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Pierre, Serge Philippe. 2014. « La Communication Gouvernementale En Haïti: Le Cas de PetroCaribe ».
- Piotte, Jean-Marc. 2005. *Les grands penseurs du monde occidental: l'éthique et la politique de Platon à nos jours*. 3e éd.. Saint-Laurent, Québec: Fides.
- Pollmenier, Andrea. 2015. « HAÏTI « Assistance mortelle », entretien avec Raoul Peck ». *Le Nouvelliste*. 2015. <http://lenouvelliste.com/article/148125/haïti-assistance-mortelle-entretien-avec-raoul-peck>.
- Poulin-Morgant, Béatrice. 1998. « L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti. Les effets paradoxaux d'une interaction ». *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC*, n° 10 (janvier): 135-90. <https://doi.org/10.4000/plc.576>.
- Price-Mars, Jean. 2013. *La vocation de l'élite*. Les Éditions Fardin. Port-au-Prince ,Haïti.
- . 2014. *Ainsi parla l'oncle*. Les Éditions Fardin. Port-au-Prince ,Haïti.
- Reno, Fred. 1998. « Haïti : l'oraison démocratique ». *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC*, n° 10 (janvier): 7-24. <http://journals.openedition.org/plc/540>.
- Rosanvallon, Pierre, « L'universalisme démocratique : histoire et problèmes », *Esprit*, 2008/1 Janvier, p. 104-120. http://palimpsestes.fr/textes_divers/r/rosanvallon/universalisme-democratique.pdf
- Rudel, Christian. 1989. *La République Dominicaine*. Méridiens. Paris: Karthala.
- . 1994. *Haiti les chaines d'Aristide*. Paris: Éditions de l'Atelier, Éditions Ouvrières.
- Saint Paul, Jean Eddy. 2014. « La laïcité en Haïti ». *Histoire, monde et cultures religieuses* 29 (1): 83–100. <https://doi.org/10.3917/hmc.029.0083>.

- Saint-Fort, Hugues. 2015. « L'Impact de l'occupation américaine d'Haïti (1915–1934) sur le créole haïtien (kreyòl): Enrichissement lexical et nouveaux besoins matériels ». *Journal of Haitian Studies* 21 (2): 290–306. <https://doi.org/10.1353/jhs.2016.0011>.
- Saint-Louis, Fridolin. 2000. *Le vodou haïtien reflet d'une société bloquée*. Paris ; Montréal: L'Harmattan.
- Théus, Beguens. 2017. *La stabilité de l'instabilité et la démocratie de la médiocratie*. Les édition RÉVOLUTION. problématique. Québec, Canada.
- « Verbatim de l'émission "Konbit kont kolera" ». s. d. Le Nouvelliste. Consulté le 3 mars 2019. <https://lenouvelliste.com/article/85653/verbatim-de-lemission-konbit-kont-kolera>.
- Yacou, Alain. 2010. *De l'île espagnole à la République dominicaine d'aujourd'hui*. Espace Caraïbe-Amériques ; 3. Paris : Pointe-à-Pitre: Karthala ; CERC.